



* TERRITOIRE * CULTURE *



**INVITEZ
L'ART
ET LA
CULTURE
DANS
VOTRE
PROJET**

GUIDE PRATIQUE



SOMMAIRE

		ÉDITO	4
1	FAIRE DE LA BRETAGNE UNE RÉGION OÙ LA CULTURE IRRIGUE TOUS LES PROJETS DE TERRITOIRES		6
	La culture, moteur de développement des territoires bretons		6
	Développer la culture et les pratiques culturelles pour tous dans les pays de Bretagne		7
2	INSUFFLER L'ART ET LA CULTURE DANS CHAQUE PROJET		8
	Conjuguer dimension artistique et dimension culturelle		8
	Intégrer l'art et la culture dans un projet : une démarche facile et bénéfique		9
	Se repérer... : comment s'y prendre ?		12
	➤ Repères méthodologiques : les questions à se poser		13
	➤ Repères disciplines : quels domaines d'actions possibles ?		21
	➤ Repères transversaux		79
	➤ Repères juridiques		89
3	IDES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION		99
	Des ressources sur les territoires		99
	Des ressources culturelles en région		106
4	REMERCIEMENTS		114
5	TABLE DES MATIÈRES		116
6	ANNEXE : QUELQUES QUESTIONS À SE POSER		118

ÉDITO

La culture, sa création, et sa diffusion sur l'ensemble de nos territoires est un enjeu majeur pour la Bretagne.

On l'oublie parfois, la culture peut aussi se développer là où on ne l'attend pas.

En effet, pourquoi devrait-elle se cantonner aux seuls équipements dits culturels ? La culture a par essence vocation à sortir des sentiers battus, à pénétrer dans les lieux les plus insolites, à aller à la rencontre de toutes et tous.

C'est dans cet esprit que l'assemblée régionale a souhaité, à l'occasion de la révision des Contrats Région - Pays en 2009, expérimenter la possibilité que chaque nouveau projet que la Région accompagne, quels que soient sa thématique, son coût... puisse intégrer un caractère artistique et culturel pouvant ainsi lui conférer une dimension supplémentaire. Ne souhaitant pas que la définition des contours de cette démarche soit le seul fait de la Région, nous avons proposé à des acteurs culturels et des Pays de participer à cette réflexion collective et partenariale. Ainsi, un groupe de travail a t-il été installé pour envisager la manière de traduire cette ambition, en privilégiant le pragmatisme pour les porteurs de projets. Au cours des réunions de ce groupe, l'idée de proposer un guide pratique pour accompagner toutes celles et tous ceux qui en auraient besoin, donner des idées, partager des expériences, est apparue comme un élément primordial. Ainsi, les acteurs du groupe de travail se sont, durant deux ans, réunis afin de réfléchir et d'élaborer ce document. Je tiens à remercier vivement chacune et chacun d'eux pour leur investissement, le travail passionné et de très grande qualité qu'ils ont fourni. Je remercie également toutes celles et tous ceux qui ont accepté de partager, au travers des entretiens repris dans ce guide, leur expérience et leur vécu.

Il convient à présent de nous mettre au travail, collectivement, pour que ce décloisonnement entre le champ culturel, celui de l'économie, des transports, du tourisme, de la formation, du sport et bien d'autres champs encore devienne une réalité quotidienne et visible pour nos concitoyens.

Par cette expérience originale, la Bretagne démontre, une fois de plus, sa capacité d'innovation. Je souhaite que cette initiative trouve l'écho qu'elle mérite sur l'ensemble du territoire breton.

Pierrick Massiot

Président du Conseil régional de Bretagne



PENNAD-STUR

Ar sevenadur, e grouiñ hag e skignañ er rannvro a-bezh, zo a bouez bras evit Breizh.

Ne daoler ket pled dalc'hmat, met a-wezhoù e c'hall ar sevenadur diorren e lec'hioù dic'hortoz.

Perak 'ta e vije dleet dezhañ chom bac'het en aveadurioù « sevenadurel » ? Tonket eo ar sevenadur da dremen dre hentoù-treuz, da vont d'al lec'hioù divoas, davet an holl dud. Gant ar spered-se e oa fellet d'ar vodadenn rannvroel, pa oa o'ch adwelet ar C'hevratou Rannvro - Broioù e 2009, gwelet penaos e c'hallfe kement raktres zo harpet gant ar Rannvro, ne vern e dem, e goust... kaout ennañ ur perzh arzel ha sevenadurel, kement ha reiñ ur vent all dezhañ.

O vezañ ma ne felle ket d'ar Rannvro lakaat bevennoù an difrae-se anezhi hec'h-unan, hor boa kinniget da obererien ar sevenadur hag ar Broioù kemer perzh er brederiadenn-se, a-stroll hag a-genlabour. Evel-se e oa bet savet ur strollad labour evit en em soñjal war an doare da lakaat ar c'hoant-se e pleustr, en ur reiñ ur pouez bras da bragmategézh ar grouerien raktresoù. E-kerzh emvodoù ar strollad-se e oa bet kavet pouezus-bras ar soñj da ginnig ur sturlevr pleustrek evit sikour an holl re o defe ezhomm, evit reiñ mennozhioù d'an dud, brudañ ar skiant-prenet. E-pad daou vloaz e oa en em votet obererien ar strollad labour evit prederiañ ha sevel an teul-mañ. A-greiz-kalon e fell din trugarekaat pep hini anezho evit o strivoù, o entan hag o labour eus an dibab. Trugarez iveau d'an holl re o deus asantet kontañ dimp un tamm eus o skiant-prenet hag eus o istor, er pennadoù-kaoz embannet er sturlevr-mañ.

Bremañ e rankomp stagañ gant al labour, holl asambles, evit ma teuio da wir bemdez diskar ar speurennoù etre an dachenn sevenadurel, tachenn an armerzh, hini an treuzdougen, hini an touristerezh, hini ar stummerez, hini ar sport ha meur a dachenn all c'hoazh, hag evit ma vo gwelet splann gant hor c'hengeodedourien.

Gant an taol-arnod dibar-mañ e tiskouez Breizh he barregezh nevezien ur wezh c'hoazh.

Hetiñ a ran ma vo brudet an oberiadenn-mañ evel m'eo dleet e pep lec'h e Breizh.

Pierrick Massiot

Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

FAIRE DE LA BRETAGNE UNE RÉGION OÙ LA CULTURE IRRIGUE TOUS LES PROJETS DE TERRITOIRES

LA CULTURE, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES BRETONS

Creuset de la citoyenneté, source d'épanouissement social et intellectuel, d'émancipation et d'ouverture sur le monde, la culture joue un rôle majeur dans le mieux-être des habitants, dans le tissage de relations intergénérationnelles, dans le développement des territoires.

La Bretagne est riche d'une créativité artistique en mouvement, portée par des artistes qui interrogent les traditions et les répertoires pour s'ancrer dans le présent, et qui ont soif d'une ouverture au monde pour affirmer leurs talents.

La culture doit être dans le local et s'inscrire dans le global. En ce sens, les territoires représentent un enjeu fort. La Bretagne a cette chance de pouvoir s'appuyer sur 21 pays qui maillent son territoire. Espaces de projets, ces pays sont un socle pour le développement culturel.

La Région en est convaincue, les dynamiques territoriales participent de la dynamique régionale.

Les politiques culturelles doivent mieux croiser les enjeux d'aménagement du territoire, de développement local, de cohésion sociale ou encore de démocratie participative. Elles doivent être partagées par l'ensemble de ceux qui concourent à la vie du territoire – habitants, acteurs culturels, élus.

Il convient naturellement de veiller à ne pas réduire les initiatives territoriales aux enjeux de proximité, à ne pas les enfermer dans des périmètres cloisonnés. Il faut, au contraire, qu'elles s'inscrivent dans une logique de réseaux et d'ouverture qui dépasse les frontières de la commune, de la communauté ou du pays.

DÉVELOPPER LA CULTURE ET LES PRATIQUES CULTURELLES POUR TOUS DANS LES PAYS DE BRETAGNE

Le renforcement de la présence artistique sur les territoires est un objectif régional de longue date. Il s'agit de consolider de nombreux projets culturels et artistiques et de tisser de nouvelles formes de liens entre artistes et habitants.

Aujourd'hui, il convient d'initier des modalités de développement culturel originales et respectueuses des aspirations locales tout en s'inscrivant dans un projet régional porteur d'une ambition pour la Bretagne.

Impulser cette nouvelle approche suppose une connaissance approfondie des territoires afin de comprendre un contexte dans sa globalité, d'en saisir les enjeux de développement spécifique, de mesurer les attentes des uns et des autres, d'identifier les ressources mobilisables, de coordonner et mettre en relation les acteurs, de donner de la cohérence à la diversité des initiatives, de dresser les perspectives de développement, de mobiliser, de stimuler, de convaincre les différents partenaires, de mesurer, enfin, les effets de l'action conduite.

La Région entend développer une approche nouvelle qui part de l'identité culturelle des territoires, des pratiques artistiques et socioculturelles de la population tout en interrogeant la place de la création et de l'art dans les constructions individuelles et collectives. En imaginant des relations plus étroites entre des acteurs qui ne se côtoient pas toujours au quotidien, il devient possible d'équilibrer le rapport local/global, indispensable pour résister à l'uniformisation des pratiques et des modes de consommation culturels.

C'est au cœur des pays, espaces de vie et de partage, espaces présentant une cohérence et une identité culturelle qui en a le plus souvent été à leur fondement, que trouvent aisément leur place des projets qui favorisent la rencontre entre les artistes et la population. Pour retrouver l'acte artistique dans sa globalité, les mots d'ordre principaux sont transversalité et territorialisation, loin des cloisonnements au sein du secteur culturel, entre les domaines artistiques (théâtre, danse, écriture, cinéma, musique, arts plastiques, etc.) et les fonctions (création, diffusion, action culturelle, éducation artistique, formation). Il convient d'insister sur le fait qu'au sein même des territoires des habitants sont porteurs de richesses culturelles, qu'il s'agit de savoir écouter et parfois mettre en valeur. Pour y parvenir, la Région souhaite décloisonner et croiser les politiques culturelle et territoriale, dans un objectif de diffusion culturelle sur les pays bretons.

Dans cet état d'esprit, la Région souhaite inciter la culture à sortir de ses « murs habituels » et faire en sorte qu'elle puisse innover tous les projets, d'autant plus quand ils sont destinés à apporter un service aux bretonnes et aux bretons. Il s'agit là de favoriser le « frottement » entre des cultures diverses, des acteurs variés, afin de favoriser la créativité des uns et des autres. C'est pourquoi, la Région souhaite que puisse se développer, sur des projets qui ne semblent pas culturels au premier abord, une ouverture aux créations et pratiques artistiques et culturelles leur conférant ainsi une nouvelle dimension qui continuera à faire de la Bretagne une terre d'innovations et d'expérimentations.

INSUFFLER L'ART ET LA CULTURE DANS CHAQUE PROJET

Donner l'occasion à tous les citoyens et habitants des territoires de s'intéresser à la culture ou à l'art de façon différente, en « sortant » les projets artistiques et culturels de leurs « murs » habituels (musées, centres culturels, équipements spécifiques dédiés), solliciter les artistes plus souvent en leur permettant de participer à la valorisation des ressources artistiques et culturelles présentes sur les territoires ; deux objectifs qui ont incité la Région à souhaiter que l'art et la culture puissent également s'intégrer dans des projets ne relevant pas à proprement parler du champ culturel.

La politique territoriale du Conseil régional a été la première politique régionale à expérimenter la possibilité de faire de la mise en œuvre de cette orientation un élément nécessaire pour bénéficier d'une subvention régionale. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Région/pays 2006-2012 signés entre la Région, les 21 pays de Bretagne et les communautés de communes, d'agglomération ou urbaine qui les composent, la Région a souhaité que, aux côtés de sa qualité environnementale, architecturale et urbaine, sa dimension sociale, sa contribution au développement des langues de Bretagne (breton, gallo), chaque projet qui lui était présenté, quelle que soit sa thématique, puisse également intégrer une dimension artistique et culturelle.

CONJUGUER DIMENSION ARTISTIQUE ET DIMENSION CULTURELLE

Dans le cadre de ses objectifs d'ancrage territorial, la Région et ses partenaires ont souhaité définir « la dimension artistique et culturelle » d'un projet par l'approche suivante :

- la **dimension artistique** consiste le plus souvent (mais pas exclusivement) en la production d'une œuvre par un **artiste professionnel et rémunéré**. Il doit s'agir d'une œuvre originale qui porte l'empreinte de la personnalité de l'artiste.
- la **dimension culturelle** consiste en la mise en relation du projet artistique avec un public potentiel et concerne toutes les actions de valorisation, de diffusion et de médiation.

Dans l'idéal, un projet devrait pouvoir conjuguer ces deux dimensions.

INTÉGRER L'ART ET LA CULTURE DANS UN PROJET : UNE DÉMARCHE FACILE ET BÉNÉFIQUE

**Comment apporter une plus-value à un équipement, une manifestation... ?
En intégrant à ces derniers une dimension artistique et culturelle qui ait du sens ?**

L'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans quelque projet que ce soit s'avère, contrairement aux idées reçues, relativement aisée et surtout très bénéfique. La Région, dans le cadre de cette nouvelle ambition, a tenté de poser quelques jalons relatifs à l'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans les projets. Ces jalons ont été testés dans le cadre des Contrats Région/pays 2006-2012.

Une application à tous les projets, quelle que soit leur vocation

Pour faire sortir la culture de ses murs habituels, la Région considère que l'intégration d'une dimension artistique et culturelle concerne tous les types de projets, qu'ils relèvent de l'économie, du social, de l'environnement, des transports, du maritime, du tourisme, des services à la population...

Une démarche pluridisciplinaire et souple pour le porteur de projet

L'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans un projet peut se faire de multiples manières, faire appel à de multiples disciplines et valoriser une multitude de champs d'expression.

Ainsi, dans le cadre de l'expérimentation menée sur les Contrats Région/pays 2006-2012, la Région a indiqué que la démarche ne se limitait pas aux arts plastiques mais concerne également les arts vivants (espace d'exposition dans un bâtiment public, rendez-vous musical, convention avec une association culturelle pour faire vivre le lieu...) ou l'artisanat d'art (tels que des vitraux) par exemple.

Un ancrage au territoire et en lien direct avec le projet

Chaque porteur de projet est libre d'imaginer une initiative adaptée à la nature de son action et au contexte local. En effet, de nombreuses ressources artistiques sont présentes sur le territoire, de multiples dynamiques en marche, diverses expériences ont pu être menées. Enfin, chaque site, chaque projet a des particularités qu'il convient de prendre en compte.

Dans le cadre de l'expérimentation qu'elle a menée en conditionnant les subventions liées à sa politique territoriale, la Région a considéré que ses orientations sont respectées lorsque le parti pris du porteur de projet s'inscrit bel et bien dans une dimension artistique et culturelle (arts plastiques, spectacle vivant, artisanat d'art, résidence d'artiste, design, arts graphiques, vidéo, écriture contemporaine, etc.) et a un lien direct avec le projet mis en œuvre (et faisant l'objet du soutien financier de la Région).

Un facteur de rencontre entre les habitants, l'œuvre et l'artiste

Pour que la population se l'approprie, pour être réussie et susciter l'intérêt, il est primordial que la dimension artistique et culturelle mise en œuvre sur un projet s'accompagne d'un travail de médiation. Ce dernier peut être envisagé par l'artiste lui-même ou porté par celui qui est à l'initiative du projet dans lequel s'insère la dimension artistique. Au sein de tous les territoires, nombreux sont ceux qui portent une richesse artistique ou culturelle (que ce soit au titre des cultures dites populaires, ouvrières, maritimes, ou des pratiques culturelles émergentes, urbaines, de type street art ou graph, etc.) qu'il faut savoir écouter et soutenir. La rencontre entre habitants, œuvres, artistes peut aussi être issue de ces pratiques portées par des habitants eux-mêmes, soutenues, enrichies, mises en valeur par le regard des artistes.

Une démarche qui laisse des « traces », une mémoire dans le temps

La dimension artistique et culturelle intégrée à un projet peut être permanente ou éphémère. Dans le cadre d'une démarche éphémère, il est important que les actions mises en œuvre puissent laisser des traces. À titre d'exemple, un spectacle ponctuel conférera une dimension artistique et culturelle à un projet s'il a été préparé avec une école, d'autres publics, etc.

Un complément au dispositif légal national du 1 % artistique

La démarche initiée par la Région Bretagne ne se substitue en aucun cas à la procédure légale du 1 % artistique qui consiste à consacrer 1 % du coût d'une construction publique à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales à des artistes vivants et à leur installation dans ledit bâtiment.

Cette procédure, encadrée par des textes législatifs et réglementaires, est obligatoire

dans certains cas de figure (bâtiments correspondant aux compétences transférées par les lois de décentralisation). Elle nécessite la mise en œuvre d'un protocole très précis, impliquant la constitution d'un comité artistique associant un représentant du Ministère de la Culture. (cf. fiche « Repère juridique » dédié à ce thème dans ce guide).

La procédure du 1 % telle qu'elle est définie par la loi constitue le degré le plus abouti et le plus formalisé de l'intégration d'une démarche artistique et culturelle au sein d'un projet. Si un projet est soumis à cette obligation légale, la Région considère alors que le porteur de projet a, de fait, répondu à l'attente régionale.

Un financement en lien avec la réalité du projet

Sans exiger que 1 % du budget global y soit consacré, le coût consacré à la dimension artistique et culturelle du projet doit être significatif, au regard du montant total de dépenses et du travail que devra fournir l'artiste retenu.

Une plus-value apportée au projet initial

La Région considère que ses orientations sont respectées si le projet concerné par une telle initiative avait pu voir le jour et fonctionner sans la dimension artistique et culturelle mise en place et que l'on est réellement en présence d'une valeur ajoutée, d'un « plus », ainsi conférés au projet.

SE REPÉRER COMMENT S'Y PRENDRE ?

Parce qu'il s'agit d'une démarche nouvelle, pour laquelle il n'existe pas encore beaucoup de cas pratiques et de retours d'expériences identifiés, la Région Bretagne a souhaité élaborer ce guide afin d'en faire un outil d'aide à la décision.

Ce guide se veut le plus pragmatique possible.

C'est pourquoi les prochaines pages sont constituées d'un certain nombre de « Fiches Repères » qui, nous le souhaitons, vous seront utiles dans la réussite de l'intégration d'une dimension artistique et culturelle à vos projets.

PLAN DES FICHES REPÈRES

- ✓ « Repères méthodologiques » : les questions à se poser
- ✓ « Repères disciplines » : quels domaines d'actions possibles ?
- ✓ « Repères transversaux »
- ✓ « Repères juridiques »



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES : LES QUESTIONS À SE POSER

L'intégration d'une dimension artistique et culturelle peut se faire de manière souple et large pour s'adapter à tous types de projets et garantir sa faisabilité à chacune de ses étapes.

Pour concevoir la manière d'intégrer une dimension artistique et culturelle dans votre projet, il convient tout d'abord d'identifier vos besoins et vos attentes. Le choix d'une discipline artistique et la question de la place de l'artiste dans le processus viendront ensuite compléter cette réflexion.

Le temps des questionnements, multiples, sur les différentes étapes à identifier pour parvenir à l'objectif est donc un préalable.

Afin de vous guider dans votre réflexion et la conduite de votre projet, voici ci-après une liste non exhaustive d'interrogations qui peuvent être posées sur chaque projet pour lequel l'intégration d'une dimension artistique et culturelle serait souhaitée.

NB : Cette liste de questionnement est reprise en annexe de ce guide sous la forme d'un tableau synthétique qui pourra être photocopié autant de fois que nécessaire et qui vous permettra de vous assurer que vous n'avez pas omis de points clés dans l'élaboration de votre projet.

Mon projet est-il soumis à l'obligation du 1 % artistique national ?

L'obligation de décoration des constructions publiques, plus communément dénommée « 1 % artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes. Elle impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver 1 % du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré. D'abord limité aux bâtiments du ministère de l'Éducation nationale lors de sa création en 1951, le dispositif a été élargi et s'impose aujourd'hui à la plupart des constructions publiques de l'État et à celles des collectivités territoriales, dans la limite des compétences qui leur ont été transférées par les lois de décentralisation. Si vous entrez dans cette catégorie de porteur de projet, la première question qu'il conviendra donc de se poser est celle de l'obligation ou non d'application de cette procédure à votre projet.

La procédure nationale du 1 % artistique fait l'objet d'une fiche à votre disposition dans ce guide (cf. fiche « Repères juridiques : L'achat ou la commande d'œuvres d'art dans le cadre du 1 % artistique »). Cette dernière vous permettra de déterminer si votre projet est concerné ou non par l'application de cette réglementation. Lorsque cela est le cas, le Conseil régional considère que le projet a intégré la dimension artistique et culturelle souhaitée.

Quels sont mes besoins et attentes ?

Dans la mesure où l'un des objectifs d'une telle démarche est d'apporter une plus-value propre au projet, il sera utile, dès le départ, de s'attacher à lister les besoins et les attentes qui sont les vôtres quant à l'intégration d'une dimension artistique et culturelle.

Quelles sont les caractéristiques du territoire dans lequel s'inscrit mon projet initial ?

L'intérêt de votre projet peut être de mettre en évidence les caractéristiques historiques, géographiques, identitaires, socioculturelles ou encore socio-économiques du lieu ou de votre territoire comme, par exemple, l'existence (ou bien l'inexistence) de pratiques artistiques et culturelles, d'usages... Le projet artistique pourra être lié à une de ces composantes dominantes du territoire. Ainsi, un territoire caractérisé par des activités industrielles anciennes pourra porter un projet artistique et culturel qui valorise des matériaux, des pratiques, des métiers issus de ces industries.

Le projet artistique pourra ainsi répondre à plusieurs objectifs :

- **valoriser** : requalification ou réhabilitation d'un lieu, valorisation du patrimoine, de l'histoire locale, du paysage...
- **relier** : création d'un lien entre deux territoires, création de lien social par un équipement public, rencontre entre différentes populations...
- **identifier** : repérage d'un lieu, d'une vocation, d'une identité, d'une mémoire
- **équiper** : réunion de la dimension artistique et de l'aspect utilitaire par l'équipement d'un lieu ou d'un bâtiment (ex : artisanat d'art, design...)

Au regard de mon projet, quelles thématique artistique et discipline choisir ?

Selon la thématique du projet (commerce, enfance, paysage, transports, économie, lien entre les générations, handicap, mer, sport, santé...), des approches multiples de création artistique peuvent être imaginées à la fois par vous, porteur du projet et par le/les artiste(s) professionnel(s) susceptible(s) d'être associé(s) à la réalisation de l'opération, etc. La discipline artistique à retenir n'est pas toujours fonction de la vocation ou de la nature de l'équipement, de l'infrastructure ou du service à venir. Les approches croisées entre une ou plusieurs disciplines et l'objet de votre opération peuvent être recherchées.

Ainsi, votre démarche artistique et culturelle peut trouver ses origines dans des problématiques liées à la vie sociale (telle que la cohésion territoriale, la circulation des usagers sur l'espace public, l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants, le lien entre les générations ou encore la place des jeunes sur le territoire...), à l'économie, l'environnement... et susceptibles de parfaitement s'intégrer à l'opération que vous portez en tant que maître d'ouvrage.

Par exemple : la collectivité souhaite préserver les points d'eau présents sur le territoire (étangs, sources, fontaines...) tout en les mettant en valeur. Elle peut passer commande à un artiste d'une création ou d'une installation qui va permettre de relier symboliquement les points d'eau du territoire.

Par exemple : un acteur réalise un travail de sensibilisation à l'environnement auprès des enfants. Des ateliers de pratique artistique réalisés à partir de matériaux trouvés dans la nature peuvent permettre de faire un lien entre art et environnement. Il pourra revenir aux artistes amenés à répondre à la consultation que vous lancerez de vous proposer plusieurs disciplines parmi lesquelles vous pourrez sélectionner celle qui vous semble la plus adaptée.

Quels seront les publics concernés par le projet ?

La réflexion sur les publics concernés par le projet, qu'ils soient usagers ou simples passants, habitants ou touristes, entreprises ou particuliers, personnels ou extérieurs, jeunes ou plus âgés... peut vous aider à définir quel type de dimension artistique et culturelle vous souhaitez intégrer dans le projet.

Par exemple : la construction d'un centre d'accueil pour personnes handicapées sur la commune concerne plusieurs types de publics : les patients, le personnel médical, les voisins, les familles, etc. Le projet artistique pourra s'adresser aux différentes populations concernées, ou s'adresser en priorité à un public particulier.

À quelle(s) phase(s) du projet intégrer la dimension artistique et culturelle ?

Toutes les phases du projet se prêtent à l'intégration d'une dimension artistique et culturelle : lors de sa conception, des études, du démarrage du chantier, de son inauguration... La dimension artistique peut être visible de la population bien avant la mise en service d'un équipement. Le choix d'intervention sur une phase particulière du projet peut aider à déterminer le projet artistique.

Quel budget initial réserver à la dimension artistique et culturelle ?

Il est important de réfléchir en amont et d'adapter, si besoin tout au long de l'élaboration du projet, le budget nécessaire à la réalisation de la dimension artistique et culturelle. En effet, il convient de prévoir relativement tôt une enveloppe financière globale, en gardant à l'esprit que celle-ci devra certainement être adaptée en cours de projet, qu'elle ne servira pas à couvrir la seule rémunération du ou des artistes. En effet, certains frais annexes (en amont, pendant ou après la venue de l'artiste) peuvent être les garants d'une réussite optimale du processus d'intégration artistique dans le projet.

Comment présenter et expliquer l'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans mon projet ?

Intégrer une dimension artistique à votre projet permet à un artiste d'intervenir dans le cadre d'un projet territorial, donc de décloisonner deux mondes a priori différents. Pour que cette dimension artistique entre également dans le champ culturel local, il vous est nécessaire de créer ou de susciter les conditions d'appropriation par le public, les habitants, les usagers. Le projet artistique ne se suffit pas à lui-même, il faut qu'il « diffuse » ou rayonne. Une « **médiation** » est donc importante pour favoriser une « rencontre » entre l'œuvre, l'artiste, le porteur du projet initial et le public.

Pourquoi et comment rédiger le cahier des charges « dimension artistique et culturelle de mon projet » ?

La vocation d'un tel support est de formaliser vos attentes et d'obtenir des réponses pertinentes de la part des artistes qui y répondront. Il peut synthétiser les éléments cités auparavant, c'est-à-dire le contexte dans lequel s'inscrit le projet initial, sa nature, les thématiques éventuellement retenues que devra explorer le projet artistique, la discipline artistique ayant la préférence du porteur de projet le cas échéant, les moyens d'accompagnement engagés dans ce projet, les conditions techniques/matérielles d'accueil, les livrables attendus, l'enveloppe financière globale définie, les questions liées au droit d'auteur, à l'achat et/ou la commande d'œuvre... Il s'agit d'un document de référence qui peut servir de lien entre le porteur de projet, le ou les artiste(s) et la population (éventuellement).

Si l'ensemble de ces réflexions préalables conduit à la décision d'acheter une œuvre, plusieurs situations se présentent :

- l'achat d'œuvre pour une œuvre déjà réalisée, ne nécessite pas de procédure particulière. Bien entendu, l'œuvre achetée doit faire écho à votre projet. L'achat d'une œuvre d'art existante n'est pas soumis au code des marchés publics. (cf. fiche « Repères juridiques » dédiée);
- la commande d'une œuvre ou d'un projet artistique. Si vous êtes soumis au code des marchés publics, votre cahier des charges pourra, dans ce cas, prendre la forme de concours ou d'appel à projets. Il faut ici savoir que les prestations artistiques sont soumises à des procédures particulières et ne relèvent que partiellement du code des marchés publics.

Ainsi, un appel à candidatures pour la réalisation d'un projet artistique s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 28 et 30 du code des marchés publics) (cf. fiche « Repères juridiques » dédiée) qui, selon le montant concerné, se traduit ou non par une obligation de publicité.

Comment choisir le meilleur projet artistique ?

Le meilleur projet sera celui qui, à l'issue de votre analyse, répondra le mieux à votre cahier des charges. Pourquoi ne pas confier cette analyse des candidatures à un « comité artistique » composé d'acteurs culturels, d'élus ou encore de techniciens spécialisés dans ce domaine, et similaire à celui prévu dans le cadre de la procédure nationale du « 1 % artistique » ?

La phase du choix de l'artiste sera celle de la vérification de son **statut de professionnel**.

Un artiste sera considéré comme « professionnel » à partir d'un **faisceau d'indices** qui attesteront de la démarche professionnelle de son travail.

À titre d'exemple, pour un plasticien :

- affiliation à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA (organisme agréé du régime de Sécurité Sociale des auteurs);
- détention d'un numéro Siret et du code NAF 923A. Le numéro Siret doit figurer sur les factures et sur les notes de droits d'auteur;
- inscription significative de l'artiste dans les réseaux professionnels.

Tout autre élément significatif permettant de vérifier la qualité et le statut d'artiste pourra également être apprécié (à titre d'exemple : la présentation d'un référentiel photographique, le CV de l'artiste, les références antérieures, les commandes passées, les articles de presse, etc.).

À noter que l'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans un projet peut également passer par :

- la valorisation de pratiques amateurs, **si un artiste professionnel est impliqué dans le processus,**
- ou par une prise en compte des besoins techniques ou logistiques liés à des projets artistiques et culturels (aménagement d'espaces de travail, de lieux d'exposition, etc.)

La rubrique « Des ressources à votre disposition », en fin de guide, est consacrée à un recensement des différents acteurs ressources en Région pouvant être mobilisés pour vous orienter et vous conseiller sur le choix d'un artiste professionnel.

La sélection du projet artistique sera faite à l'appréciation du degré de pertinence des réponses au regard des objectifs énoncés par le cahier de charges, du budget prévu par l'artiste, des moyens envisagés d'appropriation de l'œuvre proposée et des sentiments du « jury » vis-à-vis des différents projets.

Pour le choix d'un artiste et d'une discipline il sera également possible de s'inspirer de la méthode utilisée dans le cadre de la procédure du « 1 % légal » (cf. fiche « Repère juridique : L'achat ou la commande d'œuvres d'art dans le cadre du 1 % artistique »).

Quel budget final ?

Une fois l'artiste retenu, les postes de dépenses liés à sa rémunération sont connus, il reste à adapter l'enveloppe globale en fonction des moyens choisis pour le soutien technique (matières premières, installations, local), pour la médiation envisagée, pour les coûts post-projet (expositions, supports mémoriels, entretien de l'œuvre...). En effet, le projet artistique inclut des coûts très variés suivant les phases de son exécution, qu'il convient d'anticiper.

Quelle sera la durée de l'intervention artistique ?

Calculer le temps de présence nécessaire à l'artiste pour mener à bien son projet mais aussi pour présenter son œuvre permet de prévoir des périodes où le public peut (ou ne peut pas) rencontrer l'artiste et implique des coûts supplémentaires éventuels à prévoir.

Comment accueillir l'artiste sur mon territoire ?

En recensant les structures d'hébergement et les locaux disponibles sur le territoire, on peut préparer l'éventuel séjour d'un artiste. Un projet artistique peut en effet, nécessiter des conditions particulières d'accueil des artistes. Pour un accueil en résidence par exemple, il est nécessaire de préparer des dispositions adaptées (logement, atelier...) (cf. fiche « Repères transversaux : Présence artistique »).

Quel soutien technique, logistique, humain, le projet nécessite-t-il ?

Pour être menée à bien, la dimension artistique et culturelle peut nécessiter de faire appel à des moyens autres que celui de l'intervention d'un artiste. Il peut s'agir de personnel municipal, chargé de présenter un projet, de l'installer, de créer un espace adapté au projet, etc.

Il sera utile de déterminer des conditions techniques d'accueil d'une création artistique. Les solutions à court terme pourront déboucher sur des projets artistiques et culturels à plus long terme (ex : un festival d'arts du cirque, un cycle d'expositions photographiques).

Exemple : l'accueil de compagnies de cirque dans la commune, en l'absence d'espace dédié. Afin de mener ce projet d'animation culturelle à plus long terme, des anneaux de fixation au sol, des points d'eau et d'électricité peuvent être installés.

La fiche « Repères transversaux : Exposition Monter une exposition » de ce guide vous apportera des précisions utiles.

Comment présenter le travail de l'artiste et sa création à la population ?

La mise en œuvre de **la médiation** peut intervenir à différentes phases du projet. Le public peut par exemple être sollicité durant l'exécution d'une œuvre, ou encore lors de son inauguration. Ce facteur de réussite d'une intégration de la dimension artistique et culturelle au projet est à anticiper.

Durant toute sa phase de réalisation, des mesures de communication autour de la démarche artistique et culturelle sont essentielles et peuvent se faire de plusieurs manières :

- organiser une présentation par l'artiste de son projet à l'occasion d'un temps fort (ex : pose de la première pierre, inauguration, ateliers...);
- organiser une présentation du projet auprès d'un public spécifique (ex : intervention de l'artiste à l'école);
- faire connaître le projet dans la presse locale, le bulletin d'informations municipales;
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information dans les différents équipements ou établissements de la commune (poste, commerces, écoles, équipements sportifs, etc.);
- désigner des « ambassadeurs » du projet, qui auront un contact privilégié avec l'artiste et sauront parler du projet autour d'eux.

Quelle mémoire pour le projet artistique ?

Le projet artistique et culturel mis en œuvre doit pouvoir laisser des **traces**, une **mémoire collective** sur le territoire.

Afin de perdurer, ces traces nécessitent qu'on les entretienne. Selon leur nature (mémoire, projet physique, visible), les modalités de cet entretien ne seront pas les mêmes. Il convient donc d'anticiper cette approche de la durabilité de l'œuvre dès sa création. Les modalités d'association de la population, des usagers, sont également un point à intégrer dans la réflexion.

L'entretien de l'œuvre physique / matérielle

Il induit des coûts qui doivent être intégrés lors des phases de décision sur l'enveloppe à consacrer à la démarche artistique et culturelle.

Tout au long de votre démarche, comment mobiliser les acteurs locaux ?

Il est important de solliciter les compétences présentes sur le territoire.

Les nombreux acteurs culturels de la région (centres d'art, centres culturels, festivals, etc.) peuvent vous aider dans la définition de votre projet, vous conseiller pour sa mise en œuvre et vous accompagner dans les différentes étapes présentées plus haut.

Les acteurs sociaux ou économiques, ainsi que la population, peuvent être associés, pour co-élaborer un diagnostic qui aidera à construire la thématique.

Le Pays a pu aborder la thématique culturelle en dressant des diagnostics locaux des enjeux et acteurs culturels et peut être un support intéressant.

Les Conseils de développement peuvent aussi être des relais.

L'installation d'un groupe de travail ou d'un forum participatif peut vous permettre de trouver des pistes permettant de répondre aux différentes attentes et besoins. Chacun pourra alors apporter son opinion au stade des réflexions préliminaires ainsi que dans le déroulement du projet.

Enfin, les acteurs culturels sauront vous orienter dans la définition du projet artistique, la sélection des artistes, la médiation à mettre en œuvre et dans l'élaboration d'un budget adapté à tous ces aspects.

Un ensemble de ressources en Région est proposé en fin de guide, n'hésitez pas à vous y reporter pour prendre contact.



REPÈRES DISCIPLINES : QUELS DOMAINES D'ACTIONS POSSIBLES ?

Une fois la thématique formulée et la place de la dimension artistique définie, il convient de choisir la discipline artistique qui donnera corps et vie au projet artistique et culturel.

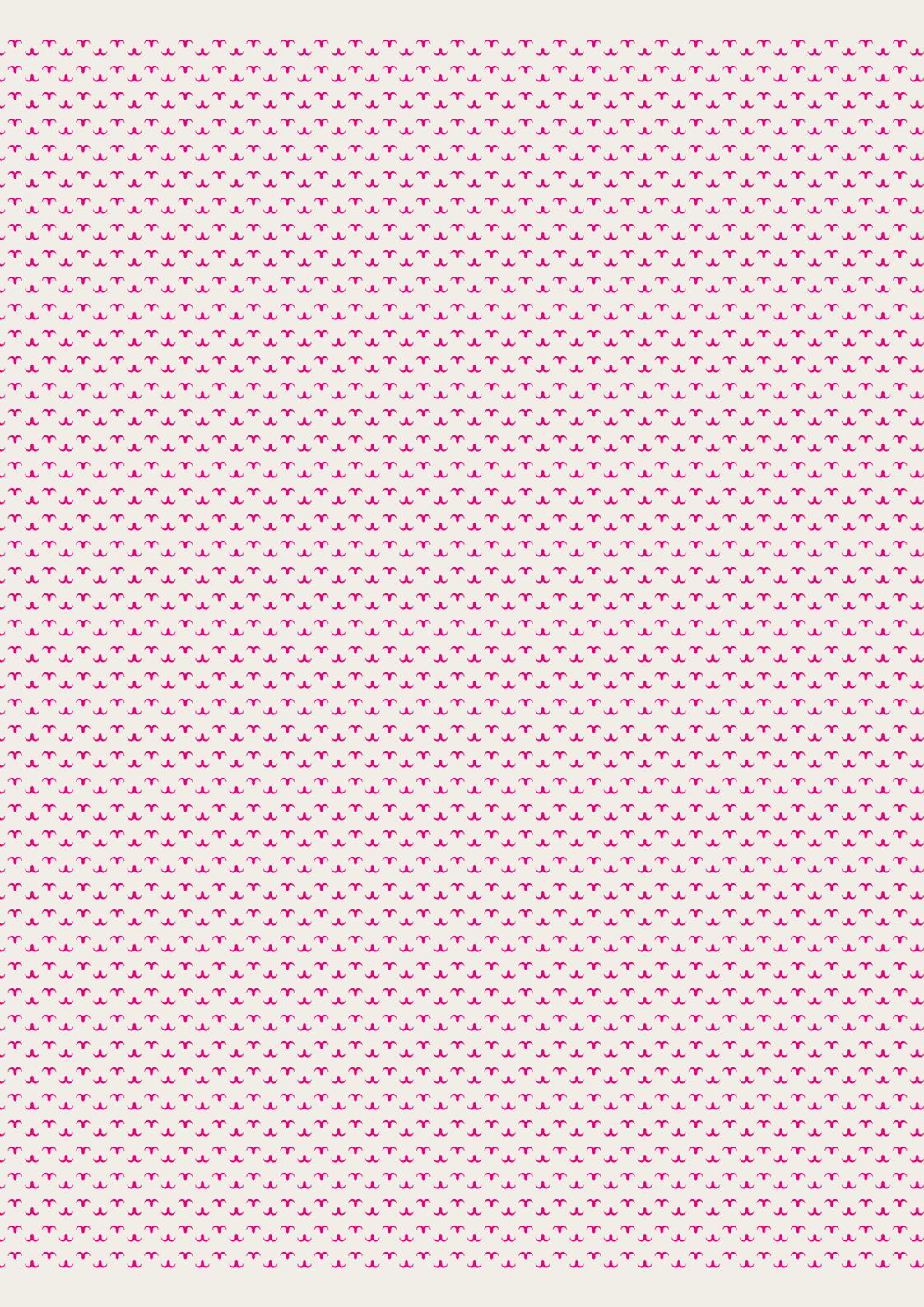
Arts plastiques, design, littérature, métiers d'art, spectacle vivant... bande dessinée, musique, sculptures et installations, verrerie d'art, résidence d'auteur... l'éventail des disciplines est très large. Les fiches « Repères disciplines » de ce guide témoignent de la variété des expériences déjà réalisées.

AVERTISSEMENT

Pour des questions d'homogénéité, il a été décidé de ne retenir qu'un nombre limité d'exemples. Ces derniers ne se veulent pas exhaustifs et ne reflètent pas l'intégralité du champ des possibles. Leur vocation est seulement de donner des idées, initier un premier retour d'expériences.

FICHES REPÈRES DISCIPLINES

- Sculpture & Installation
- Arts numériques
- Dessin
- Peinture
- Photographie
- Écriture
- Lecture
- Spectacle Vivant
- Télévision & Cinéma
- Métiers d'Art
- Design





SCULPTURE & INSTALLATION

RE-NAISSANCE

JANZÉ - ILLE-ET-VILAINE - PAYS DE VITRÉ - PORTE DE BRETAGNE 

Projet initial
Requalification
de la Zone d'Activités
Économiques
de La Chauvelière

Porteur de projet
Ville de Janzé
7 771 habitants

*Dimension artistique
et culturelle*
Installation d'une
sculpture de William
Voisin à partir
de matériaux de
réécupération récoltés
auprès des habitants
de la commune

*Durée du projet
artistique/
de la présence
artistique*
Collecte des objets :
juin 2011
Inauguration
de l'œuvre :
septembre 2012

Coût total du projet
840 359 euros
*Coût de la dimension
artistique et culturelle*
3 763 euros

ENTRETIEN ✪

avec **Françoise Sourdrille**,
adjointe à la culture, Ville de Janzé

« L'obligation de cette dimension artistique et culturelle est une bonne chose car on n'y consacrera pas d'emblée une partie du budget. »

Lorsque la Région

Bretagne nous a fait part de cette condition à l'obtention de la subvention pour notre projet de zone d'activités, nous ne savions pas trop quelles étaient ses attentes et, même si l'idée nous semblait intéressante, nous ne savions pas trop où nous allions. Nous avons donc rencontré des représentants du Conseil régional qui nous ont aidés dans notre cheminement, en attendant un guide pratique qui sera vraiment utile !

Lors de la commission culture, nous avons écarté l'art éphémère car nous avions peur que la population ne comprenne pas un projet artistique qui ne s'inscrive pas dans le temps, surtout dans cette période un peu difficile. Comme nous voulions que cette dimension artistique et culturelle soit



visible, durable et réalisée par un artiste impliqué localement, nous avons élaboré ce projet de sculpture. Nous avons passé commande auprès de William Voisin car nous connaissions déjà les folles machines qu'il crée pour ses spectacles, faites à partir d'objets de récup'. C'est un artiste très ouvert et très facile d'accès. Il s'est spontanément chargé de la médiation, comme il récupère des objets obsolètes à la déchetterie, il parle du projet aux habitants. Il a également fait le tour des entreprises présentes sur la zone pour expliquer le projet et récupérer des objets. L'appropriation de la sculpture par la population se fera donc tout naturellement puisque ce sont des objets personnels qui la composeront.

Nous allons aussi organiser un spectacle pour l'inauguration de cette zone qui va devenir un lieu agréable, mieux intégré au paysage urbain. ✪

avec **William Voisin**,
artiste



« C'est vraiment bien de pouvoir travailler pour sa ville. »

J'ai eu plusieurs rendez-vous avec les élus et le responsable des services techniques de la ville. Il y a une véritable entraide et l'architecte paysagiste qui travaille sur la zone est aussi très ouvert, nous échangeons beaucoup sur ce projet. Il va créer une petite butte pour asseoir la sculpture et la mettre en valeur.

Les habitants que je rencontre sont plutôt positifs et encourageants (même s'il y a eu deux ou trois râleurs, pour faire bonne mesure !), ils m'ont donné un grand nombre d'objets, j'ai même récupéré un piano ! J'attache beaucoup de valeur au vécu des objets, ils sont chargés d'histoire, et j'aime les transformer, leur donner une deuxième vie en les détournant de leur fonction première.

J'espère qu'à travers cette sculpture, les habitants se rendront compte de ce que l'on peut faire avec des objets usuels, et qu'ils poseront un autre regard sur eux.

C'est une nouvelle expérience pour moi de réaliser une sculpture, une œuvre qui sera exposée dans la durée. Je travaille souvent à l'étranger et c'est très gratifiant de pouvoir créer chez soi. Il faut faire appel à des artistes locaux, il y a tellement d'artistes en Bretagne !

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La sculpture est une pratique artistique qui consiste à concevoir et réaliser des formes en **volume**.

Elle utilise des **matériaux** et des **outils** très divers qui peuvent se combiner selon le choix de création de l'artiste.

Il existe de nombreuses **techniques** de sculpture haut-relief, bas-relief, modelage, taille directe, soudure ou assemblage, stéréolithographie, (ou prototypage rapide, qui permet de créer un volume d'après des données informatiques créées ex-nihilo ou scannées d'après un modèle réel en trois dimensions, l'objet étant obtenu par superposition de fines tranches de matière).

La sculpture peut également être éphémère, comme les sculptures de glace, de sable ou le Land Art. L'artiste utilise le cadre et les matériaux de la nature (bois, feuilles, terre, pierres, sable, rocher, etc.). Le plus souvent, les œuvres sont à l'extérieur, exposées aux éléments, et soumises à l'érosion naturelle.

L'installation est une œuvre, **temporaire ou permanente**, généralement conçue pour prendre place dans un **espace spécifique**.

C'est une œuvre constituée par un **ensemble d'éléments** (dessin, sons, vidéo, sculpture) qui constitue un espace singulier.

L'artiste pourra alors prendre en compte le **contexte** pour créer une œuvre originale.

Ces installations et ces sculptures peuvent prendre place dans des **lieux très variés** : des espaces publics ou privés, des espaces intérieurs ou extérieurs, des espaces urbains ou ruraux, etc.

QUELQUES IDÉES

Commander une sculpture pour l'insérer dans l'espace public, attirer le regard et créer un nouvel usage d'un espace, un lieu.

Exposer, dans un espace consacré à cet usage, les œuvres qu'un sculpteur aura pu concevoir lors d'une résidence locale.

Faire intervenir un sculpteur pour intégrer son travail dans un nouveau bâtiment lié au développement du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

↳ Voir les repères transversaux
Exposition & Scénographie

RÉGLEMENTATION

↳ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

40mcube
ACB, art contemporain en Bretagne
DDAB, documents d'artistes Bretagne
Fonds régional d'art contemporain Bretagne
D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



ARTS NUMÉRIQUES

VOICI ONI

RENNES - ILLE-ET-VILAINE - PAYS DE RENNES

Projet initial

Rénovation de la salle de spectacle le Liberté

Porteur de projet

Ville de Rennes
206 194 habitants

Dimension artistique et culturelle

Voici ONI

Œuvre participative installée dans le hall du bâtiment

Durée du projet

artistique/de la présence artistique

10 jours sur une période d'un an

Coût total du projet
23 millions d'euros

Coût de la dimension artistique et culturelle
86 400 euros

avec **René Jouquand**,
adjoint à la culture de la Ville de Rennes

« Une œuvre d'art dans une ville est une histoire collective. »

La dimension artistique doit être intimement liée à l'urbanisme. Nous sommes convaincus que les artistes doivent être présents dans la ville pour que l'espace public soit investi différemment.

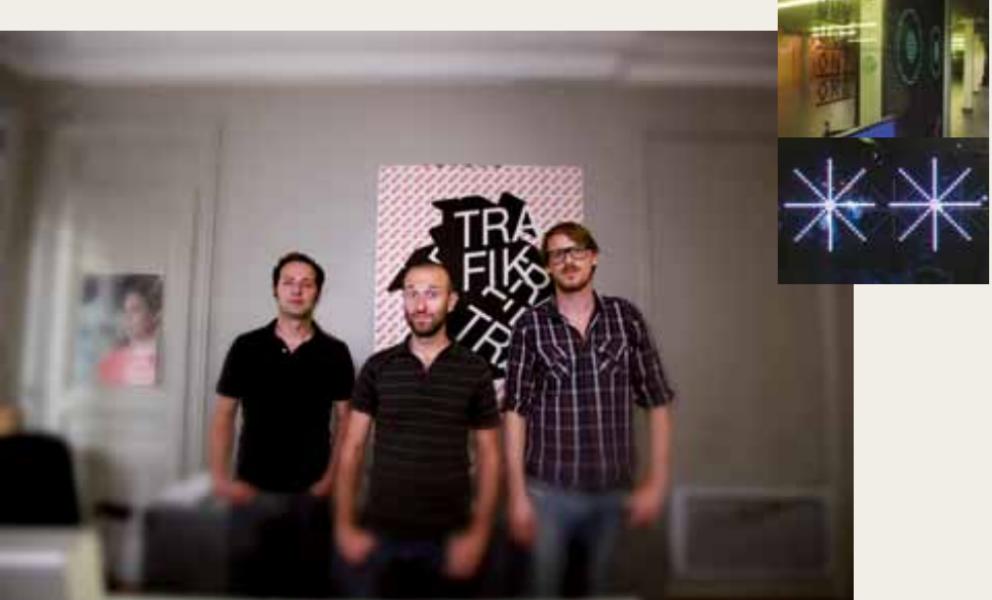
En ce qui concerne le Liberté, nous avons créé un comité artistique qui a établi un cahier des charges afin de déterminer les enjeux et de lancer un appel d'offre. Ce cahier des charges était très ouvert pour que les artistes puissent y répondre avec une grande liberté. Nous avons finalement sélectionné le projet de Trafik car il est interactif, on peut se connecter à distance, il se renouvelle en permanence et n'enfreint pas la circulation dans l'espace. Tous ces éléments ont été déterminants pour le choix. Trafik est un excellent collectif d'artistes, ils travaillent beaucoup sur le ludique et intègrent l'interactivité dans leurs œuvres.



Nous avons eu avec eux des échanges constructifs, d'ailleurs ce sont eux qui ont proposé de mettre de la musique sur le site dédié à l'Œuvre. Voici Oni est une façon de s'amuser et de communiquer dans l'espace public. Nous avons eu des retours très positifs et enthousiastes car c'est formidable de pouvoir intervenir sur une œuvre d'art. On rédige son message puis il réapparaît de manière aléatoire. Nos rapports ont été très faciles, c'était une belle rencontre et ils sont venus très régulièrement à Rennes. Il y a eu une médiation, sur le site de la ville et celui du Liberté, et une médiation active à l'école élémentaire du Liberté.

Pour éviter les malentendus, il faut s'assurer que les élus et les artistes se comprennent, c'est pourquoi il faut un collectif de pilotage, un accompagnement afin de « traduire » le vocabulaire des uns et des autres. ✪

avec **Pierre et Joël Rodière,**
Trafik



Joël, Pierre Rodière et Julien Sappa

« Cet objet est un point d'orgue. »

Nous avions déjà été exposés au Centre d'art contemporain de la Criée à Rennes et c'est à cette occasion que nous avons été remarqués par les acteurs culturels de la ville. À ce moment là, le Liberté était en travaux.

Nous avons répondu à l'appel d'offre et avons été retenus par le comité artistique. Nous avons ensuite travaillé avec Odile Lemée qui était alors conseillère en arts plastiques pour la ville de Rennes. Nous avons eu avec elle de très bons rapports et nos échanges étaient toujours très positifs. C'était aussi le cas avec l'architecte avec lequel nous avons eu un dialogue constructif et l'équipe du Liberté qui avait très envie que ce projet se réalise. Nous avions une grande latitude et notre projet a été tout à fait respecté.

Nous voulions créer un lieu de rendez-vous devant le bâtiment. Les usagers créent d'abord un message/dessin en ligne (www.voici-oni.org) puis se donnent rendez-vous devant le Liberté pour voir ce message, diffusé exclusivement sur ONI, à la date et l'heure choisie par eux, puis rediffusé de façon aléatoire, un an plus tard. C'est maintenant un objet autonome et il s'inscrit dans le temps.

L'intégration d'une dimension culturelle et artistique est essentielle car elle soutient les artistes et permet de développer l'art dans les lieux publics. *

DE QUOI PARLE-T-ON ? ↗

Les arts numériques se sont développés en tant que genre artistique au début des années 1980 avec la révolution électronique, la mondialisation des médias de masse, l'Internet, etc. et désignent un ensemble varié de catégories de création en utilisant les **spécificités du langage numérique**. Ils s'inscrivent au cœur des problématiques contemporaines des échanges, de la transmission de la mémoire et de la diffusion du savoir, etc. Les limites des arts numériques sont encore méconnues puisqu'il s'agit d'arts en perpétuelles recherche et évolution. De ce fait, ils ont eu un effet profond sur la culture et l'art contemporain.

Les **outils** des arts numériques sont les **nouveaux médias** numériques : vidéo, son, ordinateur, Internet, photo, interface, réseau, baladeur MP3, Smartphone, jeu vidéo, logiciel, GPS, etc. Leur popularité croît avec le développement des nouvelles technologies de communication, qui offrent des débouchés pour la diffusion de cet art.

Les **installations numériques**, qui se multiplient dans le champ artistique, restent emblématiques de cet art. C'est un **dialogue entre les médias traditionnels de l'art plastique et les nouveaux médias**. Les œuvres numériques peuvent prendre la forme d'objets autonomes qui réagissent au spectateur, d'impressions, de captures de performances, d'installations vidéos avec ou sans interactivité, d'œuvres de net art (œuvres créées sur et pour le format Internet), ou d'infographie (art graphique pratiqué sur support informatique).

Le résultat de l'œuvre numérique relève rarement de la contemplation, leur rapport au public est particulier... par le toucher, la pratique, les spectateurs deviennent souvent acteurs des créations. On peut notamment penser au développement de l'utilisation de réalités virtuelles où la notion d'**interactivité** est fondamentale.

La présence d'un médiateur est indispensable autour des arts numériques car ils apparaissent flous et impénétrables pour certains.

L'art numérique, grâce à une utilisation plus systématique des technologies de communication, permet de toucher de **nouveaux publics** et de développer une activité culturelle plus large (vers les jeunes et les publics empêchés notamment). Il permet aussi de **former** les acteurs culturels et le public à l'utilisation des outils numériques.

L'art numérique est un moyen privilégié de rapprocher les arts **des entreprises** qui développent les nouvelles technologies de communication. Ainsi, un opérateur téléphonique s'est associé au projet de l'Opéra de Rennes pour la retransmission d'un spectacle dans un monde virtuel.

QUELQUES IDÉES ↗

L'intervention d'un artiste réalisant des œuvres numériques peut se concrétiser de plusieurs manières sur un territoire. Ainsi, il peut s'agir d'une médiation éducative autour de l'art numérique, d'une résidence de création, de la création d'une exposition interactive, de la commande d'une œuvre numérique pour accompagner la réalisation d'un projet ou encore de la création d'un site Internet donnant à voir une œuvre numérique.

POUR ALLER PLUS LOIN ⚡

RÉGLEMENTATION

↳ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

ACB, art contemporain en Bretagne

DDAB, documents d'artistes Bretagne

Le Fourneau

Le Milieu

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



DESSIN

LES TICKETS COLLECTION

BREST MÉTROPOLE OCÉANE – FINISTÈRE – PAYS DE BREST

Projet initial
Implantation
 d'un tramway sur
 le territoire de Brest
Métropole Océane

Porteur de projet
Brest Métropole Océane
 221 600 habitants
 (communauté urbaine)

Dimension artistique
 et culturelle
 Trois séries de cinq
 dessins seront réalisés
 par Petra Mrzyk et
 Jean-François Moriceau
 et imprimés sur certains
 tickets du tramway
 (apparition aléatoire
 aux distributeurs)

Durée du projet
 artistique/de la présence
 artistique
 Travail de commande,
 plus deux jours
 de médiation à Brest

Coût total du projet
374 millions d'euros

Coût de la dimension
 artistique et culturelle
1 million d'euros
 dont 21 528 euros
 pour les dessins
 sur les tickets

avec **Gaëlle Abily**,
adjointe à la culture de la Ville de Brest
et conseillère communautaire de BMO

« Je suis convaincue qu'il faut se servir de tous les outils pour faire entrer l'art et la culture dans la vie quotidienne. »

Le tram est une nouvelle configuration du « vivre ensemble » à Brest. Il dessine de nouveaux parcours, de nouveaux liens entre les populations du territoire. Le « lien » est le mot clef du tram et l'élément de réflexion à la base du projet artistique. La dimension culturelle et artistique du projet doit être pensée dès le départ pour faire partie intégrante de celui-ci afin de lui apporter du sens et une dimension humaine.

Un comité d'expert composé d'artistes de disciplines différentes, d'urbanistes, d'habitants de conseils de quartiers, a recueilli la parole d'acteurs culturels locaux très variés. Cela nous a permis d'identifier les sites qui allaient recevoir les œuvres et de déterminer ce que l'on attendait du travail de l'artiste. Pour cela, nous avions défini plusieurs critères, les œuvres devaient être innovantes, en lien avec le territoire et ses habitants et tournées vers demain.



En ce qui concerne les dessins sur les tickets de tram, nous avons reçu une proposition qui convenait parfaitement à nos critères, une touche d'humour en plus ! Pour l'instant, six dessins ont été commandés aux artistes. Il y aura du plaisir à les collectionner !

Ces dessins, reproduits sur de grandes planches, ont été exposés tout l'été à Brest. Dans le cahier des charges, nous avons stipulé que les artistes doivent venir au moins deux fois pour rencontrer les habitants et parler de leurs œuvres.

Quelle que soit la nature du projet, il faut saisir toutes les occasions d'ouvrir l'art à la population. ♦



« Toucher un autre public que celui des galeries et des musées était l'une de nos motivations. »

C'est Marguerite Vial de l'agence Albaran & Co qui nous a contactés et proposé de travailler ensemble sur le projet de tram de Brest Métropole Océane. Depuis le début, c'est surtout Marguerite qui a fait l'intermédiaire entre nous et les élus locaux.

Ce projet nous a permis de mieux connaître Brest, nous nous sommes beaucoup documentés sur la ville et son histoire pour cibler les différents thèmes des dessins, et cela nous a aussi apporté de nouvelles idées de dessins, de directions auxquelles nous n'avions pas pensé...

L'idée d'utiliser le ticket de tram comme espace d'exposition nous a paru très bonne.

Pouvoir toucher un autre public que celui des galeries et des musées était également l'une de nos motivations. Chaque ticket de tramway, que dans l'ordinaire de nos vies pressées nous jetons sans même voir après consommation, devient l'instrument graphique d'un voyage, une incursion dans l'imaginaire. Nous espérons apporter un zeste de poésie et d'humour aux usagers du tram.

Nous allons renouveler cette expérience avec un autre territoire, nous sommes actuellement en train de travailler sur un projet dans le cadre du voyage à Nantes (estuaire.info) le projet s'appelle "Ghost Tree" c'est un arbre mort qui brille la nuit comme un spectre. 

DE QUOI PARLE-T-ON ? ↗

Le dessin est la représentation de la forme (et éventuellement des valeurs de lumière et d'ombre) d'une ou de plusieurs figures, d'un paysage, d'un morceau d'architecture, d'une idée, d'un objet quelconque, faite au crayon, à la plume, au pinceau, ou par tout autre moyen. On parlera de dessin lorsque les **contours**, les **tracés**, demeurent **apparents**, en excluant a priori les aplats de couleur.

Les **outils** sont constitués par tout ce qui est susceptible de laisser une trace par dépôt de matière (craie, charbon, crayon, etc.) ou en ôtant de la matière du support (sgraffito ou gravure). Le dessin s'exprime en premier lieu par le crayon, la plume, le fusain, la sanguine, la craie, les stylographes, les feutres ou au pinceau pour l'encre et l'aquarelle. L'encre et la calligraphie, la gravure et l'estampe, jusqu'à l'outil informatique (pour l'infographie) prolongent l'expression directe du graphisme.

Le **support** peut être du papier, de la toile, ou toute autre matière. Les œuvres qui relèvent du dessin sont variées, allant du dessin académique au **graffiti** en passant par la **lithographie**.

QUELQUES IDÉES ↗

Accueillir un artiste dès la conception du projet pour qu'il réalise des dessins qui seront intégrés dans celui-ci. Ce mode d'intervention peut permettre à l'artiste de rencontrer plus facilement la population lors d'ateliers ou de conférences, notamment dans le cadre d'une résidence ;

Intégrer l'œuvre d'un dessinateur dans un bâtiment né d'un projet de territoire, dans un emplacement qui interpellera le visiteur et le guidera vers une réflexion personnelle par la médiation mise en place ;

Exposer les dessins d'un artiste dans un espace qui aura été réservé à cet usage au moment de la conception du projet ;

Faire intervenir un artiste dessinateur lors d'un projet artistique immatériel (représentation théâtrale, spectacle de rue) pour laisser une trace de celui-ci dans l'histoire du territoire ;

Inviter un artiste à dessiner directement sur des objets (ticket, plan, guide...) liés à un projet de service, d'évènement pour une intégration des œuvres dans la vie quotidienne des habitants.

POUR ALLER PLUS LOIN ☀

↘ Voir le repère transversal Exposition

RÉGLEMENTATION

↘ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

ACB, art contemporain en Bretagne

DDAB, documents d'artistes Bretagne

Fonds régional d'art contemporain Bretagne

40mcube

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



PEINTURE

LE SPORT S'AFFICHE EN COULEUR!

BÉGARD - CÔTES D'ARMOR - PAYS DE GUINGAMP

Projet initial

Rénovation intérieure
du gymnase du collège

Porteur de projet
Ville de Bégard
4 597 habitants

Dimension artistique et culturelle

Réalisation d'une fresque
par Urban Metz, avec
des collégiens, posée
sur les murs du gymnase

Durée du projet

*artistique/de la présence
artistique*
environ 2h / mois durant
une année scolaire

Coût total du projet
90 000 euros

*Coût de la dimension
artistique et culturelle*
1 500 euros

avec **Gérard Le Caër**,
maire de Bégard, vice-président du Conseil
général des Côtes d'Armor, en charge
de l'éducation et des collèges



« La dimension artistique et culturelle permet de ne pas gommer les repères culturels. »

Nous avions interpellé Emmanuelle Bouget, professeur d'art plastique du Collège, sur la problématique du gymnase dont le mur était sans cesse tagué. Nous avions l'idée d'y apposer une fresque et elle s'est chargée de gérer sa réalisation.

Elle avait rencontré l'artiste Urban Metz lors d'une sortie scolaire à l'une de ses expositions et le contact avec les élèves avait été excellent. C'est donc lui qu'elle a contacté pour travailler sur le mur du gymnase. Cela a duré un an, avec des interventions régulières de l'artiste pour guider les élèves. Les enfants étaient à la fois ravis et impressionnés par l'ampleur du travail. Ils ont vécu une aventure particulière car nous avions recréé un atelier d'artiste dans les anciens dortoirs du lycée. Ils se sont tout de suite rendus compte de la dimension humaine du projet.

J'étais moi-même enseignant et je sais qu'il est important de sortir les élèves du format d'enseignement classique en les faisant participer à une œuvre commune car ils deviennent alors acteurs du développement de leur cité. L'intégration d'une dimension artistique et culturelle est incontournable, elle participe d'un acte éducatif et contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est de l'argent bien placé.

Le mur du gymnase n'a pas dû être nettoyé une seule fois depuis l'accrochage de la fresque. Ces œuvres, auxquelles la population est intégrée sont respectées. Et elles permettent aussi de qualifier l'endroit, de lui donner une identité, et quand on peut faire appel à un artiste local, c'est la cerise sur le gâteau ! ✽

avec **Urban Metz**,
artiste peintre



« Il y a toujours une dynamique et des retombées positives, à la fois pour l'artiste et le commanditaire du projet. »

J'avais déjà été contacté par la mairie de Bégard en 2008 pour faire la scénographie des 40 ans de la MJC, et plus tard j'avais rencontré la professeur d'art plastique lors d'une de mes expositions. Ils ont donc pensé à moi pour guider les enfants dans la réalisation de cette fresque, leur proposer des solutions techniques et esthétiques. L'ambiance était décontractée, on était dans un esprit complètement différent de celui d'une salle de classe et pourtant les enfants étaient très attentifs et motivés, sur toute l'année. J'aimerais bien continuer cette histoire artistique avec Bégard, conserver un lien en participant à la vie de la commune.

L'intégration d'une dimension artistique et culturelle ouvre de nouveaux horizons et permet de prendre de nouveaux contacts dans le milieu un peu fermé des collectivités. Les artistes doivent être à l'écoute et donner de leur temps car un projet s'arrête rarement à l'exécution d'une œuvre, mais il faut donner pour recevoir. Les retours se font souvent plus tard, dans la presse locale puis sous forme de commandes ou d'expositions. *

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La définition de **la peinture** est capricieuse puisqu'elle est historique. Les techniques, les matières et les supports employés et créés ont évolué au fil des courants artistiques.

La peinture est la pratique consistant à appliquer une couleur sur un **support** tel que le papier, la toile, le bois, le verre, le béton, etc. La couleur et la tonalité sont l'essence même de la peinture.

La peinture est le moyen pour l'artiste peintre de représenter une expression personnelle sur des sujets aussi divers qu'il existe d'artistes. Elle peut être naturaliste et figurative ou abstraite. Elle peut avoir un contenu narratif, symbolique, spirituel, ou philosophique.

Les **outils** employés sont nombreux et conditionnent le résultat final de l'œuvre : doigts, pinceau, couteau, brosse, rouleau, aérosol de peinture...

Les **techniques** de peinture sont très variées et ont évolué avec les courants artistiques. Les plus anciennes traces montrant l'emploi d'une technique picturale furent trouvées dans les grottes préhistoriques. Ces peintures rupestres furent réalisées à partir d'ocre, d'argiles, de charbons ou de craies réduits en poudre et mélangés à de l'eau, de la salive ou du sang animal. Déjà, plusieurs techniques étaient employées pour appliquer la peinture, soit avec les mains, soit en utilisant une brosse, soit en vaporisant la peinture avec la bouche. Ensuite est apparue la fresque (pigment avec de l'eau de chaux notamment), au Moyen Âge « la tempéra » (liant à l'œuf et la caseïne, à la colle), puis au début de la Renaissance : la peinture à l'huile, ensuite l'aquarelle, la peinture à la chaux et, enfin l'acrylique !

L'évolution de la peinture est liée à l'évolution des techniques autant qu'à l'évolution de la perception du monde par les artistes.

QUELQUES IDÉES

Faire venir et associer un artiste peintre en amont du projet, pour l'intégrer à la conception de ce dernier. L'artiste peut permettre d'adapter le projet à l'œuvre qu'il se propose de réaliser. La présence du professionnel peut faciliter la rencontre avec la population : des ateliers ou conférences, notamment dans le cadre d'une résidence, peuvent être mis en place ;

Donner une plus-value à tout type d'équipement (bâtiment, infrastructure, espaces public...) en faisant appel à la curiosité du visiteur pour le surprendre hors les murs notamment grâce à une action de médiation ;

Réserver un espace dédié à l'artiste dans la conception du projet, afin de lui permettre un nouveau moyen d'exposition et de donner un accès supplémentaire à l'œuvre pour le/les publics visé(s) ;

Faire intervenir un artiste peintre lors d'un projet artistique immatériel (représentation théâtrale, spectacle de rue) pour laisser une trace de celui-ci dans l'histoire du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ Voir le repère transversal Exposition

RÉGLEMENTATION

➤ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

40mcube

ACB, art contemporain en Bretagne

DDAB, documents d'artistes Bretagne

Fonds régional d'art contemporain Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



PHOTOGRAPHIE

HORTUS PHOTOGRAPHICUS !

MELLÉ - ILLE-ET-VILAINE - PAYS DE FOUGÈRES

Projet initial

Réaménagement du centre bourg en bourg-jardin et sensibilisation à une gestion « O phyto »

Porteur de projet
Commune de Mellé
670 habitants

Dimension artistique et culturelle
« Hortus Photographicus »
Installation photographique sur un parcours à ciel ouvert dans la commune.

Elle se compose de 46 portraits représentant quelques habitants et leurs jardins en miroir, pour évoquer la relation intime qui les unit.

Durée du projet artistique/ de la présence artistique
5 semaines sur 2 ans

Coût total du projet
220 000 euros

Coût de la dimension artistique et culturelle
39 000 euros

avec **Claude Duval**,
maire de Mellé

« Le volet artistique est un élément de qualification de territoire, et l'avenir est dans cette direction. »

Ce projet d'exposition ne correspond pas vraiment à l'idée de départ ! Depuis des années, la commune poursuit une démarche de réaménagement « bourg-jardin » et de sensibilisation à une gestion « O phyto » des espaces verts. En 2006, dans le cadre de cette démarche, et sur une idée de l'association Pierres et Nature, nous avons lancé un appel à projet pour des artistes jardiniers. Un photographe a répondu ! Intrigués, nous avons décidé de le rencontrer. Au début, il a pris des photos de 12 jardiniers puis, au fil du temps et avec la participation des habitants, nous avons fait évoluer le projet vers l'exposition que l'on peut voir aujourd'hui. Il est venu en résidence un mois dans un gîte de la commune ; la résidence est un bon test, un élément qui permet de mesurer l'intérêt de l'artiste pour un projet. Bernard Molins a passé au moins une demi-journée avec chaque personne qu'il a photographiée pour apprendre à la connaître ; il y a eu un véritable échange.



Il s'agit d'un parcours photographique au centre du bourg montrant la relation intime des habitants avec leur jardin. L'idée est toute simple : sortir les habitants de chez eux et les placer au cœur de la démarche artistique. L'art est un formidable outil pour créer du sens et du lien social. En participant à cette exposition, les habitants sont devenus acteurs de la vie de leur commune. De nombreuses retombées médiatiques ont contribué à les valoriser, en leur renvoyant une bonne image d'eux-mêmes, et cela les a rendu fiers de leur bourg. De plus, ces portraits inscrivent les habitants dans la mémoire du village, certains sont décédés depuis, mais ils vivent encore à travers les photos.

Grâce à cette expérience, les liens se sont resserrés avec les habitants.

Il ne faut pas forcément beaucoup d'argent, ni forcément un grand projet, nous venons d'en faire la preuve. *

avec **Bernard Molins**,
photographe



« La médiation est indispensable pour comprendre le geste artistique et remplacer la confrontation par l'échange. »

À l'origine, la Maison

Pierres et Nature a proposé de mettre en place un évènement estival, sur la thématique du potager. J'ai répondu à ce projet car il avait une résonance personnelle. Je suis issu d'un milieu ouvrier, pour une partie de culture rurale, et mon père m'a sensibilisé au jardinage. Je voulais montrer le rapport qui existe entre les gens et leurs jardins, l'effet miroir.

Le projet initial étant très ouvert, j'ai pu y inscrire une démarche plus personnelle. Cette ouverture me paraît essentielle car elle permet de croiser les attentes de l'artiste et du commanditaire. Le maire a adhéré avec enthousiasme car il a compris l'impact émotionnel et identitaire qui pourrait naître de ce projet. Il m'a donné des facilités

matérielles et a trouvé les solutions pour le concrétiser. La résidence était très adaptée car j'étais au cœur de la population, elle a permis l'échange et le dialogue. Cette idée a fonctionné car elle était proche du quotidien des habitants du bourg. J'ai vécu avec eux une histoire humaine très forte, j'ai été sidéré et très touché par leur implication.

Bien sûr, la réalisation de projets comme celui-ci est une aventure, le facteur risque existe, mais c'est cela qui permet de rencentrer le projet sur les véritables enjeux et enrichit sa créativité.

Ce projet découle d'une rencontre, de l'histoire d'un territoire, d'une préoccupation personnelle. Répéter ailleurs le projet de Mellé en tant que tel n'aurait pas de sens, une réflexion doit être menée en amont par les acteurs du territoire afin de donner des repères aux artistes. Chaque commune est unique et a une histoire qui lui est propre. À chacun de construire un projet à partir de ses attentes et de sa propre identité. *

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dans son acceptation technique, la **photographie** est une **capture instantanée et une reproduction de l'image** sur un support photosensible dans un appareil de prise de vue.

Ce support prend la forme d'un film dans le cas de la photographie argentique, et d'un capteur électronique dans le cas de la photographie numérique. L'image obtenue peut être reproduite en couleurs comme en noir et blanc selon le travail de l'artiste au moment du développement de la photographie.

L'histoire de la photographie est intimement liée à celle de la peinture. Elle fut, en effet, inventée au 19^e siècle, pendant le courant d'hyperréalisme, pour apporter des solutions aux problèmes posés par la peinture comme la représentation du monde réel sur une surface plane. C'est pour pallier leur incapacité à dessiner que Niepce et Talbot inventèrent la photographie.

En 1855, lors de l'Exposition universelle (Paris), la photographie est toujours considérée comme une découverte technique et non comme une pratique artistique. La première génération de photographes d'art n'émerge qu'entre 1860 et 1880. Les artistes font évoluer les techniques de la photographie au fil de leurs expérimentations et en bousculant les conventions. La photographie picturale qui succède au réalisme s'écarte autant que possible de la réalité pour faire naître l'émotion artistique. Puis comme en peinture, de nombreux courants artistiques s'enchaînent et s'entremêlent.

Choix du sujet, angle de prise de vue, cadrage, éclairage : la photographie n'est pas qu'une reproduction de la réalité, c'est un moyen d'expression car elle est forcément subjective.

La photographie peut être particulièrement adaptée pour donner une dimension artistique à la mémoire d'une commune, d'un lieu, d'un territoire et de ses habitants, d'une culture populaire, tout en permettant une sensibilisation à un thème précis.

QUELQUES IDÉES

Accueillir un artiste dès la conception du projet pour qu'il réalise des photographies d'art qui seront intégrées dans celui-ci. Ce mode d'intervention peut permettre à l'artiste de rencontrer plus facilement la population lors d'ateliers ou de conférences, notamment dans le cadre d'une résidence ;

Commander une œuvre photographique à intégrer dans un bâtiment, un aménagement d'un projet de territoire, dans un emplacement qui interpellera le visiteur et le guidera vers une réflexion personnelle par la médiation mise en place ;

Exposer les photographies d'un artiste dans un espace réservé. Cela peut être l'occasion d'impliquer la population, si le photographe prend pour sujet la vie locale ;

Faire intervenir un photographe lors d'un projet immatériel (représentation théâtrale, spectacle de rue, évènement ponctuel) pour laisser une empreinte sur le territoire dans un espace dédié.

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ Voir le repère transversal Exposition

RÉGLEMENTATION

➤ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

40mcube

ACB, art contemporain en Bretagne

DDAB, documents d'artistes Bretagne

Fonds régional d'art contemporain Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



ÉCRITURE

CIRCULEZ Y'A TOUT À VOIR

SÉNÉ - MORBIHAN - PAYS DE VANNES

Projet initial

Construction d'un centre culturel dans le centre de Séné

Porteur de projet

Commune de Séné
8 500 habitants

Dimension artistique et culturelle

« Circulez y'a tout à voir »

Gérard Alle, écrivain en résidence, collecte la parole d'habitants de Séné pour écrire un spectacle dont ils seront les acteurs

lors de l'inauguration

du centre culturel.

4 représentations à partir de mars 2012.

Durée du projet

artistique/de la présence artistique

15 jours sur une période de 3 mois

Coût total du projet
4 millions d'euros

Coût de la dimension artistique et culturelle
57 000 euros

avec **Roselyne Le Nué**,
adjointe à la culture à la Mairie de Séné

« Le mot clef est l'envie, rien ne peut se faire sans cela. »

Ce projet est né tout naturellement. Nous voulions apporter une dimension artistique en mobilisant les habitants de la commune dans un souffle collectif. Le concept de « pose de la première pierre » nous paraissait dépassé, nous avions la volonté de faire exister le bâtiment avant même son ouverture. Sur une idée proposée et pilotée par Laurence Pelletier et Anne Joubioux, de l'association La Réplique et Pic, c'est un spectacle, basé sur la parole des sinagots qui sera donné pour inaugurer le centre culturel. L'objectif était de toucher des personnes qui n'iraient pas spontanément dans un centre culturel afin qu'elles se l'approprient, et deviennent elles-mêmes médiatrices du projet. Nous sommes allés à leur rencontre, par le biais de diverses associations. Nous avons fait appel à un écrivain professionnel, Gérard Alle, dont le concours était indispensable. Au cours de sa résidence ici, il a rencontré et écouté l'histoire d'une trentaine d'habitants et a restitué autant de textes.



C'est à partir de ceux-ci qu'il a écrit le spectacle dont le fil rouge est la vie au bourg de Séné. Cela a permis à des gens de tous milieux et toutes générations de se rencontrer ; nous avons eu plus de demandes que de places pour participer au spectacle mais il y a un rôle pour tous, certains viendront accueillir le public le jour de l'inauguration. Tout le monde a l'impression de vivre une véritable aventure.

Dès le départ, il faut avoir une envie d'ouverture et non pas de confiscation de la culture. ✽

avec **Gérard Alle**,
écrivain



« Les projets artistiques doivent être en lien avec la réalité locale. »

Les deux metteurs en scène de la Réplique et Pic ont pris contact avec moi et notre rencontre a fait tilt !

Nous étions vraiment sur la même longueur d'ondes avec ce projet de spectacle, qui sera nourri de l'âme des habitants de Séne ! Dans la commune, il y a un attachement à la culture populaire, d'où la motivation des habitants à participer à cette aventure commune et s'inscrire dans la vie de leur bourg. Ce projet me permettait d'allier l'écriture et mon désir d'aller vers les gens, d'écouter leur histoire. J'ai donc rencontré une trentaine de personnes qui se sont confiées à moi. Dans un premier temps, je leur ai restitué un compte-rendu et dans un second, j'ai interprété cette matière brute en conte, en fiction, en chanson.

Et comme je voulais aller au bout de cette démarche, j'ai également écrit le texte du spectacle. C'était passionnant et très fort humainement.

En Bretagne, on vit souvent dans la nostalgie et ce genre d'expérience est très important pour redonner une identité collective à un territoire. Ces projets permettent aux gens de se réapproprier leur propre histoire. Il devrait en être de même pour la culture, les habitants devraient pouvoir se l'approprier et ne pas se contenter d'être consommateurs. Il est possible d'amener une culture populaire à l'excellence à condition de travailler avec des professionnels. Et la médiation est indispensable, surtout si on utilise de l'argent public. *

DE QUOI PARLE-T-ON ? ☀

L'écriture recouvre à la fois une **technique** (la transcription) et un **moyen d'expression**.

Elle est la **représentation de la pensée et de la parole par des textes** qui produisent du sens. Elle est souvent opposée à la parole car les écrits restent, laissant une trace tangible. La transmission pérenne est le but de l'écriture.

L'écriture est un outil de liberté, de mémoire, de connaissance, de création, de lien, d'échange, de thérapie, etc.

L'écriture est une **discipline très souple** à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche artistique et culturelle d'un projet car elle peut s'adapter à tous les projets. Elle implique **l'intervention d'un auteur auprès des acteurs d'un territoire**. Cette mise en relation se fera à travers une œuvre, son processus artistique, la participation du public à une construction littéraire ou même à travers la chaîne du livre, qui implique divers savoir-faire.

- la présentation de la chaîne du livre (enluminure, reliure, impression, édition...).

Exemples : salon/festival, collaboration aux journaux, écriture pour la collectivité, soirée littéraire, atelier d'écriture, intervention au sein d'entreprises, résidence, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN ☀

RÉGLEMENTATION

↳ Voir le repère juridique Droit d'auteur (Voir le site de Livre et Lecture en Bretagne, rubrique « tout savoir sur » les auteurs www.livrelecturebretagne.fr/tout-savoir-sur-les-auteurs/)

DES RESSOURCES EN RÉGION

Livre et Lecture en Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.

QUELQUES IDÉES ☀

L'intervention d'auteurs permettra de porter un regard nouveau sur le projet du territoire, de favoriser sa valorisation et son appropriation tout en laissant des traces tangibles.

Cette intervention peut prendre des formes très variées qui peuvent se superposer, pour répondre précisément aux objectifs du porteur de projet :

- l'atelier d'écriture (lieu d'échange construit et animé par un intervenant où chaque participant se réapproprie l'acte d'écrire) ;
- la résidence (cf. fiche « Repères transversaux : Présence artistique ») ;
- l'intervention publique (de type conférence, où l'auteur explique ses œuvres, son travail) ;
- la production d'une œuvre écrite (livre, spectacle, pièce de théâtre...) parfois avec la participation d'un public ;



LECTURE

LECTURE DÉAMBULATOIRE AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE

BOUCHEMAINE - MAINE-ET-LOIRE - PAYS DE LA LOIRE 

Projet initial
Construction
d'une médiathèque

Porteur de projet
Ville de Bouchemaine
6 067 habitants

*Dimension artistique
et culturelle*
Lecture déambulatoire
lors de l'inauguration
de la médiathèque

Coût total du projet
4 240 000 euros

*Coût de la dimension
artistique et culturelle*
Coût de l'inauguration
6 250 euros
dont 1 500 euros
pour la compagnie
La Lune Rousse
(1 800 euros
tous frais compris)

avec **Anne Rivereau**,
médiathèque de Bouchemaine



« Partir du livre était un moyen de promouvoir le lieu. »

Pour l'inauguration de notre médiathèque, nous cherchions une compagnie capable de faire un spectacle déambulatoire car nous ne voulions pas quelque chose de figé. La compagnie La Lune Rousse, que notre directrice avait rencontrée lors de son passage à Bouchemaine, nous semblait tout indiquée car elle pouvait s'adapter à cette demande un peu particulière.

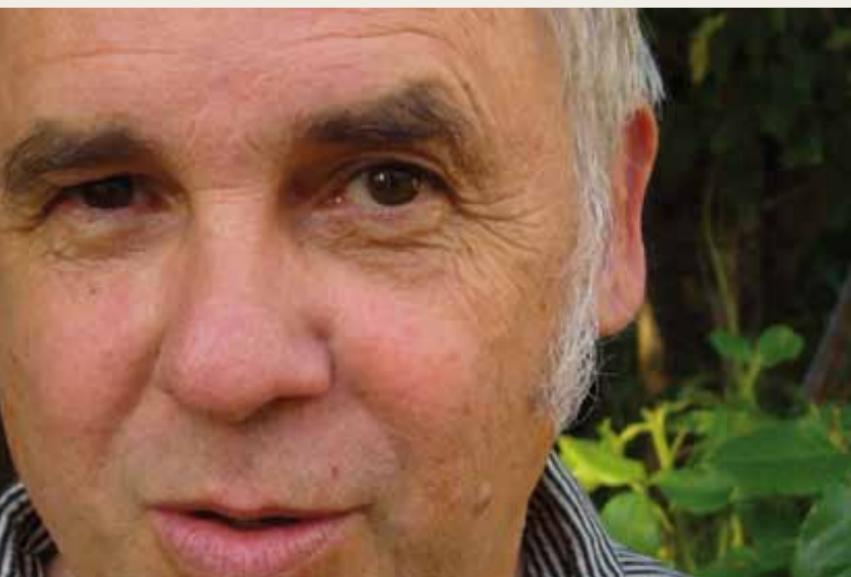
L'équipe de la médiathèque avait des envies assez précises et La Lune Rousse y a répondu parfaitement. C'est elle qui nous a proposé les textes, nous leur avons laissé carte blanche en ce qui concernait leur choix, il fallait juste qu'ils soient courts et percutants.

Nous voulions une lecture qui soit rapide et mobile car lors d'une inauguration, le public ne reste pas statique et aime déambuler de salle en salle.

Le public a été agréablement surpris par cette lecture qui a apporté dimension supplémentaire à la découverte de la nouvelle médiathèque.

La question de la démarche artistique et culturelle ne se posait pas, c'était une évidence pour un lieu de culture. ↗

avec **Charles Bodin**, chargé de production
pour la compagnie *La Lune Rousse*



« Ce fut un moment très fort, le public a été agréablement surpris. »

Nous étions à Bouchemaine dans le cadre d'un festival, environ un an avant l'inauguration de la médiathèque. J'avais alors fait la connaissance de la directrice, Aurélie Dernoncourt.

Au sein de *La Lune Rousse*, nous venions de mettre en place « les éveilleurs », il s'agit de donner des lectures déambulatoires dont le but est de faire parler les documents qui se trouvent dans un bâtiment pour y insuffler de la vie, l'éveiller et lui donner une âme.

En vue de l'inauguration, je lui ai donc proposé de travailler sur certains textes de la bibliothèque et elle-même nous a aussi fait quelques propositions. Nous sommes intervenus avec des « capsules » de textes forts, captant rapidement l'attention du public. L'idée était de faire découvrir la richesse

du contenu de cette médiathèque. C'était une lecture déambulatoire où les comédiens se répondaient l'un l'autre. Nous avions aussi glissé des marque-pages dans certains livres avec des citations.

Les lieux ont besoin d'être habités et notre travail est tout à fait en adéquation avec la création ou la réhabilitation d'une bibliothèque, d'une médiathèque, d'un centre culturel... Il faut que l'humain s'empare de ces endroits pour mieux les comprendre afin de mieux se les approprier. ↗

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La lecture à voix haute revêt aujourd'hui une dimension de **médiation culturelle**. Elle rapproche le livre du public au travers de lectures publiques par des lecteurs ou acteurs professionnels. C'est une expression artistique visant à valoriser la vie littéraire (les livres, les auteurs) par le biais d'animations dans de multiples lieux publics, spécialisés ou non.

L'objectif de la lecture est de donner à entendre et à voir, de faire partager le plaisir du livre au travers de textes classiques ou modernes, français ou étrangers, et de sensibiliser le public à la lecture ainsi qu'à l'écriture. La lecture permet la découverte d'auteurs, de textes méconnus, d'apprécier la qualité d'un texte, de créer une atmosphère, de faire découvrir de nouveaux mondes et de nouveaux horizons.

La lecture à voix haute concerne **tous les publics**. Elle peut être dirigée vers les publics empêchés, déficients visuels, illettrés, et peut être adaptée à des déficients auditifs avec la collaboration d'un traducteur en langue des signes.

La lecture peut se faire à une ou plusieurs voix, en direct ou en différé. Elle ne nécessite pas de mise en scène, sa forme de **représentation** doit être **épurée** afin que le public se concentre sur le texte. Il y a une réelle volonté d'incarner les mots.

QUELQUES IDÉES

La lecture peut prendre des formes variées suivant le public concerné et les objectifs identifiés (découverte d'un auteur, mise en avant d'œuvres littéraires, etc.) dans un projet culturel cohérent :

Inviter un ou plusieurs auteurs, comédiens, lecteurs professionnels, un artiste à l'occasion de l'inauguration d'un projet, pour une lecture de texte ;

Organiser des ateliers de lecture sous la direction d'un artiste présent sur un territoire (en séjour ou résidence) ;

Une lecture peut prendre place partout, en intérieur ou en extérieur, dans un endroit où elle sera rattachée au projet. Cela peut être des lieux dédiés pour rencontrer un public spécifique, des lieux décalés, des espaces publics ou privés, urbains ou ruraux, etc.

Exemples : lecture publique, soirée littéraire, lecture en entreprises, dans des hôpitaux ou des écoles.

POUR ALLER PLUS LOIN

RÉGLEMENTATION

➤ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

Livre et Lecture en Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



SPECTACLE VIVANT

MÉDIATION AUTOUR DE LA RÉHABILITATION DU THÉÂTRE

REDON - ILLE-ET-VILAINE - PAYS DE REDON - BRETAGNE SUD

Projet initial
Restructuration
du théâtre

Porteur de projet
Communauté
de communes
du Pays de Redon
55 000 habitants

*Dimension artistique
et culturelle*
Médiation sous forme
de 3 spectacles axés
autour de la rénovation
et restructuration
du théâtre de Redon

*Durée du projet
artistique/de la présence
artistique*
environ 4 jours

Coût total du projet
5 500 000 euros

*Coût de la dimension
artistique et culturelle*
3 500 euros

ENTRETIEN ✽

avec **Pascal Duchêne**,
vice-président délégué à la culture de
la communauté de communes du Pays de Redon
et **Albert Guihard**, directeur du théâtre.

« L'enjeu de l'intégration
d'une dimension artistique
et culturelle est important
car cela permet aux élus
de se sentir soutenus pour
sortir des sentiers battus
et oser l'art. »

La restructuration et la rénovation du théâtre ont pris de longues années et nous souhaitions, avant sa fermeture, faire une médiation afin d'expliquer tous les aspects du projet, les enjeux et les attentes. Le contexte local était un peu difficile, il y avait des tensions car les travaux n'avançaient pas.

Nous avons pensé à Casus Délires qui est une compagnie locale. Ils se sont forgés sur le terrain et s'inscrivent dans le théâtre de médiation, d'événementiel. Ils ont une approche singulière et manient manient très bien la dérision. Ils ont fait deux interventions, une première pour expliquer les raisons du retard et une deuxième pour la fermeture du théâtre.



Pascal Duchêne

Nous étions aussi invités à monter sur scène, ainsi que le président de la communauté de commune, cela nous a permis d'expliquer le projet de façon humoristique et avec une dimension artistique. Casus Délires a eu une grande liberté d'intervention et d'interprétation. Ils se sont emparés de la commande pour la mettre en œuvre avec leur propre sensibilité tout en ayant une très bonne compréhension des enjeux.

Il est très intéressant de faire une intervention artistique là où on ne l'attend pas car l'artiste a besoin d'être légitimé. Et les élus doivent faire preuve d'un vrai courage pour donner cette part de liberté aux artistes. ✽



« Commencer le spectacle par le rire a permis d'apaiser les tensions. »

Nous avons été contactés par la Communauté de communes car nous avions déjà fait ce genre de « tomber de rideaux ». Nous sommes assez reconnus sur le territoire pour ce type de projets car nous réalisons environ une dizaine de créations sur mesure par an, pour apporter un nouvel éclairage sur des événements particuliers. Nous identifions les problèmes afin de les évoquer face au public puis les désamorcer ensemble. Dans le cas du théâtre de Redon, nous avons eu plusieurs réunions avec son directeur et Pascal Duchêne, vice-président de la Communauté de communes en charge de la culture pour échanger et bien cerner la commande.

Pour faire une médiation avec le public nous avons, lors d'un premier spectacle, évoqué l'histoire du chantier et présenté

le projet avec un regard nouveau, étant donné le nombre de rebondissements depuis le début. Et comme nous faisons un genre de théâtre très interactif, cela a permis d'aborder les problèmes et de répondre aux questions que se posaient les habitants, avec un brin d'humour en plus. Le dialogue étant ouvert, la réaction du public a été plutôt positive, ce moment d'échange et d'explication ayant apaisé les choses.

Les élus ont joué le jeu et sont également intervenus, ils nous ont fait confiance.

Avec le deuxième spectacle, la fermeture pour travaux, le fil conducteur était l'inventaire de tout le foisonnement de spectacles et d'émotions partagées ayant eu lieu dans le théâtre depuis l'origine ainsi que la présentation de la programmation « hors les murs » des saisons à venir. ✎

DE QUOI PARLE-T-ON ? ↗

Le concept de **spectacle vivant** a émergé au début des années 90 à l'initiative des milieux artistiques et culturels dans une volonté de le différencier du **spectacle enregistré** (cinéma, radio, etc.) On parle de spectacle vivant lorsque trois composantes sont réunies :

- la **présence physique d'un ou plusieurs artistes**,
- la **mise en scène et l'interprétation d'une œuvre artistique**,
- la présence d'un **public** dont tous les sens peuvent être sollicités (la vue, l'ouïe, l'odorat, etc.)

Chaque représentation d'un spectacle est unique et différente de la suivante. Il désigne de nombreux modes d'expression artistique : le théâtre, la danse, les arts du cirque, les arts de la rue, les arts de la marionnette, l'opéra et la musique live (sont exclus les spectacles sportifs, les défilés de mannequins et les corridas). Plusieurs de ces champs artistiques peuvent être mêlés dans un même spectacle.

Les artistes du spectacle vivant sont nombreux. Il peut s'agir d'un comédien, d'un chef d'orchestre, d'un conteur, d'un chorégraphe, d'un metteur en scène, d'un artiste du cirque... Nombreux sont les artistes qui impliquent le public de différentes manières. Cela peut passer par sa participation aux représentations, aux répétitions, à l'écriture du spectacle mais aussi par des interventions (conférence, atelier de formation, etc.) dans les centres culturels locaux.

Le spectacle en lui-même relève aussi d'un parcours de création, avant d'aboutir à sa représentation. Cela comprend son écriture, sa production, son montage et sa diffusion.

QUELQUES IDÉES ↗

Créer des spectacles pour accompagner l'élaboration, la construction ou l'inauguration d'un projet.

Faire découvrir au public l'ensemble de la chaîne de création d'un spectacle à travers des ateliers

d'écriture, des invitations aux répétitions des troupes présentes sur le territoire, etc.

Aménager un espace utilisable par les artistes en parallèle de la finalité première de l'équipement créé : espace de travail, plateau, logement, résidence artistique.

Aménager un lieu propice à l'accueil de spectacles dans l'espace public (se référer aux normes relatives aux Espaces Recevant du Public).

POUR ALLER PLUS LOIN ☀

RÉGLEMENTATION

En France, le spectacle vivant est encadré par une loi de 1999.

Obligation d'être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle au-delà de 6 représentations.

Application de certaines normes des codes du travail, du commerce et de la propriété intellectuelle pour la sécurité, la gestion de la billetterie, les taxes et impôts... Réglementation effective dès que les phases de production du spectacle (travail d'écriture, mise en scène, répétitions...) sont engagées, même si aucune représentation n'a lieu au final.

Selon le nombre de représentations organisées, le porteur de projet sera organisateur de spectacle occasionnel ou professionnel, auquel cas l'obtention de licences (d'exploitation, de production et de diffusion) est nécessaire.

➤ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

Le Fourneau

Musiques et Danses en Finistère

Art vivant en Ille-et-Vilaine

ADDAV56 (Morbihan)

Itinéraires bis (Côtes d'Armor)

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



TÉLÉVISION & CINÉMA

LA DERNIÈRE JOURNÉE

BREST MÉTROPOLE OCÉANE – FINISTÈRE – PAYS DE BREST 

Projet initial
Réhabilitation–
reconversion des anciens
ateliers de l'arsenal

Porteur de projet
Brest Métropole Océane
221 600 habitants
(communauté urbaine)

*Dimension artistique
et culturelle*
« La dernière journée »,
film d'Olivier Bourbeillon.
Le 1^{er} juillet 2005, le
dernier marteau-pilon
datant de 1867 a cessé
son activité. Le film
raconte cette dernière
journée, correspondant

à celle des trois hommes
qui travaillaient encore
sur cette machine.

*Durée du projet artistique/
de la présence artistique*
2 jours de tournage

Coût total du projet
78 000 000 euros

*Coût de la dimension
artistique et culturelle*
36 000 euros

avec **Gilbert Le Traon**,
directeur de la cinémathèque
de Bretagne

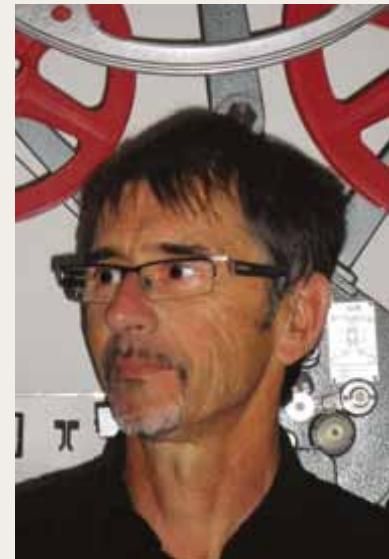
« Il faut de la force et une certaine naïveté pour faire triompher les projets artistiques. »

L'idée de tourner un

film sur le dernier marteau pilon de l'Arsenal de Brest est née au cours des réunions concernant le Plateau des Capucins. Nous avions créé un lobby « image et son » et participions à toutes les réunions. Brest Métropole Océane nous a donc demandé de nous charger de ce projet. C'est la première fois que la cinémathèque faisait un appel à concours pour un film.

L'Arsenal ayant interdit les prises de vues dans ses murs, il existe très peu d'images si ce n'est des photos industrielles techniques ou quelques photos personnelles que les photographes de la DCNS prenaient pour faire plaisir aux ouvriers. La dimension humaine était complètement écartée, il n'existe pas

d'images d'ouvriers à l'œuvre dans les archives. L'Arsenal restera toujours une citadelle au cœur de la ville, mais grâce à ce film, nous avons maintenant des traces de la vie qu'elle renfermait. Olivier Bourbeillon a préféré s'intéresser au quotidien des ouvriers qui actionnaient cette énorme machine, faisant passer le projet de film « Le Marteau Pilon » sensé être axé sur la machine, à « La Dernière Journée ». Il a imposé son désir. Il faut pleinement assumer cette dimension artistique et culturelle, en accepter les risques et ouvrir la commande pour que l'artiste puisse s'en emparer. On sait bien qu'entre le projet artistique et le résultat se trouvent de nombreuses passes politiques à franchir au cours desquelles le projet peut s'émousser. C'est pour cela qu'il est important de maintenir le cap sur le geste artistique tel qu'il a été défini à la base. *



avec **Olivier Bourbeillon**,
auteur et réalisateur



« C'était une véritable aventure humaine et artistique. »

Nous avons répondu à un appel d'offre qui émanait de la cinémathèque et de DCNS pour faire un film sur le dernier marteau pilon en action, avant la cessation d'activité de l'ancien atelier des forges de l'arsenal. C'était l'occasion pour moi, Brestois, de pénétrer à l'intérieur de cet endroit mythique qui représente tout un pan de l'histoire de cette ville.

Tout s'est enchaîné très rapidement et nous avons travaillé main dans la main avec la cinémathèque. C'est un film de 12 minutes que nous avons réalisé en 2 jours. Nous l'avons filmé en 35 mm pour avoir un vrai plus esthétique. Cette commande s'est transformée en film de création, nous avons dépassé la commande institutionnelle. Je voulais faire un film surprenant, façon western. Les ouvriers nous ont d'abord

regardés de travers, mais au fil des heures, ils ont découvert notre travail, nous avons gagné leur respect et il y a eu une vraie synergie. Ils ont été très enthousiastes quand nous leur avons présenté le film. Cela a été suivi d'une belle rencontre avec les spectateurs. Ce film a déjà beaucoup tourné, même à l'international, il a été diffusé dans plusieurs festivals et nous avons remporté un « lutin » (prix) du court-métrage.

Je suis convaincu qu'un film était la forme la plus adaptée pour répondre à la dimension artistique et culturelle du futur centre des Capucins. Cela permettra d'y montrer l'activité industrielle qui y régnait. C'est un travail de mémoire non seulement de la machine mais surtout du savoir-faire des hommes. *

DE QUOI PARLE-T-ON ? ↗

Le cinéma et la télévision regroupent l'œuvre télévisuelle et l'œuvre cinématographique qui se distinguent par leur mode de diffusion/ d'exploitation :

La définition d'**œuvre télévisuelle** permet de retenir les programmes destinés à être diffusés à la télévision et relevant des genres suivants : fictions de moins de 60 minutes, animations, documentaires. L'œuvre audiovisuelle selon le CNC, doit témoigner d'un critère d'originalité.

Le critère principal de l'**œuvre cinématographique** est la projection sur grand écran, en salle ou plein air. Vient ensuite son coût de production, souvent bien plus élevé que ceux des autres œuvres audiovisuelles, son importance culturelle, sa durée d'exploitation qui est plus longue, car elle peut passer par tous les canaux de distribution, cinéma, DVD et vidéocassette en vente et location, téléchargement à partir de l'Internet et télévision avec facturation à la séance, facturation par canal ou libre accès.

Les moyens mis en œuvre pour ces deux types de création sont sensiblement similaires (auteur, scénariste, équipe de tournage, plateau, décors, etc.) et se caractérisent par les phases d'écriture, de développement du projet, de tournage, de post-production du film (montage, mixage...) et enfin la phase de diffusion par différents biais et lieux (télévision, cinéma, festival, médiathèque, prisons, cafés).

Différents genres de création cinématographique et audiovisuelle existent et s'entrecroisent : la fiction qui reconstitue une réalité ; le documentaire qui utilise des images réelles, sans être un reportage ; l'animation qui utilise les techniques de l'animation, dessin, marionnettes, 3D...

Les sous-titres et le procédé appelé « audiodescription » ou « audiovision » permettent de rendre les œuvres audiovisuelles ou cinématographiques accessibles aux déficients auditifs et visuels. Pour ces derniers, un texte en « voix off » décrit les éléments visuels de l'œuvre. Il est placé entre

les dialogues ou les éléments sonores importants afin de ne pas nuire à l'œuvre originale et peut être diffusé dans des casques sans fil pour ne pas gêner les autres spectateurs.

QUELQUES IDÉES ↗

Il existe plusieurs champs d'interventions :

- l'accueil de résidences ou ateliers d'écriture de projets de films ;
- l'accueil de tournages ;
- l'animation de salles de cinéma par des artistes ;
- l'organisation de séances de cinéma en plein air ;
- le tournage d'un documentaire qui suivrait une ou plusieurs phases de la réalisation d'un projet ;
- la réalisation d'un film en lien avec le projet pour le valoriser, en conserver une mémoire vivante, en vue d'une médiation avec les habitants...

En Bretagne, le réseau de salles de cinéma est particulièrement dense et permet de faire intervenir des artistes acteurs, réalisateurs auprès du public dans le cadre d'une programmation.

Les associations bretonnes (Clair obscur ; Comptoir du doc ; union française du film pour l'enfance et la jeunesse en Bretagne...) font le lien entre professionnels de l'audiovisuel et du cinéma et les structures de production et de diffusion.

Exemples : résidence d'auteurs de l'ARBRE à Mellionnec, actions éducatives de Clair Obscur, ateliers de création de Passeur d'images en parallèle des séances en plein air.

POUR ALLER PLUS LOIN ⚜

RÉGLEMENTATION

↗ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

Livre et Lecture en Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



MÉTIERS D'ART

BANCS PUBLICS EN FER FORGÉ

CARHAIX - FINISTÈRE - PAYS DU CENTRE - OUEST BRETAGNE 

Projet initial

Renouvellement
du mobilier urbain

Porteur de projet

Ville de Carhaix
8 200 habitants

Dimension artistique et culturelle

Conception et création
de bancs en fer forgé
par Laurent Everaert

Durée du projet

artistique/de la présence

artistique

Travail de commande

Coût total du projet

2 500 euros

Coût de la dimension

artistique et culturelle

2 500 euros

avec **Bernadette Laroque**,
adjointe à la culture, Ville de Carhaix

« Il faut avoir une démarche artistique dans les projets territoriaux, car c'est un plus culturel indispensable et une façon de promouvoir les artistes locaux. »

Le maire de Carhaix a voulu aider ce jeune ferronnier d'art à démarrer son activité, il lui a donc proposé la conception d'un mobilier urbain en rapport avec notre implication culturelle dans l'identité bretonne.

La ville avait besoin de remplacer son mobilier et nous voulions dépasser les propositions classiques, de l'uniformisation. La dimension culturelle et artistique permet d'éviter l'écueil de cette uniformisation. Il y a eu un véritable dialogue avec l'artiste, il a compris nos attentes et nous a fait une proposition qui y correspondait parfaitement.

Les bancs plaisent beaucoup, c'est très gratifiant de voir des gens, toutes générations

confondues, s'y asseoir un moment. Les visiteurs aussi apprécient cette singularité.

Nous nous attachons à rendre la ville plus belle et agréable à vivre pour les carhaisiens et cela a pour effet de leur renvoyer une meilleure image d'eux-mêmes.

L'impact culturel compte beaucoup pour nous, c'est une façon de communiquer avec la population.

Avoir une réflexion sur la démarche artistique et culturelle nous oblige à bien définir nos projets et à n'oublier aucun volet. ✪



avec Laurent Everaert,
ferronnier d'art



« Je voudrais que les gens réalisent l'importance de la survie de l'artisanat d'art. »

Après avoir fait l'enseigne d'une taverne mythique à Plouyé, j'ai approché le maire de Carhaix, que je connais un peu parce que je suis bénévole aux Vieilles Charrues, pour lui en proposer une pour la Mairie. Il m'a demandé si je me sentais capable de réaliser des bancs pour la ville. Tous mes amis m'ont soutenu pour que je les fasse, mais j'avais le trac ! J'ai créé cinq modèles, tous ornés de motifs bretons. Les habitants de Carhaix ont beaucoup apprécié mon travail, j'ai eu beaucoup de compliments ! À travers ces bancs, je transmets l'amour de mon métier. La ferronnerie, c'est ma passion ! J'ai toujours été fasciné par la malléabilité du métal chauffé. J'ai commencé comme métallier ferronnier et aujourd'hui, mon but est de faire partager ma passion, de transmettre mon savoir.

Je me déplace avec ma forge mobile, lors de manifestations et de fêtes, pour montrer mon travail et je propose aux enfants d'essayer. Ils sont tout contents de repartir avec une volute ou une spirale ! J'aimerais vraiment enseigner dans une école. Je voudrais que les gens réalisent l'importance de la survie de l'artisanat d'art. Mes bancs sont un peu moins chers que ceux que l'on trouve dans les catalogues spécialisés et ne sont pas fabriqués à la chaîne ! J'ai beaucoup réfléchi à chaque modèle.

J'avais peu confiance en moi, une toute petite forge avec peu d'outils. Cette demande de la mairie m'a donné de l'assurance pour démarcher d'autres municipalités et leur proposer du mobilier urbain. Je suis lancé maintenant. *

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les **métiers d'art** se définissent par la **créativité**, la **fabrication manuelle** et un **rapport à la matière**.

Représentant plus de 200 activités, les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire divers précieusement élaborés au fil des siècles. Ils fondent un des socles essentiels du patrimoine immatériel culturel français. Ils interviennent à la fois dans le champ de la **conservation** et de la **restauration** du patrimoine et dans celui de la **création, domaine dans lequel il est particulièrement pertinent de mobiliser les artisans d'art**.

La tradition artisanale destine les objets à des usages définis. Uniques ou produits en petite série, leur caractère décoratif participe autant que leur fonction utilitaire à une « identité » de métier d'art. Et certains deviennent par la même des **objets d'art**.

Il existe en Bretagne un fort ancrage des métiers d'art aux traditions séculaires reconnues. Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire par une forte présence de petits ateliers d'art et peuvent s'appuyer sur des initiatives très innovantes. L'intégration de nouvelles technologies participe à l'évolution de ce secteur sans qu'il perde son intégrité.

Les métiers d'art se définissent par 3 critères :

- une **technique**, ou un ensemble de **savoir-faire**, souvent longs à maîtriser, fondés sur une transformation de la matière ;
- une **production d'objets** uniques, ou de petite série, qui présentent un caractère artistique ;
- une **maîtrise du métier dans sa globalité**, quel que soit son statut de professionnel (artisan d'art ou bien artiste ressortissant de la Maison des artistes).
... et peuvent se répartir en trois grandes familles : les **métiers de la tradition**, tournés vers la reproduction d'objets dans le respect de savoir-faire traditionnels ; les **métiers du patrimoine**, tournés vers la restauration-conservation

(patrimoine mobilier ou immobilier) ; les **métiers de la création**.

Cette dimension créative est importante dans le cadre de la démarche régionale, l'acte de création sera recherché en priorité. Se placer sous l'angle de la créativité peut être plus facile pour le porteur d'un projet lorsqu'il sollicite un artisan d'art tôt dans sa démarche de conception de projet.

Les métiers d'art sont à la croisée de plusieurs dimensions : culturelle, artistique, technique, patrimoniale, économique et sociale. La formation a une place importante dans ces métiers et permet une insertion locale des jeunes et des demandeurs d'emplois. De plus, la maîtrise de l'ensemble du processus de production par l'artisan d'art évite une dispersion de son savoir-faire.

Les métiers d'art regroupent un immense panel de savoir-faire. Parmi eux, certains sont plus à même d'être sollicités dans le cadre d'une démarche artistique et culturelle. C'est le cas de la mosaïque, la céramique, la ferronnerie d'art, le vitrail, la verrerie d'art, l'ébénisterie, le stylisme, la marqueterie, la broderie, les métiers du livre (enluminure, reliure), etc. Cf. liste des métiers de l'artisanat d'art du Répertoire des métiers.

QUELQUES IDÉES

Inviter un artisan d'art à concevoir et réaliser la partie décorative d'un projet d'exposition, d'un spectacle ;

Associer un artisan d'art à la conception du projet, ce qui peut se faire dans le cadre d'une résidence ;

Faire appel à l'artisanat d'art local est particulièrement adapté pour des projets de construction, de réhabilitation, de restauration d'un bâtiment. Par exemple, un artisan d'art pourra réaliser une ferronnerie sur un bâtiment communal, un mosaïste pourra décorer une façade...

Concrétiser un projet artistique immatériel (lecture, concert) par l'intervention d'un artisan d'art qui permettra de laisser des traces tangibles de l'évènement (fresque en mosaïque, enluminure d'un livre,etc.).

Méler l'intervention d'un artisan d'art à celle d'un plasticien pour la création d'une œuvre originale.

POUR ALLER PLUS LOIN

RÉGLEMENTATION

Les métiers d'art ont trouvé une reconnaissance officielle dans la publication de la liste des métiers de l'artisanat d'art du Répertoire des métiers.

La qualification artisanale est réglementée par :

- l'article 21-1 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;
- le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers ;
- l'arrêté du 12 décembre 2003 fixant la Nomenclature Officielle des métiers d'art.

L'apparence des objets relève d'une protection par « **dessins et modèles** », décrite dans le code de la propriété intellectuelle (artistique et industrielle). Se référer également à l'Afnor pour la réglementation relative aux **normes européennes et internationales de produits** (www.afnor.org/metiers/normalisation).

DES RESSOURCES EN RÉGION

Liste des métiers de l'artisanat d'art du Répertoire des métiers : www.pme.gouv.fr/essentiel/formation/promotion_métiers/liste_art.htm

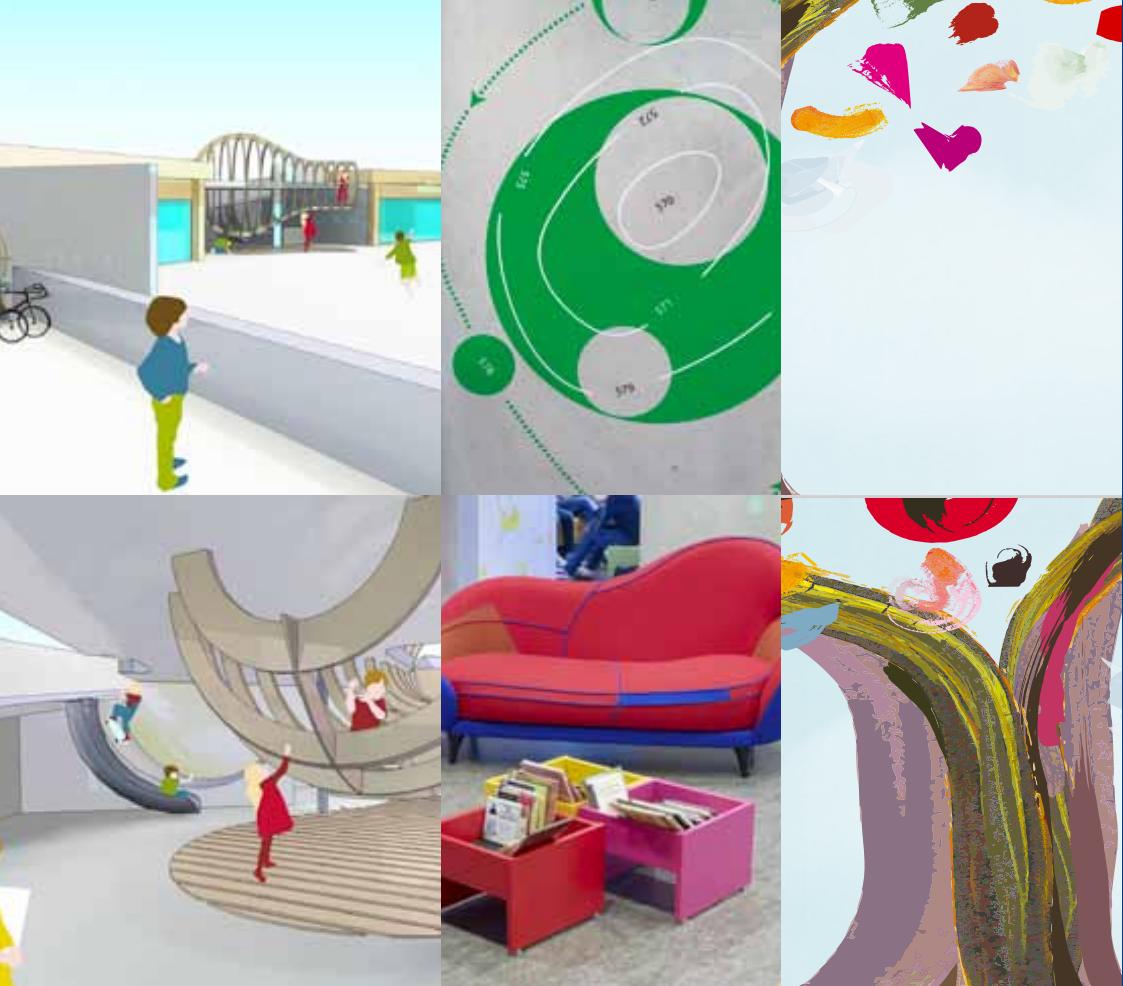
Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne

Design et métiers d'art en Bretagne

Institut National des métiers d'art

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.





DESIGN

« Le design représente la confluence d'idées nouvelles empruntées à la science, à l'art, à l'économie et à la politique. »

Vilém Flusser, Petite philosophie du design, Belfort, Circé, 2002

« ... Le rôle du designer est prendre en charge le nouveau matériau et lui donner un sens expressif, poétique, utilisable, esthétique aussi, parce que la société contemporaine n'accepte plus les produits qui n'ont pas de qualité expressive et esthétique. »

Andrea Branzi, designer, Italie

Le design est une activité de **création** et **d'innovation** qui vaut autant par son utilité que par sa forme. Il s'agit d'un ensemble de procédés intellectuels, de méthodes, d'outils et de techniques permettant **d'identifier des problèmes**, et d'y apporter une **solution pratique et esthétique** par la conceptualisation d'un service, d'un espace, d'un objet. L'enjeu du design est de répondre à un **besoin** qui concerne le quotidien de la population.

Le design naît de l'association :

- ✓ d'usages (fonctions – services – ergonomie – comportements) ;
- ✓ de technologies (processus – matériaux – dispositifs électroniques, mécaniques, télécoms, etc.) ;
- ✓ d'une identité (marque – commanditaire – domaine d'usage...) ;
- ✓ de normes et réglementations.

Dans le cadre d'une intervention de design dans un projet d'aménagement du territoire, il est important que le porteur de projet **sensibilise** les acteurs du territoire à l'innovation et suscite leur **curiosité** afin de garantir une certaine ouverture d'esprit quant à la forme artistique proposée par le designer.

Le designer (ou l'équipe de design) peut intervenir :

- dans une démarche d'**accompagnement** globale d'un projet à travers l'identification du besoin de la collectivité, de l'association, du public, la (co)conception innovante de solution(s) qui amélioreront le quotidien du public visé (cahier des charges) ;
- et/ou dans la phase de **concrétisation matérielle** d'un projet, à travers la formalisation d'un projet de design défini au préalable par la collectivité.

Le design pourra intervenir dans un ou plusieurs des champs suivants présentés dans les fiches qui suivent :

- ✓ le design d'espace ;
- ✓ le design d'objet ;
- ✓ le design interactif.

Un **cahier des charges** cadre les attendus du commanditaire. Ce document évolutif permet d'entretenir un dialogue entre le designer et le commanditaire. Si cela est permis par la procédure du projet, il peut y avoir un intérêt à associer le designer à la rédaction de ce cahier des charges.

Chaque projet est différent et nécessite une méthode propre. Cependant, tous les projets doivent comporter les étapes suivantes : le diagnostic (état des lieux et des besoins en design), une phase d'élaboration de stratégie d'innovation et un cahier des charges (fixer la vision, les objectifs et les moyens), un avant-projet suivi d'une phase de développement (prototypage, moyens de mise en œuvre) avant la phase de test (contrôle, vérification et ajustement avant mise en œuvre définitive).

POUR ALLER PLUS LOIN

RÉGLEMENTATION

Chaque projet de design est soumis à une réglementation particulière suivant son champ d'intervention. Un projet portant sur un espace public ne sera pas soumis aux mêmes normes qu'un projet qui touche au design d'un site Internet.

- ✓ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

Voir le site : www.designenbretagne.com pour l'organigramme du réseau « DesignEnBretagne »

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



DESIGN D'ESPACE

EXTENSION DE GÉNÉROSITÉ

TRÉBÉDAN - CÔTES D'ARMOR - PAYS DE DINAN

Projet initial
Réhabilitation
et extension de l'école
« le Blé en Herbe » dans
le bourg de Trébédan

Porteur de projet
Commune de Trébédan
400 habitants

*Dimension artistique
et culturelle :*
Matali Crasset,
designer, redessine
l'école et réalise cinq
œuvres artistiques et
fonctionnelles pour
les intégrer à celle-ci.
Ce projet s'inscrit dans
la démarche Nouveaux
Commanditaires

soutenue par la
fondation de France
en partenariat avec
Eternal Network.

*Durée du projet artistique/
de la présence artistique*
Travail de commande,
nombreuses visites de 1
à 2 jours sur une période
d'un an

Coût total du projet
1 million d'euros

*Coût de la dimension
artistique et culturelle*
100 000 euros

avec **Didier Ibagne**,
maire de Trébédan

« Les enfants ne voudront pas rentrer chez eux ! »

À l'origine, le projet résidait plutôt dans la valorisation du patrimoine et la vie associative locale. Parallèlement, l'équipe enseignante, très dynamique, réalise depuis des années, un important travail pédagogique pour inscrire l'école dans le cœur du bourg. Elle est devenue le moteur de la commune mais ses locaux sont vétustes et ne répondent pas aux normes, l'eau pénètre même à l'intérieur ! Réunissant des habitants, des parents d'élèves et des élus, un groupe s'est constitué dans le cadre de l'action des Nouveaux Commanditaires, proposée par la Fondation de France. Notre attente était multiple, requalifier l'école sur le modèle des bâtiments passifs, ce sera la première en France, et renforcer son rôle social en l'ouvrant à la vie collective de Trébédan. Cette commande a été confiée, par le biais d'Eternal Network, à Matali Crasset. Quelle rencontre ! Le rapport avec cette artiste de renommée internationale a été extraordinaire, elle a pris le temps de discuter avec tout le monde.



Lors de la présentation de son projet, il y a eu quelque chose de très fort, car il met en jeu la dimension humaine et il prend en compte la ruralité dans toute son entité. Matali Crasset a d'abord fait le tour de la commune pour s'imprégner du lieu et pour elle, c'est effectivement l'école qui rassemble les habitants. Elle sera un lieu ouvert à tous, certains locaux (la bibliothèque, la salle de restauration) pourront être utilisés en dehors du temps scolaire, et, cerise sur le gâteau, elle sera aussi une œuvre d'art grâce aux sculptures habitables symbolisant le lien social et intergénérationnel !

La réaction des habitants est plutôt positive, certains sont un peu contrariés par le coût, mais nous avons fait plusieurs réunions pour expliquer ce choix et les enfants ont aussi servi de relais pour convaincre les sceptiques ! Il faut être volontariste dans ses choix, cette démarche artistique est un vrai plus au niveau de la conception du projet car elle est initiatrice du projet architectural et participe à sa philosophie globale. *

avec **Matali Crasset**,
designer



« Le but n'est pas de faire quelque chose d'atypique mais de singulier, de matérialiser les envies. »

L'école a la particularité et la chance d'avoir des maîtresses très dynamiques qui font beaucoup d'activités extrascolaires et un vrai travail de médiation dans le village. Elles sont les initiatrices de ce projet, mais l'idée première était de créer une Maison des Associations et de mettre en évidence les sources du village. Je n'étais pas à l'aise avec cette demande car elle ne faisait pas sens. Les Nouveaux Commanditaires et moi avons pris le temps de réfléchir et nous avons recentré le projet autour de l'école. L'urgence était là car certaines classes étaient dans des Algeco vétustes. Ces changements de direction sont assez courants avec les Nouveaux Commanditaires, car on prend le temps d'aller au fond des choses.

La gestation est souvent plus longue mais a pour effet de tisser des rapports intéressants et nous avons aujourd'hui un projet qui est à la fois culturel, artistique, participatif et réalisé avec des matériaux durables. C'est rare de combiner tous ces ingrédients et d'avoir des acteurs aussi différents. Le nouveau maire est devenu un acteur très important du projet et les habitants sont très impliqués ce qui assurera la pérennité de ce projet. La présentation de celui-ci était un moment très émouvant car j'étais devant les familles du village, toutes générations confondues.

Pour être comprise et acceptée, l'intégration d'une dimension artistique et culturelle doit être bien pensée pour faire sens avec le contexte. Les œuvres doivent être accessibles car l'idée est de rassembler, pas d'exclure. C'est aussi pour cela que la médiation est nécessaire. *

DE QUOI PARLE-T-ON ? ☰

Le design d'espace conçoit et aménage des lieux publics ou privés, des lieux commerciaux, des lieux de travail, etc. Ce travail de conception est une démarche globale qui prend en compte **l'identité visuelle** et les **valeurs** d'une institution. Le design d'espace dépasse aujourd'hui la simple fonctionnalité. La recherche et la sélection des **matériaux** et des revêtements, la création du **mobilier**, de l'**éclairage** jusqu'à l'**ambiance sonore** d'un espace entre dans le champ d'intervention du design pour créer un espace agréable.

Le designer d'espace doit intervenir très en amont du projet dans une démarche d'accompagnement car l'étude des **usages de l'espace** est fondamentale.

Le designer place les utilisateurs au cœur de son processus de création.

Le designer met en valeur les objets, produits et services proposés aux utilisateurs. Il construit les indications qui permettent de se repérer et de circuler dans un espace : il s'agit de la « signalétique intérieure ».

QUELQUES IDÉES ☰

Faire intervenir un designer d'espace dès la conception du projet, et ainsi, lui donner une valeur ajoutée ;

Réunir un designer et un artiste pour concevoir l'agencement des œuvres créées par l'artiste sur un projet (parcours d'exposition, espace d'accueil d'une salle, etc...) ;

Inviter des habitants à participer au processus de design pour définir leur usage du projet en cours (place publique, salle de spectacle, de sport, multifonctionnelle) et concevoir un lieu correspondant à leurs attentes ;

Accueillir un designer en résidence pour imaginer des interventions sur des espaces en projet.

POUR ALLER PLUS LOIN ☰

RÉGLEMENTATION

Le design d'espace se réfère à la réglementation sur les produits (cf. Design d'objet) puisqu'il peut consister dans la conception d'objets (mobilier urbain, outil de travail) intégrés dans les espaces conçus. En parallèle, le design d'espace intéresse la réglementation liée à l'espace public (le fascicule P 98-350 de février 1988 pour un cheminement piétonnier par exemple ou la norme NF P 99-650 pour la maintenance du mobilier urbain d'ambiance et de propreté) et aux établissements recevant du public (ERP).

↳ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

Design en Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



DESIGN D'OBJET

ARCHIPEL

QUIMPER – FINISTÈRE – PAYS DE CORNOUAILLE

Projet initial

Extension et réhabilitation
du couvent des Ursulines
en médiathèque

Porteur de projet

Quimper communauté
(Communauté
d'agglomération)
90 000 habitants

Dimension artistique
et culturelle
« Archipel », design
de l'espace jeunesse
et de son mobilier
par Agnès Martel
et Sylvie Ungauer

Durée du projet

artistique/de la présence
artistique
environ 4 jours

Coût total du projet
11 millions euros

Coût de la dimension
artistique et culturelle
10 000 euros

avec **Michèle Coic**, directrice
des bibliothèques de Quimper communauté

« Il faut sortir du 1 % placé à l'extérieur du bâtiment, d'une pièce rapportée qui n'a rien à voir avec le projet. »

Pour le 1 % artistique de la médiathèque, plusieurs pistes s'offraient à nous mais un consensus s'est fait sur l'espace jeunesse et l'intégration d'une conception originale de mobilier suivant le thème de « L'île au trésor » de Robert. L. Stevenson. Nous avons lancé un appel à candidature et lors de la réunion du comité artistique nous avons retenu à l'unanimité le projet de Sylvie Ungauer et Agnès Martel. Il concilie un contenu intellectuel, la carte marine qui est une métaphore de la logique d'une bibliothèque, et un volet matériel, la création d'un mobilier coloré et original qui rappelle une île et ses abords.

Ce lieu était attendu depuis fort longtemps par la population et ce fut un succès énorme dès son ouverture, 300 000 entrées la première année ! Les retours sont très positifs, le public est très sensible à l'intervention d'artistes dans un secteur jeunesse.



Plus particulièrement dans les lieux réservés au public, le 1 % artistique apporte un souffle dans les projets, il est une formidable possibilité d'expression pour les artistes et la dimension artistique devient un prolongement du lieu. L'œuvre et le bâtiment se complètent. Si les élus sont à la fois humbles et ouverts, s'ils font confiance au comité artistique et acceptent le point de vue d'artistes professionnels, alors tout se passe pour le mieux. ✎

avec **Agnès Martel**, designer
et **Sylvie Ungauer**, artiste plasticienne



« L'accompagnement des rencontres entre les œuvres et le public est important car on ne parle pas tous la même langue. »

Sylvie Ungauer et moi-même avons beaucoup travaillé et échangé avec Michèle Coic sur la notion de carte et de territoire ainsi que la prise en compte d'un jeune public. Notre projet de départ, d'un point de vue design était de matérialiser « L'île au trésor » thématique donnée, par l'évocation d'un paysage marin, aquatique, sensoriel destiné à inviter le jeune public à voyager au travers de la lecture et découvrir les trésors qu'elle recèle. Pour cela, nous avons opté pour des couleurs pop et des textures agréables. Le tapis qui représente une masse d'eau avec quelques cercles concentriques et les galets sont en caoutchouc naturel, les laques des casiers à livres, découpés comme des vagues, sont à l'eau.

La réflexion que nous avons menée sur ce projet, son ampleur et la liberté que nous avions ont fait tout l'intérêt de ce projet artistique. Nous avons eu pratiquement carte blanche et c'était très agréable. Michèle Coic a beaucoup défendu ce projet et vraiment joué son rôle de commanditaire. Elle a également organisé une médiation, Sylvie a pu expliquer le travail réalisé et faire une visite de l'espace jeunesse. Et un an après, nous avons organisé une manifestation pour laquelle nous avons imprimé une brochure explicative qui porte le titre de l'œuvre « Archipel ». L'intégration d'une dimension artistique et culturelle est indispensable car la culture est un vrai moteur, et nous sommes tous curieux de l'art. **»**

DE QUOI PARLE-T-ON ? ↗

Le **design d'objet** assure la **cohérence** entre les **impératifs techniques** de la fabrication, la **structure interne** de l'objet, son **usage** et l'**esthétique** finale.

Pour que le designer puisse analyser, intégrer et formaliser de manière cohérente tous ces facteurs, il doit agir en interaction avec les acteurs qui interviennent tout au long du processus de création.

Grâce à sa connaissance des matériaux, des procédés de conception et de fabrication, le designer rend le produit plus léger, plus compact, plus facile d'utilisation tout en veillant à sa cohérence sur le plan graphique. Il tire parti des possibilités offertes par les nouveaux matériaux et les nouveaux procédés, et s'attache aussi à prendre en compte les facteurs psychologiques, sociaux et culturels de la perception. L'usage qui est fait de l'objet est pris en compte par le concepteur pour qu'il ne reste pas seulement décoratif.

L'aspect sensoriel est un domaine d'intérêt pour les designers afin de développer les qualités visuelles (couleurs, matières, formes) et tactiles, olfactives et sonores, voire cinématiques qui seront perçues par les utilisateurs de l'objet.

L'emballage éventuel de l'objet est pris en compte par le designer car il ne remplit pas seulement des fonctions techniques. Il doit mettre en valeur le produit et la structure qui le distribue.

QUELQUES IDÉES ↗

Inviter un designer à concevoir un objet, un produit qui complétera la dimension artistique immatérielle (spectacle, lecture, etc.) d'un projet de territoire ;

Organiser des ateliers où les habitants seront invités à définir avec un designer, un objet qui pourra être intégré dans la conception d'un projet d'aménagement (établissement public, place publique, etc.);

Associer un designer à la conception d'un projet pour la création du mobilier.

POUR ALLER PLUS LOIN ↗

RÉGLEMENTATION

Se référer à l'Afnor pour la réglementation relative aux normes européennes et internationales de produits (www.afnor.org/metiers/normalisation).

L'apparence des objets relève d'une protection par « **dessins et modèles** », selon qu'ils se matérialisent par des éléments graphiques de deux dimensions (des dessins) ou de trois dimensions (des modèles). Ils ont un statut hybride, étant à la fois protégés par la propriété littéraire et artistique et par la propriété industrielle du code de la propriété intellectuelle pour une durée maximale de 25 ans.

Il existe deux conditions pour la protection par dessins et modèles :

- avoir un caractère nouveau, c'est-à-dire ne pas être identique à un dessin ou modèle divulgué antérieurement,
- présenter un caractère propre, c'est-à-dire susciter chez l'observateur averti une impression visuelle d'ensemble différente de celle suscitée par toute création divulguée antérieurement.

Si le dessin ou modèle permet de protéger l'aspect esthétique d'un objet, le brevet est le bon instrument pour les innovations techniques. Le brevet, relevant de la propriété industrielle, peut donc être un résultat de la démarche de design et un moyen de protection de certains aspects de ce processus de création.

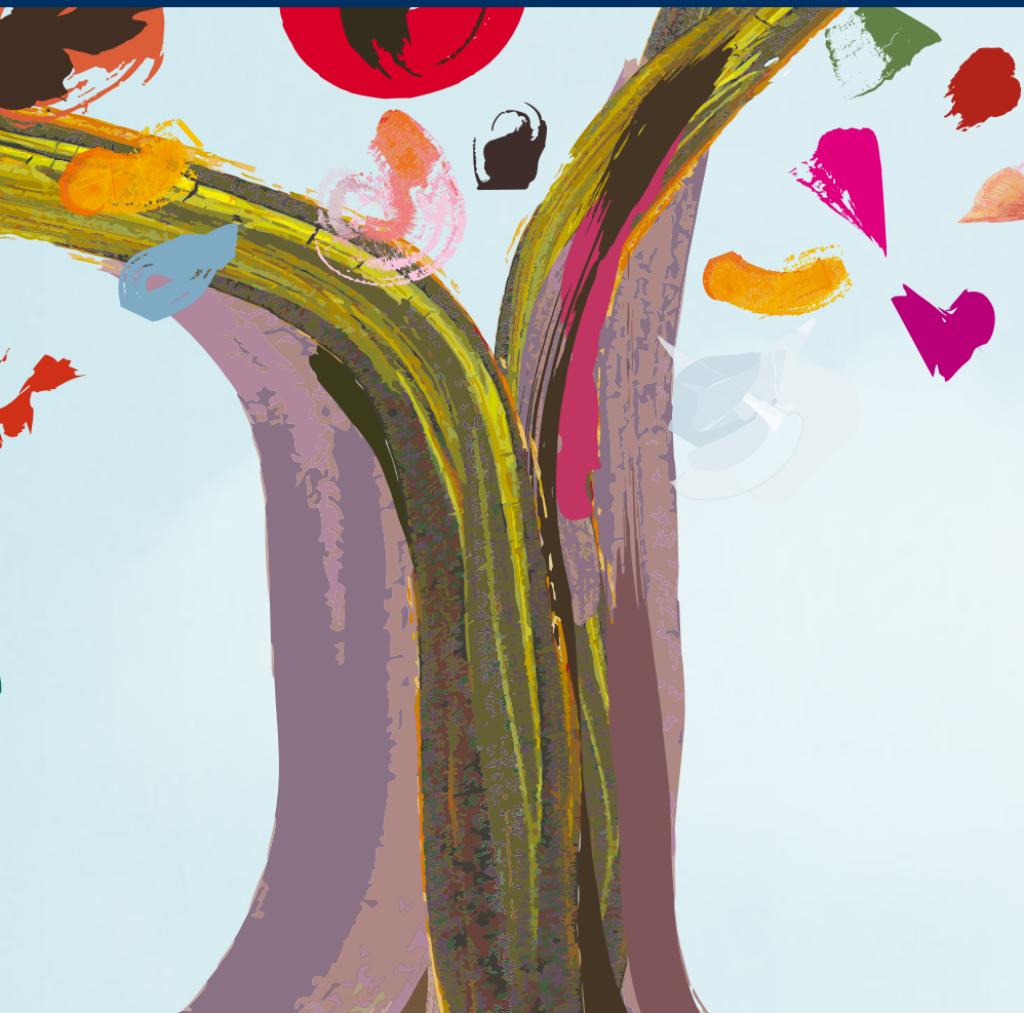
La forme d'une création peut également être protégée par le droit d'auteur, dès la création, à condition qu'elle soit originale.

↘ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

Design en Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.



DESIGN INTERACTIF

ARBRES REMARQUABLES EN BRETAGNE

BRETAGNE 

Projet initial

Création d'un outil interactif sur les arbres remarquables de Bretagne

Porteur de projet

Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE Rennes)

Dimension artistique et culturelle

Eliza Iacoblev, designer numérique de l'association BUG, a créé un site Internet sur les arbres remarquables de Bretagne (www.arbres-remarquables-bretagne.org).

Durée du projet artistique/de la présence artistique

Travail de commande

Coût total du projet
19 600 euros

Coût de la dimension artistique et culturelle
5 800 euros

avec **Jacqueline Le Vacon**,
chargée de mission
environnement à la MCE

« Le cahier des charges doit être précis. »

En 2007, les associations de protection de l'environnement, ainsi que des particuliers passionnés, regroupés à la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), ont lancé une opération régionale intitulée « Arbres remarquables en Bretagne », l'idée étant de mobiliser les habitants et les collectivités sur la nécessité de protéger et de porter un autre regard sur les arbres.

Plusieurs actions – un inventaire des arbres remarquables, des animations grand public sur tout le territoire breton, la création d'une exposition, d'un kit pédagogique et d'un ouvrage – sont en cours de réalisation, en partenariat avec 3 autres associations : Vivarmor Nature, Bretagne Vivante et le CPIE forêt de Brocéliande.

Afin de valoriser ce projet, nous avons voulu créer un site Internet dédié à l'Arbre. Nous nous sommes adressés à l'association BUG pour nous aider à le construire. Nous souhaitions concilier l'aspect pratique

et esthétique qui nous permette de restituer notre travail sur le terrain, ceci grâce à une base de données à trois niveaux : un pour la saisie des données, un réservé aux partenaires et un accès à la consultation par le grand public, chaque arbre étant en lien avec une cartographie et une photo. En ce qui concerne le design du site, je souhaitais des couleurs automnales pour changer du vert des arbres en photo sur le site, et conférer une atmosphère plus chaleureuse. Eliza Iacoblev a bien interprété ce souhait. Tous les projets devraient comporter une dimension artistique mais il est important d'être très clair et précis dans sa demande pour parvenir à un point de vue partagé avec l'artiste. Il faut vraiment prendre son temps pour envisager avec eux tous les aspects de la dimension artistique du projet. Ajoutons qu'une souplesse réciproque est nécessaire pour qu'un véritable échange puisse avoir lieu.

Le taux de consultation du site est aujourd'hui très important. *



avec **Eliza Lacoblev**,
de l'association BUG



« J'ai fait l'identité graphique et technique du site. »

La Maison de la

Consommation et de l'Environnement nous a contactés avec une ébauche de projet de site concernant les arbres remarquables en Bretagne mais elle avait du mal à formuler sa demande. Nous avons travaillé ensemble pour définir leur projet et leurs besoins. J'ai pu leur montrer tout ce qu'il était possible de faire sur le web, qui n'est pas un format arrêté, contrairement au papier. Ensemble nous avons construit un outil facile d'utilisation.

J'ai plus particulièrement misé sur l'aspect visuel de ce site, j'ai dessiné un arbre imaginaire pour ne pas favoriser une essence par rapport à une autre. C'est toujours plus sympa de faire du graphisme que de la programmation !

J'étais très motivée par la commande de la MCE car, pour la carte, nous sommes partis de rien. Il manquait la dimension

cartographique au projet et il fallait que la position des arbres soit visible malgré un grand nombre d'arbres à indiquer. Alors, je me suis réappropriée un outil qui s'appelle un « cluster » (une grappe) qui est un système de surcouche que l'on peut mettre sur une carte. Le rendu est vraiment sympa et maintenant la MCE peut mettre la carte à jour sans faire appel à nous. Et c'est un site interactif car les usagers peuvent remplir un formulaire en ligne concernant un nouvel arbre et après sa saisie, la MCE peut l'intégrer à la carte. On a commencé avec 300 arbres et aujourd'hui il y en a plus de mille ! Ca fait plaisir de voir le site grandir depuis 2 ans !

Même si on a mis du temps pour concevoir ce projet, la MCE est ravie car les retours des usagers sont très positifs. C'est un site très ergonomique, on peut filtrer par commune, par essence ou par type d'arbre.

Sur le plan professionnel, ce projet a été très enrichissant car je n'avais pas encore travaillé avec Google Map et c'était intéressant de lui fournir des données. *

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le **design interactif** conçoit et optimise les relations entre un objet, un programme numérique ou un service et ses utilisateurs à travers des **interfaces** (points de rencontre entre utilisateur et objet matériel ou immatériel) les plus efficaces et les plus faciles d'utilisation possibles. Il dessine les représentations ou les formes faisant exister le programme, le service ou l'objet interactif connecté.

Le designer crée des **usages innovants** au travers des représentations et des **interactions simples, pratiques, conviviales** qui permettent à l'utilisateur de s'approprier l'objet.

Les interfaces conçues peuvent prendre des formes variées, elles sont souvent graphiques ou sonores. Ainsi, une base de données, une page web, un programme informatique peuvent constituer des interfaces qui optimiseront la relation entre un objet et son usager.

QUELQUES IDÉES

Inviter un designer à concevoir la forme de relation qui s'établira entre un site Internet d'intérêt municipal et le public pour une utilisation optimale ;

Demander à un designer de concevoir un message délivré sur un panneau d'information numérique ;

Définir les usages d'un service, d'un programme en vue de la conception d'une interface, lors d'un atelier regroupant la population et le designer ;

Faire intervenir un designer pour la conception d'un média numérique qui récapitule en direct d'un bâtiment communal les caractéristiques telles que l'énergie consommée, le nombre de personnes présentes, les événements en cours et à venir, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

RÉGLEMENTATION

Suivant la forme que prendra l'interface, la réglementation appliquée sera variable. Pour une interface matérielle, il s'agit des normes sur les produits (cf. Design d'objet), alors que pour une interface immatérielle de nombreuses facettes du droit peuvent s'appliquer.

➤ Voir le repère juridique Droit d'auteur

DES RESSOURCES EN RÉGION

Design en Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.

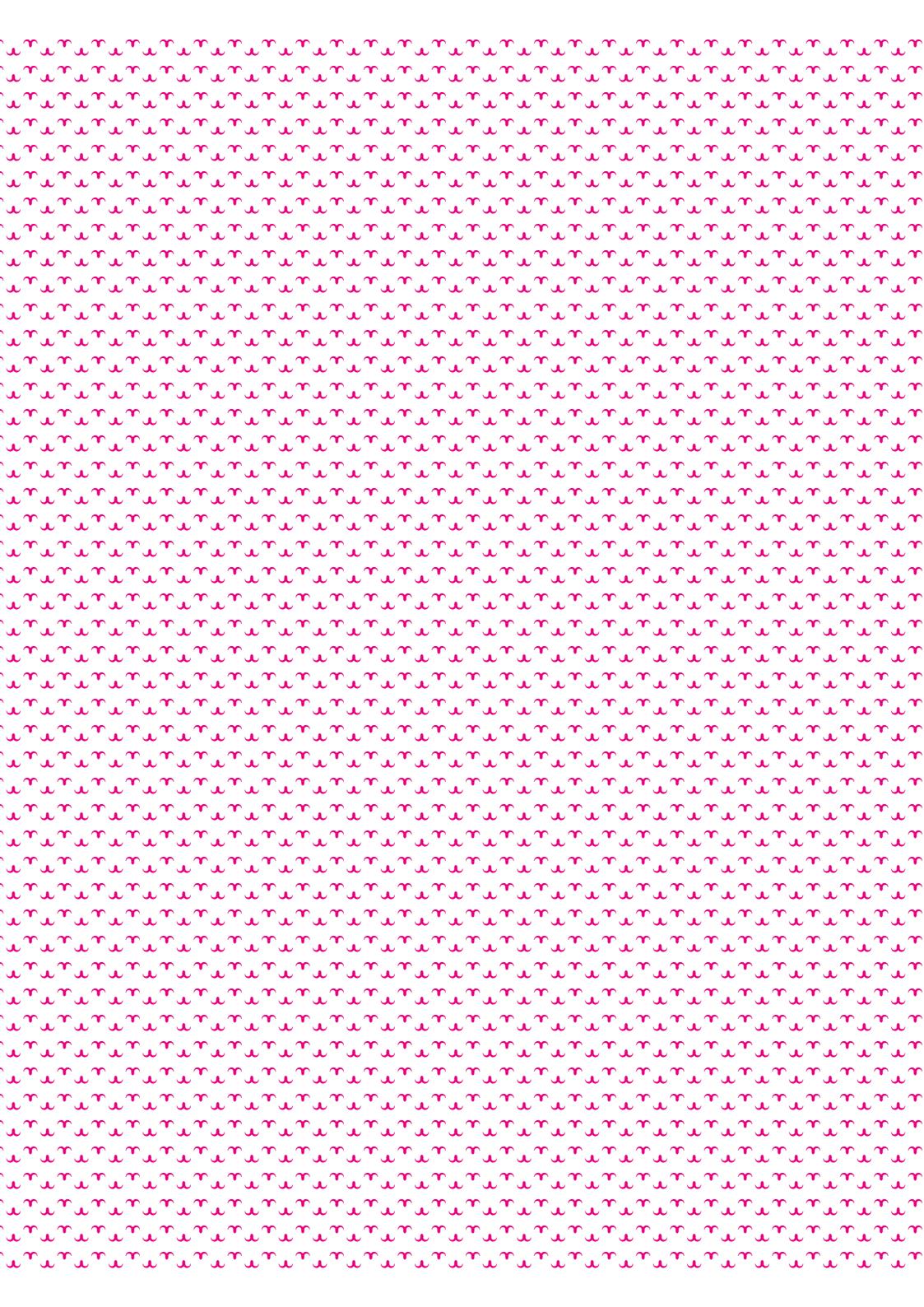


REPÈRES TRANSVERSAUX

Quelle que soit la discipline retenue pour intégrer une dimension artistique au sein du projet, un certain nombre d'éléments communs peuvent être mobilisés durant l'expérience. La présence artistique sur un territoire –notamment la résidence d'artiste–, la mise en place d'une scénographie, le montage d'une exposition liée au projet sont quelques repères transversaux précisés au sein de ce guide qui permettront de faciliter la mise en œuvre de la démarche choisie...

FICHES REPÈRES TRANSVERSAUX

- › Présence artistique
- › Scénographie
- › Exposition



PRÉSENCE ARTISTIQUE

La présence d'un artiste sur le territoire peut permettre de poursuivre plusieurs objectifs : soutenir la création artistique, faire découvrir l'art aux populations, animer un territoire, se situer dans le prolongement d'une manifestation culturelle, rencontrer de nouveaux publics, susciter une création en lien avec les habitants, faire vivre un site historique, faire de l'éducation artistique et culturelle ou encore valoriser la mémoire collective des territoires, etc. De manière générale la présence d'un artiste sur le territoire permet de faciliter un plus large accès des citoyens à différentes formes d'expression artistique.

La présence d'un artiste sur le territoire peut prendre une **multitude de formes** suivant la discipline concernée, la commande du porteur de projet et les choix de l'artiste lui-même (se référer aux repères disciplines et à leurs exemples). La présence artistique peut, toutefois, revêtir trois formes :

- la résidence (une présence continue) ;
- les séjours courts ;
- l'intervention ponctuelle.

La présence d'un artiste s'organise autour de son **projet artistique**. Tous les types d'intervention artistique nécessitent que le porteur de projet passe une **convention** avec l'artiste pour définir le **cadre de sa présence** sur le territoire et sa **rémunération**.

LA RÉSIDENCE

La résidence, **forme la plus aboutie de présence artistique**, consiste à accueillir un artiste, un collectif d'artistes ou une compagnie artistique.

Il s'agit de la **présence accompagnée d'artistes professionnels** de tous champs disciplinaires (spectacle vivant, arts visuels, audiovisuel, littérature, ...) pour un travail de création artistique, **sur un territoire pendant une durée déterminée**, généralement entre deux mois et un an.

Le porteur de projet doit veiller à ce que l'œuvre de l'artiste ne soit pas utilisée à la seule fin de valoriser un lieu, une commune.

Les collectivités locales, les structures culturelles, les associations, mais aussi les entreprises peuvent héberger une résidence artistique.

La présence continue d'artistes enrichit progressivement le patrimoine culturel du territoire et crée un terrain propice à la création et à l'échange.

Ses objectifs

- ↘ **Participer à la création artistique et au développement culturel.** L'artiste est placé dans des conditions favorables pour la réalisation de son projet (qu'il y ait commande d'œuvre ou non). Il dispose d'un lieu de travail, d'un soutien technique, logistique et financier pour la création d'œuvres originales. La résidence contribue également à la formation des artistes, à la transmission et la diffusion des œuvres.
- ↘ **Organiser des actions culturelles.** Autour de la présence de l'artiste, des actions peuvent être organisées conjointement avec la structure d'accueil pour mettre en œuvre ou participer à des projets culturels sur le territoire. La résidence est le lieu de rencontre entre projets artistiques et projets culturels.
- ↘ **Découvrir.** La résidence favorise l'accès à l'œuvre au travers de rencontres entre l'artiste, le public et les acteurs culturels du territoire. Elle permet une découverte du processus de création artistique contribuant à favoriser la compréhension des arts par le public touché.

Comment mettre en œuvre la résidence ?

- ↘ Définir les **enjeux** artistiques et culturels du territoire et ceux du projet de l'artiste permet de définir les **objectifs** de la résidence afin de rédiger un **cahier des charges**. Celui-ci détermine les modalités de la résidence : le temps, l'espace, la création, les financements, l'accueil, les rencontres, la transmission, la diffusion, la formation. À partir de ce cahier des charges, il est nécessaire d'établir une **convention** avec les artistes accueillis, définissant les modalités pratiques de la résidence telles que les conditions matérielles d'accueil (mise à disposition d'un logement, d'un espace de travail, durée, engagements), le mode de valorisation du travail mené (exposition, commande, achat d'œuvre, édition, conférence et autres restitutions), le mode de rémunération et d'accompagnement de l'artiste.
- ↘ Mettre en place les **conditions matérielles** nécessaires à l'accueil d'une résidence (logement, atelier, plateau...), à la rémunération de l'artiste et à l'accompagnement de son travail (logistique, administratif, humain).
- ↘ Trouver un **équilibre** entre le temps que l'artiste consacre à la création et le temps où il est invité à participer à des activités annexes. Pour cela, il est nécessaire de bâtir un calendrier détaillé. L'équilibre souvent évoqué est celui de 70% du temps consacré à la création pour un maximum de 30% aux autres activités.
- ↘ Assurer une **médiation** : l'artiste travaille conjointement avec le référent-médiateur de la résidence. La présence d'un référent auprès de l'artiste permet de respecter l'équilibre temporel évoqué plus haut pour que la rencontre entre le projet artistique et le projet culturel se fasse de manière cohérente.
- ↘ Organiser des **rencontres** : autour du temps propre à la création ou à l'expérimentation, généralement clos aux regards extérieurs, la résidence doit aussi permettre de développer des actions de rencontres avec les publics et l'œuvre, dont la fréquence et le mode sont définis en fonction du projet. Cela peut prendre

la forme de répétitions publiques pour une compagnie de théâtre, d'échanges avec un plasticien autour de sa méthode de travail, d'une lecture avec un auteur...

- **Restituer**, c'est-à-dire organiser la présentation des travaux au public : cette restitution ne prend pas obligatoirement la forme d'un spectacle, d'une exposition ou d'une publication et peut se concrétiser par la présentation d'un travail en cours (croquis, étape de travail, texte en rédaction, etc.) constituant la première étape d'une démarche de création appelée à se poursuivre. Elle peut être présentée telle quelle au public par le biais d'une médiation. Les traces du passage de l'artiste sur le territoire, par des enregistrements (photo, vidéo, audio) et des présentations (presse, exposition, etc.) peuvent suffire.
- Dresser un **bilan** par l'ensemble des partenaires concernés, dont l'artiste, donne lieu à une évaluation en fin de résidence, prévue dans le cahier des charges.

La réussite d'un programme de résidence dépend de la pertinence de la rencontre entre le projet personnel de l'artiste et le projet culturel de la structure qui l'accueille. C'est avant tout le projet d'accompagnement qui en constitue la garantie, et l'appropriation de ce programme par l'artiste résident qui la rend effective.

LES SÉJOURS COURTS

Il s'agit de projets qui impliquent un artiste pour un temps compris entre **quelques jours et plusieurs semaines**. La durée du séjour ne permettant pas toujours de concilier temps de création et temps de rencontres, il sera utile de déterminer à l'avance l'objectif du projet et opter soit pour :

- un **séjour de création** pour concevoir et/ou réaliser un projet d'œuvre ;
- un **séjour artistique de diffusion culturelle** axé sur la sensibilisation autour du travail de l'artiste à travers des conférences, des ateliers, des rencontres avec le public.

Dans tous les cas, les modalités de conservation de traces du séjour devront être trouvées, afin que le territoire, le porteur, les habitants gardent une mémoire de ce passage ; une liberté d'appréciation étant laissée pour le choix des supports matériels éventuels.

L'INTERVENTION PONCTUELLE

L'artiste est ici présent sur un temps court (une journée au maximum), pour présenter son œuvre (vernissage d'exposition, mise en place d'une œuvre, représentation théâtrale...), pour un atelier de création avec le public, pour une conférence à visée culturelle, ou pour animer un projet culturel en lien avec la discipline qu'il pratique.

POUR ALLER PLUS LOIN

DES RESSOURCES EN RÉGION

Livre et Lecture en Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.

SCÉNOGRAPHIE

La scénographie est un travail de création conceptuel qui se définit comme **l'art de la mise en forme de l'espace de représentation artistique**.

Aujourd'hui, le champ de la scénographie s'est élargi à d'autres domaines, ainsi architectes, urbanistes et commissaires d'exposition collaborent de plus en plus fréquemment avec le scénographe.

Toute scénographie se conçoit dans la perspective d'une (re)présentation publique.

Elle comprend deux parties distinctes, bien qu'indissociables :

- la **création intellectuelle** correspondant à la conception artistique de la scénographie,
- sa relation avec la vie scénique définie par le metteur en scène, l'architecte ou le commissaire d'exposition. Le scénographe doit assurer la direction artistique (suivi et contrôle de conformité artistique) de l'**exécution matérielle** de sa conception scénographique.

On peut identifier trois « types » de scénographie :

LA SCÉNOGRAPHIE DE SPECTACLE

La scénographie de spectacle concerne les disciplines du spectacle vivant, c'est-à-dire le concert de musique, la représentation théâtrale, le spectacle de danse et le spectacle de cirque.

Dans le cas du spectacle vivant, la scénographie est indissociable de l'œuvre à laquelle elle participe, et n'a pas d'existence en dehors du temps de la représentation, de la lumière, des présences vivantes, de l'architecture des corps, de leur placement, de leurs mouvements, des bruits. La scénographie comprend le décor, la mise en lumière et la sonorisation du spectacle.

Collaborateur direct du metteur en scène, le scénographe de spectacle conçoit tout ou partie des éléments de la représentation nécessaires à la représentation d'une œuvre dramatique, lyrique, chorégraphique.

Il exprime ses conceptions à l'aide de dessins, de maquettes planes ou en volume, (et tout autre mode d'expression) et assure la direction artistique de la réalisation matérielle du projet scénographique.

Le scénographe a le statut de co-auteur du spectacle.

LA SCÉNOGRAPHIE D'ÉQUIPEMENT

Le scénographe d'équipement est un concepteur, un maître d'œuvre et un conseil auprès de l'architecte. Il assure la conception spatiale et l'équipement technique d'un lieu scénique, sur la base d'un programme établi ou dans le cadre d'un marché de définition.

Dans le cas de l'aménagement d'un équipement artistique et culturel, le scénographe peut participer à la conception du bâtiment et en contrôle les fonctionnalités. Il définit les bases du rapport scène/salle, les caractéristiques de la scène, de la salle et de ses espaces de service (notamment : angles visuels, courbe de visibilité, implantation des sièges, gestion des unités de passage, des sorties de secours). Il définit les équipements scéniques dans la totalité de l'espace (machinerie, éclairage, sonorisation).

LA SCÉNOGRAPHIE D'EXPOSITION

La scénographie d'exposition accompagne la réalisation d'une exposition.

Le scénographe d'exposition travaille donc en étroite **collaboration avec le commissaire d'exposition**, et prend en charge la maîtrise d'œuvre pour la mise en espace des œuvres, des objets, des textes et de tout ce qui constitue le contenu de l'exposition. Il conçoit et crée le plan et le parcours de l'exposition, le dispositif de présentation et d'accrochage, ainsi que tous les supports nécessaires à la mise en valeur des œuvres, objets ou autres éléments de contenu.

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ Voir le repère transversal Exposition

RÉGLEMENTATION

➤ Voir les repères juridiques Droit d'auteur ; Commande et achat d'œuvre

La scénographie s'élabore en collaboration étroite avec un metteur en scène, un architecte, un urbaniste ou un commissaire d'exposition. Le scénographe n'est pas un exécutant ou un auxiliaire. Il a qualité d'auteur et d'artiste, conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

Le scénographe est muni des garanties professionnelles et juridiques, lui permettant de s'inscrire dans le processus d'accès à la commande publique régie par le code des marchés publics, même si son rattachement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA n'est pas encore clairement défini.

La rémunération du scénographe sera composée de deux parties, à savoir :

- un droit d'auteur au titre de la scénographie,
- un salaire, destiné à rémunérer, dans le cadre d'une location de services, la partie exécution matérielle de la scénographie, à savoir le suivi de la réalisation artistique et de la réalisation technique.

EXPOSITION

D'accès facile, l'exposition est un des outils les plus utilisés pour sensibiliser le grand public à l'art.

Monter une exposition, c'est organiser un espace de façon à pouvoir y installer une sélection d'œuvres d'art plastique, de design ou encore de métiers d'art pour les faire découvrir au public. Les collectivités locales, les associations porteuses d'un projet artistique ou bien les organisateurs de manifestations peuvent organiser un tel évènement.

Tous types de lieux, intérieurs aussi bien qu'extérieurs, peuvent se prêter à une exposition. Soit le public sera amené à se déplacer vers un lieu bien précis, soit les œuvres seront amenées directement à sa rencontre.

Différentes étapes rythment la mise en œuvre d'une exposition, de la conception du projet à l'accueil du public. La constitution d'un dossier rassemblant le projet artistique, le cahier des charges et le dossier administratif permettront d'avoir une vision exhaustive d'une exposition.

Le projet artistique doit guider toutes les étapes de l'exposition. L'opérateur culturel veillera à bien y définir le propos ou la philosophie de l'exposition, une liste des œuvres choisies, les différents intervenants, le lieu d'accueil ainsi que la relation aux publics.

À partir du projet artistique, il est nécessaire de rédiger un **cahier des charges** qui détaille la liste des opérations à réaliser ainsi que les besoins matériels et humains à mobiliser et sera un document de référence pour l'organisateur.

Le dossier administratif et financier vient compléter ces deux documents et rassemble les éléments et documents (statuts, budgets, membres du conseil d'administration...) relatifs à l'organisation de l'exposition. Ce dossier est nécessaire pour formuler des demandes de subventions et des partenariats ou collaborations avec d'autres structures.

LES ÉTAPES DU PROJET

Le lieu et les moyens humains mobilisés

Le lieu de l'exposition a un impact sur l'ensemble du projet. Les conditions de présentation des œuvres seront différentes si l'opérateur culturel choisit un espace public extérieur ou un espace intérieur pour cadre de l'exposition. Cela conditionnera entre autres, les mesures de sécurité obligatoires à l'égard du public, du personnel et des œuvres.

Si l'organisateur n'est pas le propriétaire de l'espace d'exposition, un contrat de prêt ou de location est nécessaire. En outre, le lieu choisi doit être assuré par une assurance de responsabilité civile.

Le site de l'exposition doit offrir des qualités particulières relatives à l'accueil et à la sécurité des visiteurs suivant les normes en vigueur, à la présentation et à la conservation des œuvres (lumière, température et humidité).

Le responsable de l'exposition, qui peut être un commissaire d'exposition, un conservateur, un artiste ou un historien d'art, gère la partie artistique de l'exposition et peut aussi être le responsable administratif. Dans tous les cas, il est indispensable que ses missions soient clairement définies (à travers un contrat de travail).

Une évaluation des ressources en personnel interne peut être réalisée afin de savoir s'il est nécessaire de mobiliser des renforts externes (tel qu'un commissaire d'exposition).

Les œuvres exposées et la relation à l'artiste

La recherche et la sélection des œuvres à exposer doivent être réalisées très en amont du projet d'exposition. Une fois les propriétaires des œuvres identifiés (artistes, galeries, particuliers, musées...), on pourra formuler une demande de prêt, suivie d'un formulaire de prêt d'œuvre et d'une éventuelle convention de prêt.

Ces documents intègrent un descriptif de l'œuvre et de son état, les conditions d'assurance de l'œuvre, les droits de reproduction, les éventuels droits d'auteurs (droit de présentation publique notamment), les conditions de transport de l'œuvre et toutes les indications relatives aux conditions d'intégration de l'œuvre à l'exposition.

Les œuvres exposées doivent être assurées pendant leur prêt et leur transport.

La mise en espace et la communication

Trois espaces constituent une exposition : l'accueil, la salle d'exposition, la réserve.

La réserve est un local dédié à l'entrepôt des œuvres, il doit s'agir d'un espace sécurisé où les conditions climatiques ne sont pas défavorables à la conservation des œuvres. Il est souhaitable que l'espace d'accueil invite le visiteur à une entrée progressive vers l'espace d'exposition. Il joue aussi le rôle de régulateur thermique des variations climatiques extérieures.

L'aménagement de la salle d'exposition doit prendre en compte les composantes suivantes : le parcours du visiteur, l'accrochage des œuvres, la signalétique et la mise en lumière de l'exposition. Ces étapes conditionnent la rencontre entre le public et les œuvres d'art. Le propos du projet artistique doit être traduit par la mise en espace des œuvres. Le lieu ne doit donc pas déterminer l'organisation de l'exposition.

Pour faciliter l'installation des œuvres, le lieu qui accueillera l'espace d'exposition sera le plus sobre possible. En effet, des chauffages, des ouvertures, des luminaires trop nombreux ou des revêtements muraux non modifiables pourraient gêner la scénographie ou l'intention de l'artiste. Le responsable de l'exposition devra veiller à la qualité de la disposition horizontale (pour les sculptures notamment) et verticale de l'espace. Les caractéristiques des matériaux de revêtement auront un impact sur les conditions d'accrochage et de mise en lumière.

Enfin, certaines conditions matérielles sont exigées selon les œuvres présentées, telles qu'une bonne isolation phonique, une alimentation électrique, etc.

Dans le cas où l'exposition aurait lieu en extérieur, il faut s'assurer que les œuvres puissent résister aux intempéries.

Pour une exposition qui prendrait place dans l'espace public, un accord de la mairie concernée est nécessaire.

Parallèlement à la mise en espace, une communication spécifique peut devenir un outil au service du projet global (cartons d'invitations, vernissage, catalogues, articles dans la presse spécialisée...), l'objectif étant d'augmenter la fréquentation de l'exposition par un impact visuel auprès du public.

L'accueil du public

L'exposition se doit d'être accessible aux publics qu'elle accueille. Pour cela, le visiteur doit être informé de manière claire et concise de tous les thèmes abordés afin de faire le choix d'entrer.

Il est indispensable que le personnel d'accueil se soit approprié le projet artistique (à travers une formation par exemple) afin qu'une médiation artistique soit possible. En effet, la visite d'une exposition doit permettre d'initier le public aux arts.

Deux personnes semblent être recommandées pour assurer l'accueil et l'accompagnement à travers l'exposition. Elles doivent pouvoir répondre à des questions de trois ordres : le lieu, l'exposition en elle-même et les informations pratiques. Leur rôle est également d'éviter les dégradations.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Voir le repère transversal Scénographie
- Les droits de présentation publique, guide pratique réalisé et édité par le Conseil général des Côtes d'Armor, 2005

RÉGLEMENTATION

Les expositions qui prennent place dans des espaces intérieurs sont soumises à la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public (ERP) du code de la construction et de l'habitation. Ainsi, tout établissement permanent à vocation d'exposition et accueillant des visiteurs fait l'objet d'une autorisation d'ouverture par une commission de sécurité. Les dispositions imposées par la commission de sécurité permettent d'assurer la sécurité.

DES RESSOURCES EN RÉGION

FRAC Bretagne

D'autres ressources mobilisables figurent à la fin du guide.

(Source : E-book de l'exposition du FRAC d'Alsace/reformulé)

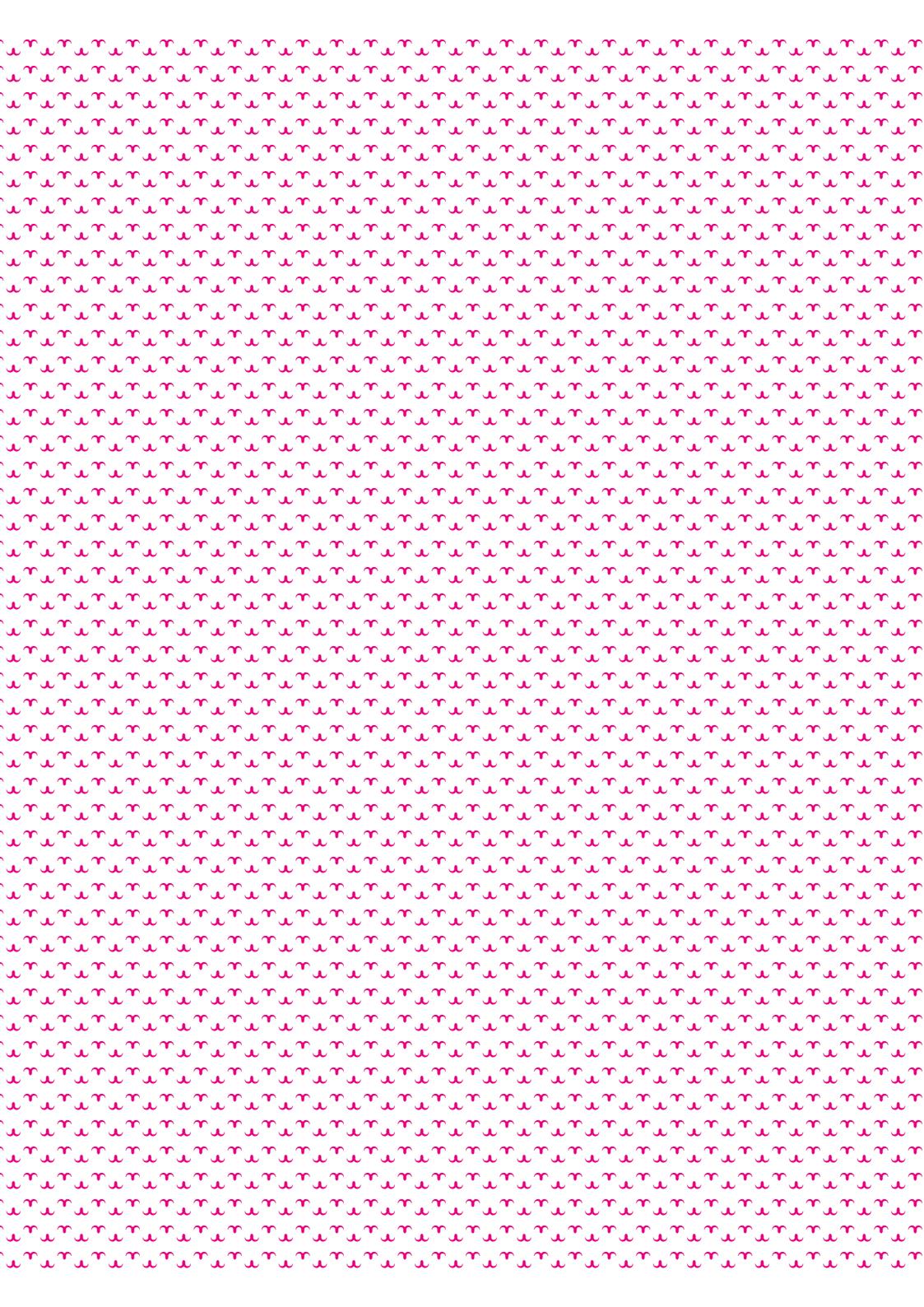


REPÈRES JURIDIQUES

Dernière partie « repères » de ce guide pratique, les fiches juridiques proposées permettent une première approche de la procédure du « 1 % artistique » (dispositif national régi par le décret n°2002-677 du 29 avril 2002), de l'achat et commande d'œuvre d'art en dehors de ce dispositif national et du droit d'auteur. Il s'agit ici de donner quelques clés de lecture afin de sécuriser les démarches entreprises par les porteurs de projets en matière artistique et culturelle.

FICHES REPÈRES JURIDIQUES

- L'achat ou la commande d'œuvres d'art dans le cadre du 1 % artistique
- L'achat ou la commande d'œuvres d'art en dehors du 1 % artistique
- Le droit d'auteur



L'ACHAT OU LA COMMANDE D'ŒUVRES D'ART DANS LE CADRE DU 1 % ARTISTIQUE

L'obligation de décoration des constructions publiques, plus communément dénommée « 1 % artistique » ou « 1 % culturel », est une procédure spécifique de commande et d'acquisition d'œuvres d'art prévue par l'article 71 du code des marchés publics.

D'abord limité aux bâtiments du ministère de l'Éducation nationale lors de sa création en 1951, le dispositif a été élargi et s'impose aujourd'hui à la plupart des constructions publiques de l'État et à celles des collectivités territoriales, dans la limite des compétences qui leur ont été transférées par les lois de décentralisation.

Cette procédure impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver un pour cent du coût prévisionnel hors taxes de leurs travaux pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art originales. Le 1 % artistique peut être mutualisé entre plusieurs constructions, et ce afin de bénéficier d'un budget culturel global plus important. Le montant du 1 % artistique est toutefois plafonné à deux millions d'euros.

Les travaux concernés par le 1 % artistique sont la construction et l'extension de bâtiments publics. Ces travaux peuvent également englober la réhabilitation de bâtiments publics mais uniquement dans le cas où ces travaux se traduisent par un changement d'affectation, d'usage, ou de destination des bâtiments.

Les œuvres d'art commandées ou acquises dans le cadre du 1 % artistique doivent être installées dans les bâtiments concernés par les travaux, ou à leurs abords.

Les œuvres d'art peuvent être de natures très variées : dessin, peinture, architecture, sculpture, gravure, lithographie, photographie, arts appliqués, œuvres graphiques et typographiques, œuvres utilisant les nouvelles technologies, etc.

Le 1 % artistique permet de soutenir la production culturelle. C'est également un outil permettant de rapprocher les citoyens de l'art, en les confrontant à des œuvres originales hors des espaces habituellement dédiés à cet effet (musées, etc.).

LES PROCÉDURES

Dans le cadre du 1 % artistique, les collectivités peuvent décider de commander des œuvres d'art ou d'acheter des œuvres d'art existantes. La procédure à suivre, définie par un décret du 29 avril 2002, diffère pour chacune de ces situations.

Sur l'achat d'œuvres d'art existantes

Les collectivités ne peuvent acheter des œuvres d'art qu'à une double condition :

- qu'elles soient d'un montant total inférieur à 30 000 euros hors taxes,
- qu'elles soient achetées à un ou plusieurs artistes vivants.

Dans ce cas, la personne compétente peut effectuer l'achat de l'œuvre ou des œuvres d'art après avis du maître d'œuvre, de l'utilisateur de l'ouvrage et du directeur régional des affaires culturelles (DRAC). Aucune autre formalité de publicité et de mise en concurrence n'est imposée.

Sur la commande d'œuvres d'art

- Constitution d'un **comité artistique** par le maître d'ouvrage chargé d'élaborer le **programme de la commande artistique** (coût, nature et emplacement de la réalisation). Ce programme fait l'objet d'une **publicité** adaptée permettant une information suffisante des artistes. Le caractère adapté de la publicité sera déterminé en fonction de la nature des œuvres, du montant d'acquisition estimé ainsi que des supports de publicité choisis. Le maître d'ouvrage doit par ailleurs indiquer le nombre d'artistes qu'il consultera.
- Le comité artistique étudie les dossiers remis par les artistes et propose un ou plusieurs projets au maître d'ouvrage. Lorsque l'importance ou le caractère novateur du projet le justifie, le maître d'ouvrage peut décider à ce stade de saisir la commission artistique nationale qui émettra un avis sur les projets proposés par les comités artistiques.
- Le porteur de projet arrête son choix, après avis du comité artistique, et le cas échéant, de la commission artistique nationale. Le maître d'ouvrage doit motiver sa décision, et informer l'ensemble des candidats du choix qu'il a opéré. Les artistes non retenus, mais ayant présenté un projet sérieux, reçoivent une indemnité. La décision du maître d'ouvrage doit, dans certains cas, être publiée au journal officiel de l'Union Européenne. La commande artistique ne peut être signée, au plus tôt, que 10 jours après que ces formalités ont été réalisées.
- Le **contrat de commande** précise les modalités de réalisation et d'installation de l'œuvre, ainsi que la rémunération de l'artiste. La cession des droits patrimoniaux de l'artiste peut être prévue dans ce contrat ou faire l'objet d'un contrat spécifique. Il est par ailleurs conseillé de mentionner dans le contrat les utilisations envisagées de l'œuvre, ainsi que les clauses techniques permettant de résoudre les questions d'entretien, de maintenance, de restauration ou de déplacement de l'œuvre pour l'avenir.

LE POSITIONNEMENT DE LA RÉGION BRETAGNE

La démarche initiée la Région ne se substitue pas à cette procédure du « 1 % artistique ».

Le Conseil régional encourage tous les porteurs de projet à entreprendre une démarche de ce type, qu'il y ait un dispositif de financement national ou régional ou non.

Si un projet répond déjà à cette obligation, le Conseil régional considérera que la condition posée pour l'attribution de sa subvention est levée.

RÉGLEMENTATION

Le cadre et les modalités d'application du « 1 % » sont définis par :

- **le code des marchés publics**, notamment son article 71, qui renvoie à un décret les modalités de passation des marchés au titre du « 1 % » ;
- **le code de la propriété intellectuelle**, et notamment son article L112-2 ;
- **le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002** (pris en application de l'article 71 du code des marchés publics) relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation, modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005 ;
- **la circulaire du 16 août 2006** relative à l'application du décret relatif au « 1 % » ;
- **le code général des collectivités territoriales**, notamment son article L1616-1 qui précise le champ d'application du 1 % en ce qui concerne les constructions relevant des collectivités territoriales.

DES RESSOURCES EN RÉGION

DRAC Bretagne

Ministère de la Culture et de la Communication – Plateforme dédiée au 1 % artistique : www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/unpourcent/?pg=accueil

L'ACHAT OU LA COMMANDE D'ŒUVRES D'ART EN DEHORS DU 1 % ARTISTIQUE

En dehors de la procédure du 1 % artistique, les collectivités peuvent librement décider de commander des œuvres d'art ou d'acheter des œuvres d'art existantes.

LES PROCÉDURES

La procédure à suivre est très différente selon que l'on se situe dans la première hypothèse (commande d'œuvres) ou dans la seconde (achat d'œuvres).

Achat d'œuvres d'art existantes

Les achats d'œuvres d'art existantes ne sont pas soumis aux dispositions du code des marchés publics. L'article 3 § 11 du titre I^{er} de ce code exclut du champ d'application des marchés publics « les accords-cadres et marchés qui ont pour objet l'achat d'œuvres et d'objets d'art existants, d'objets d'antiquité et de collection ».

Commande d'œuvres d'art à réaliser

La commande d'œuvres d'art est, en revanche, soumise au respect du code des marchés publics, et plus précisément à la procédure dite adaptée de l'article 30.

À la différence des procédures formalisées, la procédure adaptée bénéficie d'une procédure plus souple (possibilité de négociation) mais demeure régie par les principes fondamentaux du code des marchés publics (libre accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence de la procédure, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

RÉGLEMENTATION

➤ Se référer au **code des marchés publics**

LE DROIT D'AUTEUR

En France, le droit d'auteur est le droit des créateurs. Il est principalement régi par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, codifiées dans le code de la propriété intellectuelle (CPI).

La loi reconnaît en tant qu' « **auteur** » toute personne physique qui crée une « **œuvre de l'esprit** » quels que soient son genre (littéraire, musical, audiovisuel, artistique...), sa forme d'expression (orale ou écrite), son mérite ou sa finalité (esthétique, utilitaire...).

L'œuvre doit être **matérialisée, originale** et constituer l'expression de la **personnalité** de l'auteur. Les idées ou les concepts ne sont pas protégés par le droit d'auteur.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU DROIT D'AUTEUR

Un droit de propriété

Le droit d'auteur confère à son titulaire un droit de propriété lui permettant de déterminer les conditions d'exploitation de son œuvre.

Un droit exclusif

L'acquisition du droit d'auteur ne nécessite **pas de formalité particulière** (dépôt ou enregistrement) car il s'agit d'un droit de propriété « incorporelle exclusif et applicable à tous ». C'est **le seul fait de la création qui permet la naissance du droit d'auteur**.

Néanmoins, la vigilance s'impose en matière de droit d'auteur.

Il est conseillé aux auteurs de déposer ou d'enregistrer leur œuvre afin de pouvoir prouver ultérieurement et lors d'éventuels contentieux la paternité ou la date de création de leur œuvre. Il est possible de constituer ces preuves de différentes façons :

- auprès d'un huissier de justice ou d'un notaire ;
- auprès de l'une des sociétés de perception et de répartition des droits (La Maison des artistes ou l'AGESSA), choisie en raison de son objet social ;
- auprès de l'un des 19 centres de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) présents à Paris et en régions.

Un droit à double composante

Le droit d'auteur se décompose en deux séries de prérogatives aux régimes juridiques distincts :

- Le **droit moral** dont la finalité est de protéger la personnalité de l'auteur exprimée au travers son œuvre. C'est un droit perpétuel, inaliénable, imprescriptible et opposable à tous. Il est donc obligatoire de citer l'artiste dans toutes les exploitations que l'on peut faire de son œuvre. Le droit moral comprend le **droit de divulgation** :

l'auteur a seul le droit de divulguer son œuvre, et le **droit de repentir et de retrait** qui s'exerce même en cas de cession des droits d'exploitation (comme la vente d'une commande) mais sous des conditions restrictives (indemnisation du commanditaire). Le droit moral comprend également le **droit à la paternité** ainsi que le **droit au respect de l'intégrité de l'œuvre**.

- Les **droits patrimoniaux**, qui permettent à l'auteur d'autoriser les différents modes d'utilisation de son œuvre et de percevoir en contrepartie une rémunération. Plusieurs droits en découlent tels que le droit de suite, les droits de destination, de prêt, de location ou encore d'exploitation. Le droit d'exploitation inclut deux autres droits : le **droit de représentation** (la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque) et le **droit de reproduction** (fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte). La durée des droits patrimoniaux court pendant la vie de l'artiste puis, à son décès, pendant l'année civile en cours et les soixante-dix ans qui suivent.

La cession des droits

Si le droit moral est inaliénable, les droits patrimoniaux et plus particulièrement les droits d'exploitation (droit de représentation et droit de reproduction) peuvent, à l'inverse, faire l'objet d'une **cession partielle ou totale, à titre gratuit ou onéreux**. La cession globale des œuvres futures est cependant nulle au même titre que la cession faite pour une durée illimitée.

À titre d'exemple, seul un contrat écrit peut prévoir la cession des droits de représentation, d'édition ou de production audiovisuelle. La transmission des droits de l'auteur est subordonnée à la condition que chacun des droits cédés fasse l'objet d'une mention distincte dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée. La cession par l'auteur de ses droits sur son œuvre peut être totale ou partielle. Elle doit comporter, au profit de l'auteur, la participation proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation. Toutefois, la rémunération de l'auteur peut être évaluée forfaitairement dans certains cas.

Un droit protégé par les juridictions

En cas d'atteinte à ses droits, le titulaire du droit d'auteur dispose de l'action en contrefaçon qu'il peut exercer, soit devant les juridictions civiles ou administratives pour obtenir réparation, soit devant les juridictions répressives pour obtenir des sanctions pénales.

La violation des droits d'auteurs est constitutive du délit de contrefaçon (utilisation non autorisée de l'œuvre) puni d'une peine de 300 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement. Des peines complémentaires – fermeture d'établissement, confiscation, publication par voie d'affichage de la décision judiciaire – peuvent en outre être prononcées.

Les droits de l'auteur après divulgation de l'œuvre

Une fois que l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut notamment s'opposer à :

- la représentation privée et gratuite dans un cercle de famille ;

- la copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste ;
- la publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre ;
- la parodie et la caricature ;
- la reprographie lorsque l'œuvre a été publiée. Ainsi, toute œuvre graphique qui a fait l'objet d'une publication peut être photocopier dans un lieu public, mais la cession ne se fait pas à l'utilisateur mais à une société de perception et de répartition des droits.

À savoir

- **Propriété intellectuelle et droit d'auteur** : la protection par le droit d'auteur ne doit pas être confondue avec d'autres systèmes de protection tels que les droits de propriété industrielle, définis dans la seconde partie du code de la propriété intellectuelle (droit des brevets, droit des marques, des appellations, des dessins et modèles).
- **Le droit d'auteur sur Internet** : le développement d'Internet conduit à préciser quelques points. En effet, Internet ne constitue pas une zone de vide juridique. Pour cette raison, il apparaît nécessaire d'envisager dès à présent les exploitations qui pourraient découler de ce moyen de circulation de l'information et des œuvres de l'esprit. L'acte d'insérer une photographie ou une œuvre graphique ou plastique dans le contenu d'un site Internet nécessite la reproduction de l'œuvre et rentre donc dans le champ du droit de reproduction. Il est alors indispensable d'avoir prévu – ou de prévoir par un avenant ou un nouvel accord – la cession de ce type d'exploitation.

La loi n° 2009-669 du 12 juin 2009, dite « Hadopi », favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet, en complément avec la loi n°2009-1311 du 28 octobre 2009 créé un **dispositif de protection pénale de la propriété littéraire, artistique sur Internet**. Cette loi comporte deux volets : le volet de riposte graduée et le volet d'amélioration de l'offre légale. Elle crée ainsi une « Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet » (Hadopi), organisme indépendant français de régulation.

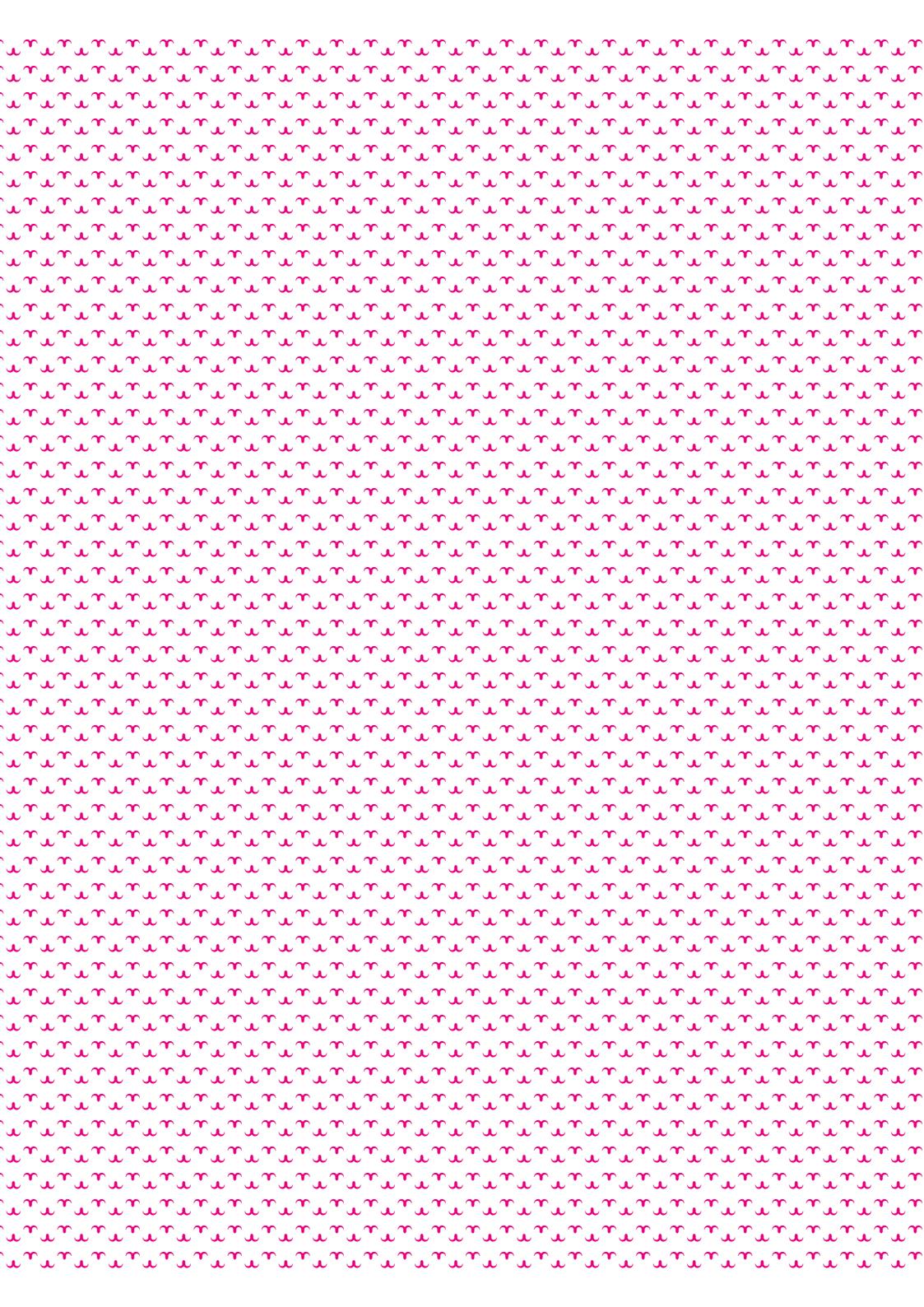
Ses missions sont de 3 ordres :

- encourager le **développement de l'offre légale** et observer l'utilisation licite et illicite des œuvres sur Internet ;
- **protéger les œuvres** à l'égard des actes de contrefaçon en ligne ;
- **réguler** l'usage des mesures techniques de protection et d'information.

POUR ALLER PLUS LOIN

RESSOURCES

Le code de la propriété intellectuelle annoté concernant le droit de l'Internet et de l'informatique issu de la base de données www.legalis.net et de plus de 1 000 décisions jurisprudentielles, par le Centre d'expertises Celog (www.celog.fr/cpi/).



DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Sans être exhaustif, cet annuaire recense les acteurs qui pourront être mobilisés pour l'élaboration d'une démarche artistique et culturelle.

Rappelons toutefois que le tissu des acteurs culturels bretons est bien plus vaste. Les organismes ici indiqués sauront toutefois vous orienter vers des ressources locales (associations, maisons des jeunes et de la culture, galeries d'art, etc.).

DES RESSOURCES SUR LES TERRITOIRES

Pays d'Auray

Syndicat mixte du Pays d'Auray

Immeuble Océania
rue du Danemark
BP 20335
56403 AURAY cedex
tél. : 02 97 56 41 74
fax : 02 97 56 40 68
pays-auray@wanadoo.fr

Conseil de développement du Pays d'Auray

Immeuble Océania
rue du Danemark
BP 20335
56403 AURAY cedex
tél. : 02 97 56 45 45
fax : 02 97 56 40 68
codepa-pays-auray@orange.fr

Pays de Brest

Pôle métropolitain du Pays de Brest

9, rue Duquesne
BP 61321
29213 BREST cedex 1
tél. : 02 98 00 62 30
fax : 02 98 43 21 88
contact@pays-de-brest.fr

Conseil de développement du Pays de Brest

9, rue Duquesne
BP 61321
29213 BREST cedex 1
tél. : 02 98 00 62 30
fax : 02 98 43 21 88
contact@pays-de-brest.fr

Pays de Brocéliande

Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pays de Brocéliande

La ville Cotterel
48, rue de Saint-Malo – BP 86048
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
tél. : 02 99 06 32 45
fax : 02 99 06 32 48
contact@pays-broceliande.fr

Conseil de développement du Pays de Brocéliande

La ville Cotterel
48, rue de Saint-Malo – BP 86048
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
tél. : 02 99 06 32 45
fax : 02 99 06 32 48
contact@pays-broceliande.fr

Pays du Centre Bretagne

Syndicat Mixte du Pays du Centre Bretagne

5, rue Le Téno – BP 12
22210 PLEMET
tél. : 02 96 66 32 22
fax : 02 96 66 32 23

Conseil de développement du Pays du Centre-Bretagne

5, rue Ferdinand Le Téno
22210 PLEMET
tél. : 02 96 66 32 22
lebreton.payscentrebretagne@orange.fr

Pays du Centre – Ouest Bretagne

GIP du Pays du Centre – Ouest Bretagne

Cité Administrative
6, rue Joseph Pennec – BP 4
22110 ROSTRENEN
tél. : 02 96 29 26 53
fax : 02 96 29 08 79
pays@centre-ouest-bretagne.org

Conseil de développement du Pays du Centre – Ouest Bretagne

Cité Administrative
6, rue Joseph Pennec – BP 4
22110 ROSTRENEN
tél. : 02 96 29 26 53
pays@centre-ouest-bretagne.org

Association Arts & Cob

Association ressource qui détiennent les bases de données contacts et travaille au quotidien avec les artistes. Elle les identifie et les localise pour permettre aux collectivités ou à la population d'entrer en contact avec eux. Elle oriente également vers les structures départementales et régionales pour les accompagnements plus poussés et pour trouver les réseaux d'artistes situés ailleurs sur la région.

Cité administrative
13, rue Jacques Rodallec
56110 GOURIN
tél. / fax : 02 97 23 43 51
contact@artsetcob.org
www.artsetcob.org

Pays de Cornouaille

**Quimper Cornouaille
développement**

3, rue Pitre Chevalier – CS 40002
29018 QUIMPER cedex
tél. : 02 98 10 34 11
fax : 02 98 10 34 10
contact@quimper-cornouailledeveloppement.fr

**Conseil de développement
du Pays de Cornouaille**

3, rue Pitre Chevalier – CS 40002
29018 QUIMPER cedex
tél. : 02 98 10 34 11
fax : 02 98 10 34 10
contact@quimper-cornouailledeveloppement.fr

Pays de Dinan

**Syndicat Mixte
du Pays de Dinan**

7, rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
tél. : 02 96 87 42 40
fax : 02 96 87 41 97
pays.dinan@wanadoo.fr

**Conseil de développement
du Pays de Dinan**

7, rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
tél. : 02 96 85 50 28
pays.dinan@wanadoo.fr

Pays de Fougères

**Association
du Pays de Fougères**

36, rue de Nantes – BP 50306
35303 FOUGÈRES cedex
tél. : 02 99 17 08 82
fax : 02 99 94 60 39
www.pays-fougeres.org
info@pays-fougeres.org

**Conseil de développement
du Pays de Fougères**

36, rue de Nantes – BP 50306
35303 FOUGÈRES cedex
tél. : 02 99 17 05 29
fax : 02 99 94 60 39
www.pays-fougeres.org
info@pays-fougeres.org

Pays de Guingamp

**Syndicat Mixte
du Pays de Guingamp**

11, rue de la Trinité
22200 GUINGAMP
tél. : 02 96 40 05 05
fax : 02 96 40 05 06
contact@paysdeguingamp.com

**Conseil de développement
du Pays de Guingamp**

11, rue de la Trinité
22200 GUINGAMP
tél. : 02 96 40 05 20
cdd@paysdeguingamp.com

Pays de Lorient

Regroupement des EPCI du Pays de Lorient

Cap l'Orient – BP 20001
56314 LORIENT cedex
tél. : 02 97 02 29 00
fax : 02 97 02 29 99
dgs@agglo-lorient.fr

Conseil de développement du Pays de Lorient

12, avenue de la Perrière
56324 LORIENT
tél. : 02 97 88 05 20
fax : 02 97 88 22 40
Ldebacq@audelor.com

Pays de Morlaix

GIP du Pays de Morlaix

Chambre de commerce
et d'industrie, Aéroport – CS 27934
29679 MORLAIX cedex
tél. : 02 98 62 39 57
fax : 02 98 62 39 50
contact@paysdemorlaix.com

Conseil de développement du Pays de Morlaix

Chambre de commerce
et d'industrie – Aéroport – BP 6
29200 MORLAIX cedex
tél. : 02 98 62 39 57
contact@paysdemorlaix.com

Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Syndicat Mixte du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Centre d'activités de Ronsouze
BP 30555
56805 PLOËRMEL cedex
tél. : 02 97 74 04 37
fax : 02 97 74 17 76
contact@paysdeploermel-cœurdebretagne.fr

Conseil de développement du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Centre d'activités de Ronsouze
56800 PLOÉRMEL
tél. : 02 97 74 04 37
cdd@paysdeploermel-cœurdebretagne.fr

Pays de Pontivy

Syndicat Mixte du Pays de Pontivy

1, rue Henri Dunant – BP 20146
56304 PONTIVY cedex
tél. : 02 97 27 86 66
fax : 02 97 27 86 15
accueil@pays-pontivy.fr

Conseil de développement du Pays de Pontivy

1, rue Henri Dunant – BP 20 146
56304 PONTIVY cedex
tél. : 02 97 27 84 44
cdpondi@gmail.com

Pays de Redon – Bretagne Sud

GIP du Pays de Redon – Bretagne Sud

19, rue Saint-Michel – BP 10602
35606 REDON cedex
tél. : 02 99 70 38 49
fax : 02 99 71 15 94
accueil@pays-redon.fr

Conseil de développement du Pays de Redon – Bretagne Sud

19, rue Saint-Michel – BP 10602
35606 REDON cedex
tél. : 02 99 70 38 49
fax : 02 99 71 15 94
democratie@pays-redon.fr

Pays de Rennes

GIP du Pays de Rennes

8-10, rue de la Sauvagie
35000 RENNES
tél. : 02 99 86 19 86
fax : 02 99 86 19 85
contact@paysderennes.fr

Conseil de Développement du Pays de Rennes Codespar (Conseil de développement économique et social du Pays et de l'Agglomération de Rennes)

4, avenue Henri Fréville – CS 40734
35207 RENNES cedex 2
tél. : 02 99 86 65 80
fax : 02 99 86 65 85
contact@codespar.org

Pays de Saint-Brieuc

Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc

Centre HEMERA
8, rue des Champs de pies
22000 SAINT-BRIEUC
tél. : 02 96 58 08 08
fax : 02 96 58 62 30
www.pays-de-saintbrieuc.org
contact@pays-de-saintbrieuc.org

Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc

Centre HEMERA
8, rue des Champs de pies
22000 SAINT-BRIEUC
tél. : 02 96 58 08 08
fax : 02 96 58 62 30
www.pays-de-saintbrieuc.org
etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org

Pays de Saint-Malo

Syndicat Mixte du Pays de Saint-Malo

3, rue Croix Désilles
35400 SAINT-MALO
tél. : 02 99 21 17 27
fax : 02 99 19 81 55
paysdesaintmalo@wanadoo.fr

Conseil de développement du Pays de Saint-Malo

3, rue Croix Désilles
35400 SAINT-MALO
tél. : 02 99 21 17 27
paysdesaintmalo@wanadoo.fr

Pays du Trégor-Goëlo

GIP du Pays du Trégor-Goëlo

126, rue de l'aérodrome – Pégase Sud
22300 LANNION
tél. : 02 96 48 66 33
fax : 02 96 48 73 07
info@paystregorgoelo.com

Conseil de développement du Pays du Trégor-Goëlo

126, rue de l'aérodrome – Pégase Sud
22300 LANNION
tél. : 02 96 48 66 33
info@paystregorgoelo.com

Pays des Vallons de Vilaine

Association du Pays des Vallons de Vilaine

12, rue Blaise Pascal
ZA de La Lande Rose – BP 88051
35580 GUICHEN
tél. : 02 99 57 08 73
fax : 02 99 57 37 10
a.martel@paysdesvallonsdevilaine.fr

Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine

12, rue Blaise Pascal
ZA de la Lande Rose – BP 88051
35580 GUICHEN
tél. : 02 99 57 30 63
fax : 02 99 57 37 10
cd@paysdesvallonsdevilaine.fr

Pays de Vannes

GIP du Pays de Vannes

14, boulevard de la paix
56000 VANNES
tél. : 02 97 47 07 09
fax : 02 97 47 07 10
contact@pays-vannes.fr

Conseil de développement du Pays de Vannes

14, boulevard de la paix
56000 VANNES
tél. : 02 97 47 07 09
fax : 02 97 47 07 10
conseil.developpement@pays-vannes.fr

Pays de Vitré – Porte de Bretagne

Regroupement des EPCI du Pays de Vitré – Porte de Bretagne

Maison de l'eau – Parc du Castel
35220 CHÂTEAUBOURG
tél. : 02 99 00 91 12
fax : 02 99 00 91 14
contact@paysdevitre.org

Conseil de développement du Pays de Vitré – Porte de Bretagne

Maison de l'eau – Parc du Castel
35220 CHÂTEAUBOURG
tél. : 02 99 00 91 12
fax : 02 99 00 91 14
conseil.developpement@paysdevitre.org
conseil.developpement.paysdevitre.org

Conseil régional de Bretagne

Direction de la culture et des pratiques culturelles

Service art et développement territorial

La Direction de la culture et des pratiques culturelles met en œuvre les grandes orientations de la politique culturelle adoptée par l'Assemblée régionale. Cette politique vise à renforcer la présence artistique sur les territoires et à favoriser la circulation des œuvres et s'adresse donc à tous les acteurs et tous les secteurs des arts et de la culture. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel régional sont également au cœur des missions de la Direction. Les problématiques de formation, d'éducation artistique et de structuration (économie emploi) du secteur font l'objet d'une attention spécifique.

Direction de l'aménagement et de la solidarité

Service du développement territorial

Elle conçoit et met en œuvre la politique régionale visant à favoriser la cohésion territoriale et sociale de la Bretagne. Elle intervient ainsi dans les domaines suivants : observation des dynamiques territoriales et prospective, animation du partenariat GéoBretagne, soutien aux démarches de développement local à l'échelle des pays (contractualisation avec les Pays, soutien aux travaux des conseils de développement), soutien aux îles (Contrat Région / Association des îles du Ponant), urbanisme, foncier, logement, santé, services aux publics, animation de l'agenda 21 et de la politique jeunesse, stratégie numérique (infrastructures et usages).

283, avenue du Général Patton

CS 21101

35711 RENNES cedex

tél. : 02 99 27 14 66

283, avenue du Général Patton

CS 21101

35711 RENNES cedex

tél. : 02 99 27 17 65

fax : 02 99 27 14 03

40mcube

40mcube est un espace d'exposition et un bureau d'organisation de projets d'art contemporain. 40mcube propose des expositions originales ou des interventions artistiques dans l'espace public, produit les œuvres présentées, organise leur promotion, leur communication et leur médiation auprès d'un large public. 40mcube est médiateur délégué pour le programme Nouveaux commanditaires en Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan. 40mcube propose des services d'expertise en art contemporain, d'accompagnement de commandes privées, de conseils en collection.

48, avenue Sergent-Maginot
35000 RENNES
tél. : 02 90 09 64 11
contact@40mcube.org
www.40mcube.org

Art Contemporain en Bretagne

Association regroupant 40 lieux d'art contemporain basés en Bretagne. ACB contribue à une meilleure visibilité régionale de l'art contemporain et des artistes à travers une mise en réseau de ceux-ci et des actions de diffusion et de formation.

Domaine du Dourven
22300 TRÉDEZ-LOCQUEMEAU
tél. : 02 96 35 21 42
www.artcontemporain-bretagne.org

Art vivants en Ille-et-Vilaine

Association départementale de développement des arts et de la culture accompagnant, conseillant et informant le public et les porteurs de projets culturels et artistiques sur l'ensemble du territoire départemental.

2, avenue Janvier
35000 RENNES
tél. : 02 99 35 45 90
fax : 02 99 35 45 99
www.arvivan.org

Association pour le développement des arts vivants dans le Morbihan (ADDAV56)

Structure au service des artistes et des diffuseurs, des structures d'enseignement artistique, des groupes de pratique amateur, des collectivités à travers l'accompagnement, la formation, le soutien à la création et à la diffusion des acteurs du spectacle vivant.

8-10, rue du Capitaine Jude
56000 VANNES
tél. : 02 97 47 10 97
fax : 02 97 47 47 85
contact@addav56.org
www.addav56.org

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Établissement public d'État qui fédère les 4 Chambres de Métiers et de l'artisanat départementales. Elle exerce au sein du secteur de l'artisanat des missions d'études, de formation, de développement, de promotion des entreprises artisanales et d'expertise. Elle recense donc les artisans d'art.

Contour
Antoine-de-Saint-Exupéry
Campus de Ker Lann
CS 35172
BRUZ cedex
tél. : 02 23 50 15 15
fax : 02 23 50 15 00
crmab@crmbretagne.fr
www.crma-bretagne.fr

La Cinémathèque de Bretagne

Association qui a pour but de conserver et diffuser le patrimoine audiovisuel breton à travers la collecte, la restauration, la conservation et la diffusion des œuvres.

2, avenue Clémenceau
BP 81011
29210 BREST cedex 1
tél. : 02 98 43 38 95
fax : 02 98 43 38 97
renseignements@
cinematheque-bretagne.fr
www.cinemathequebretagne.fr

Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor (CAUE22)

Association qui a pour but de promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité. Il assure des missions de conseil, de formation et de communication auprès des particuliers et des collectivités.

29, avenue des Promenades
22000 SAINT-BRIEUC
tél. : 02 96 61 51 97
fax : 02 96 52 01 70
caue22@wanadoo.fr
www.caue22.fr

Conseil régional de Bretagne – Direction de la culture et des pratiques culturelles

La Direction de la culture met en œuvre les grandes orientations de la politique culturelle adoptée par l'Assemblée régionale. Cette politique vise à renforcer la présence artistique sur les territoires et à favoriser la circulation des œuvres et s'adresse donc à tous les acteurs et tous les secteurs des arts et de la culture. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel régional sont également au cœur des missions de la Direction. Les problématiques de formation, d'éducation artistique et de structuration (économie-emploi) du secteur font l'objet d'une attention spécifique. Elle est composée des services suivants :

- le service du Conseil culturel de Bretagne (SCCB)
- le service Arts et développement territorial (SADT)
- le service Images et industries de la création (SIMAG)
- le service de la coordination administrative et financière (SCAF).

283, avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES cedex
tél. : 02 99 27 14 66
www.bretagne.fr/internet/jcms/TFo71112_5053/culture

Design en Bretagne

Portail créé en 2009 par Design et Métiers d'Art, association culturelle spécialisée dans la diffusion et la promotion du design, des arts plastiques et des métiers d'art en Bretagne, et Produit en Bretagne, designenbretagne.com fédère les acteurs Bretons positionnés sur le design et l'innovation. Le portail rend compte de l'activité design en région Bretagne, améliore la circulation de l'information et des connaissances, favorise le croisement des compétences, propose une expertise, et impulse des projets.

23, rue de Châteaudun
35000 RENNES
tél. : 02 99 87 20 10
fax : 02 99 38 11 93
designenbretagne@gmail.com
www.designenbretagne.com

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC)

Service déconcentré
du Ministère de la Culture
et de la Communication.
La DRAC soutient la création et
la diffusion artistique, contribue
à l'aménagement culturel du
territoire et développe une
offre culturelle et artistique de
proximité.

Elle exécute ces missions
à travers l'instruction
des demandes d'aide financière,
mais aussi, sur le terrain,
des missions de conseil
et d'expertise scientifique
et artistique auprès des
partenaires culturels et
des collectivités territoriales.

Documents d'Artistes Bretagne (DD'AB)

Association soutenant la création
contemporaine en Bretagne par
l'édition de dossiers d'artistes en
ligne avec
des artistes visuels vivant
en région et leur diffusion
vers un large public.

Un comité de sélection retient les
artistes qui rejoignent
le fonds documentaire ddab.org
pour proposer un panorama de la
création des artistes en région
Bretagne sur internet.
L'association est également
ressource auprès des porteurs
de projets locaux en matière
artistique. Elle se positionne
en tant que conseil et relais
intermédiaire auprès d'élus ou de
décideurs ayant le désir de faire
appel à un artiste (commandes
d'œuvre, résidence artistique,
etc.).

Hôtel de Blossac
6, rue du Chapitre
CS 24405
35044 RENNES
tél. : 02 99 29 67 67
fax : 02 99 29 67 69
www.bretagne.culture.gouv.fr

41, rue Charles Berthelot
29200 BREST
tél. : 02 98 80 33 27
info@ddab.org
ddab.org

Eternal Network

Association, médiateur délégué pour le programme **Nouveaux Commanditaires** en Côtes d'Armor, qui instruit et accompagne aussi des projets de production et de diffusion en matière d'art contemporain depuis leur définition jusqu'à leur réalisation et transmission. Elle développe son activité en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés qui croisent ses préoccupations et agit en complémentarité avec les institutions œuvrant dans le domaine de l'art contemporain.

10, place Choiseul
37100 TOURS
tél. : 06 72 53 71 34
contact@eternalnetwork.fr
www.eternalnetwork.fr

Films en Bretagne Union des professionnels

Association qui a pour but de défendre les intérêts communs des professionnels du film en Bretagne, de valoriser l'identité des professionnels de l'audiovisuel en étant l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, locaux, régionaux, nationaux et européens, et de l'ensemble des partenaires de la profession. Il s'agit d'une structure ressource pour les questions concernant l'audiovisuel et le cinéma en Bretagne.

Pôle Image
Quai du Péristyle
56100 LORIENT
tél. : 02 56 54 22 87
mail@filmsenbretagne.com
www.filmsenbretagne.com

Fond Régional d'Art Contemporain Bretagne

Il émane du Conseil Régional de Bretagne et du Ministère de la culture et de la communication. Le FRAC Bretagne a pour objectif de constituer une collection d'art contemporain et de diffuser des œuvres auprès d'un large public. Il développe un service éducatif et constitue une documentation complète sur les œuvres et les artistes présents dans la collection.

Fonds régional d'art contemporain Bretagne (FRAC Bretagne)
19, avenue André Mussat
CS 81123
35011 Rennes
tél. : 02 99 37 37 93
contact@fracbretagne.fr
www.fracbretagne.fr

Fondation de France, programme Nouveaux Commanditaires

L'action Nouveaux commanditaires a été initiée en 1993 par la Fondation de France. Cette action permet à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire, d'associer des artistes contemporains à leurs préoccupations en leur passant commande d'une œuvre. Son originalité repose sur une conjonction nouvelle entre trois acteurs privilégiés: l'artiste, le citoyen commanditaire et le médiateur culturel agréé par la Fondation de France, accompagnés des partenaires publics et privés réunis autour du projet. Le médiateur agréé par la Fondation de France en Bretagne est **Eternal Network**, certains projets sont confiés à **40mcube**, médiateur relais.

Catia Riccaboni
tél. : 01 44 21 87 48
culture@fdf.org
www.fondationdefrance.org

Le Fourneau, Centre National des Arts de la Rue

développe une programmation (nomade) à travers la Bretagne, et propose des ressources et des formations. Le Fourneau accompagne les projets et adapte ses conseils à la programmation, son soutien logistique et technique en fonction des caractéristiques du territoire et de la population.

11, quai de la Douane
29200 BREST
tél. : 02 98 46 19 46
fax : 02 98 46 22 76
bonjourbonsoir@lefourneau.com
www.lefourneau.com

Livre et Lecture en Bretagne

Établissement Public de Coopération Culturelle ayant pour missions de développer et de diffuser les écritures contemporaines sur le territoire régional, de les diffuser, d'accompagner les projets de promotion du livre, de la lecture et de la littérature, de soutenir la chaîne du livre et d'animer les réseaux des ressources documentaires et du patrimoine écrit et graphique en complémentarité avec les institutions départementales, régionales et nationales. Livre et Lecture en Bretagne constitue un centre de ressources pour les professionnels du livre, les professionnels des bibliothèques, les organisateurs d'événements littéraires et les auteurs.

14, rue Guy-Ropartz
BP 30407
35704 RENNES cedex 7
tél. : 02 99 37 77 57
fax : 02 99 59 21 53
contact@livrelecturebretagne.fr
www.livrelecturebretagne.fr

Institut National des Métiers d'Art (INMA, ex-SEMA)

Structure à caractère interministériel qui associe l'ensemble des acteurs du secteur, professionnels et institutionnels, au service de l'intérêt général des métiers d'art. L'INMA favorise les échanges, développe une expertise et donne une cohérence aux différentes dynamiques du secteur.

Correspondant régional INMA :
François HAREL
DIRECCTE Bretagne
Immeuble Le Newton
3, avenue Belle Fontaine
TSA 81 706
35517 CESSON SEVIGNE cedex
tél. : 02 99 79 77 40 - 06 25 26 55 00
harel@inmafrance.org
www.institutmetiersdart.org

Itinéraires Bis

Association de développement culturel et artistique des Côtes d'Armor dans les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels. Les missions de l'association s'inscrivent dans une démarche générale de structuration des lieux de formation, de pratique et de diffusion, de qualification des professionnels et des amateurs, de promotion de toutes les esthétiques, de soutien à la création artistique et à la diffusion artistique et culturelle, et son accessibilité au plus grand nombre.

2, place Saint-Michel
22000 SAINT-BRIEUC
tél. : 02 96 62 76 00
fax : 02 96 62 76 29
contact@itineraires-bis.org
www.itineraires-bis.org

Le Milieu

Association ayant pour objectif de développer une expression libre et critique sous ses formes novatrices en profitant entre autres des outils numériques pour proposer des rencontres citoyennes. Le Milieu, qui a notamment pour objet d'étudier les nouveaux usages et enjeux des technologies du numérique, constitue donc un centre de ressource sur les arts numériques. L'association organise ainsi chaque année, en partenariat avec la SARL Saga, le festival *Bouillants* qui présente des œuvres numériques en Bretagne.

Lieu-dit Les Bouillants,
35770 VERN-SUR-SEICHE
tél. : 09 64 06 19 83
contact@lemilieu.fr
www.lemilieu.fr

Musiques et Danses en Finistère

Établissement public local à caractère industriel et commercial. L'établissement accompagne le secteur des arts vivants en musique et danse à travers le soutien et la structuration des pratiques artistiques en amateur en musique et danse, le soutien aux initiatives visant à sensibiliser et à toucher les publics éloignés de la culture, le développement d'une offre culturelle de proximité, une présence artistique durable sur le département et la circulation des productions artistiques créées en Finistère.

12, rue Stang Ar C'hoat
29000 QUIMPER
tél. : 02 98 95 68 90
fax : 02 98 95 09 88
contact@md29.org
www.md29.org

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce guide est le fruit d'un travail collectif, la Région n'ayant pas souhaité le construire seule. Dans une logique de croisement des approches proposée à des acteurs culturels, à l'échelle régionale ainsi qu'aux pays, un groupe de travail technique a été constitué fin 2009 afin d'accompagner chacune des phases de réalisation du document.

Au cours des réunions de ce collectif, courant 2010 et 2011, d'autres acteurs ont pu également rejoindre cette dynamique collaborative. La Région remercie ses partenaires pour leur engagement, leur réactivité, leur disponibilité et leurs nombreuses contributions, qui ont permis, tout au long de la démarche, de faire évoluer le guide vers sa version définitive.

La Région souhaite remercier vivement tous ceux qui ont accepté de faire part de leur expérience dans ce guide, notamment les acteurs culturels et territoriaux membres experts du groupe de travail régional :

Patrice Goasduff – Association 40mcube
Nicolas Prioux – Association DMA – Design en Bretagne
Joris Favennec – Atelier Outdoor
Christian Ryo et Marie-Joëlle Letourneur – « Livre et Lecture en Bretagne »
Didier Coirint, Sophie Briand, Muriel David – « Spectacle vivant en Bretagne »
Anne Guérin – La Fédé de Redon
Marie-Hélène Cosqueric – Pays du Centre – Ouest Bretagne
Bruno Delamarche – Pays de Fougères
Sylvie Tiger – Pays de Pontivy
Mélanie Demoulin – Pays de Redon – Bretagne Sud
Aurélie Martel et Typhen Livet – Pays des Vallons de Vilaine
Joanna Schoendorff – Pays de Vitré – Porte de Bretagne
Laurence Debacq – Conseil de développement du Pays de Lorient

COMITÉ DE RÉDACTION

Association 40mcube : Patrice Goasduff, Anne Langlois, Cyrille Guitard

Association DMA – Design et Métiers d'Art : Nicolas Prioux

Atelier Outdoor : Joris Favenne

EPCC Livre et Lecture : Marie-Joëlle Letourneur et Yann Dissez

EPCC Spectacle Vivant : Sophie Briand et Muriel David

Région Bretagne

Direction de l'aménagement et de la solidarité : Catherine Little, Morgane Jegou,

Florian Simonneaux, Sébastien Hamard, Xavier Bodin

Direction de la culture et des pratiques culturelles : Maïwenn Furic,

Guillaume Esterlingot, Jean-François Bertrand

Direction des affaires juridiques, de l'évaluation et du contrôle interne

Service de l'inventaire et du patrimoine : Bernard Bègne

COMITÉ DE LECTURE

Les membres du groupe de travail régional, ainsi que :

Association Le Milieu

Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine

École européenne supérieure d'art de Bretagne : Catherine de Smet

Institut national des métiers d'art : François Harel

Région Bretagne – Direction des affaires juridiques, de l'évaluation

et du contrôle interne : Marie-Paule Banquetel

CRÉDITS PHOTO

Lecture de gauche à droite, par page et par discipline, avec distinction ci-dessous entre la page numérotée et les deux pages sous rabat non numérotées.

- p. 25 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Conseil régional de Bretagne
- p. 27 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Yves Servais, Trafik
- p. 29 : Brest Métropole Océane – Rabat intérieur : Emmanuel Pain, Jean-François Moriceau et Petra Mrzyk
- p. 31 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Conseil régional de Bretagne, Urban Metz
- p. 33 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Claude Duval, Bernard Molins
- p. 35 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Conseil régional de Bretagne, Gérard Alle
- p. 37 : Compagnie la Lune Rousse – Rabat intérieur : Anne Rivereau, Charles Bodin
- p. 39 : Compagnie Casus Délires – Rabat intérieur : Conseil régional de Bretagne, Compagnie Casus Délires
- p. 41 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Gérard Le Traon, Olivier Bourbeillon
- p. 43 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Bernadette Laroque, Conseil régional de Bretagne
- p. 47 : Mataï Crasset, Conseil régional de Bretagne, Elisa Lacoblev
- p. 49 : Mataï Crasset – Rabat intérieur : Conseil régional de Bretagne, Mataï Crasset
- p. 51 : Conseil régional de Bretagne – Rabat intérieur : Conseil régional de Bretagne, Agnès Martel, Sylvie Ungauer
- p. 53 : Elisa Lacoblev – Rabat intérieur : Jacqueline Le Vacon, Conseil régional de Bretagne

TABLE DES MATIÈRES

	ÉDITO	4
1 FAIRE DE LA BRETAGNE UNE RÉGION	6	
OÙ LA CULTURE IRRIGUE TOUS LES PROJETS DE TERRITOIRES		
I. La culture, moteur de développement des territoires bretons	6	
II. Développer la culture et les pratiques culturelles pour tous dans les pays de Bretagne	7	
2 INSUFFLER L'ART ET LA CULTURE DANS CHAQUE PROJET	8	
I. Conjuguer dimension artistique et dimension culturelle	8	
II. Intégrer l'art et la culture dans un projet : une démarche facile et bénéfique	9	
II.1. Une application à tous les projets, quelle que soit leur vocation	9	
II.2. Une démarche pluridisciplinaire et souple pour le porteur de projet	9	
II.3. Un ancrage au territoire et en lien direct avec le projet	10	
II.4. Un facteur de rencontre entre les habitants, l'œuvre et l'artiste	10	
II.5. Une démarche qui laisse des « traces », une mémoire dans le temps	10	
II.6. Un complément au dispositif légal national du 1 % artistique	10	
II.7. Un financement en lien avec la réalité du projet	11	
II.8. Une plus-value apportée au projet initial	11	
III. Se repérer... : comment s'y prendre ?	12	
III.1. Repères méthodologiques : les questions à se poser	13	
Mon projet est-il soumis à l'obligation du 1% artistique national ?	14	
Quels sont mes besoins et attentes ?	14	
Quelles sont les caractéristiques du territoire dans lequel s'inscrit mon projet initial ?	14	
Au regard de mon projet, quelles thématique artistique et discipline choisir ?	15	
Quels seront les publics concernés par le projet ?	15	
À quelle(s) phase(s) du projet intégrer la dimension artistique et culturelle ?	15	
Quel budget initial réservé à la dimension artistique et culturelle ?	16	
Comment présenter et expliquer l'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans mon projet ?	16	
Pourquoi et comment rédiger le cahier des charges « dimension artistique et culturelle de mon projet » ?	16	
Comment choisir le meilleur projet artistique ?	17	

Quel budget final ?	18
Quelle sera la durée de l'intervention artistique ?	18
Comment accueillir l'artiste sur mon territoire ?	18
Quel soutien technique, logistique, humain, le projet nécessite-t-il ?	18
Comment présenter le travail de l'artiste et sa création à la population ?	19
Quelle mémoire pour le projet artistique ?	19
L'entretien de l'œuvre physique/matérielle	19
Tout au long de votre démarche, mobiliser les acteurs locaux	20
III.2. Repères disciplines : quels domaines d'actions possibles ?	21
SCULPTURE & INSTALLATION	25
ARTS NUMÉRIQUES	27
DESSIN	29
PEINTURE	31
PHOTOGRAPHIE	33
ÉCRITURE	35
LECTURE	37
SPECTACLE VIVANT	39
TÉLÉVISION & CINÉMA	41
MÉTIERS D'ART	43
DESIGN	47
III.3. Repères transversaux	55
PRÉSENCE ARTISTIQUE	57
SCÉNOGRAPHIE	60
EXPOSITION	62
III.4. Repères juridiques	65
L'ACHAT OU LA COMMANDE D'ŒUVRES D'ART DANS LE CADRE DU 1 % ARTISTIQUE	67
L'ACHAT ET LA COMMANDE D'ŒUVRE D'ART EN DEHORS DU 1 % ARTISTIQUE	70
LE DROIT D'AUTEUR	71
3 DES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION	75
I. Des ressources sur les territoires	75
II. Des ressources culturelles en région	82
4 REMERCIEMENTS	90
5 TABLE DES MATIÈRES	92
6 ANNEXE : QUELQUES QUESTIONS À SE POSER	94

ANNEXE : QUELQUES QUESTIONS À SE POSER

Éléments de synthèse des questionnements préalables à l'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans un projet.

Ce tableau pourra utilement vous servir de conducteur dans l'élaboration de votre projet.

En réponse à chacune de ces questions, des éléments vous sont proposés dans le guide à la rubrique « Repères méthodologiques : les questions à se poser... : comment s'y prendre ? »

Mon projet est-il soumis à l'obligation du 1 % artistique national ?	<input type="checkbox"/>
Quels sont mes besoins et attentes ?	<input type="checkbox"/>
Quelles sont les caractéristiques du territoire dans lequel s'inscrit mon projet initial ?	<input type="checkbox"/>
Au regard de mon projet, quelles thématique artistique et discipline choisir ?	<input type="checkbox"/>
Quels seront les publics concernés par le projet ?	<input type="checkbox"/>
À quelle(s) phase(s) du projet intégrer la dimension artistique et culturelle ?	<input type="checkbox"/>
Quel budget initial réservé à la dimension artistique et culturelle ?	<input type="checkbox"/>
Comment présenter et expliquer l'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans mon projet ?	<input type="checkbox"/>
Pourquoi et comment rédiger le cahier des charges « dimension artistique et culturelle de mon projet » ?	<input type="checkbox"/>
Comment choisir le meilleur projet artistique ?	<input type="checkbox"/>
Quel budget final ?	<input type="checkbox"/>
Quelle sera la durée de l'intervention artistique ?	<input type="checkbox"/>
Comment accueillir l'artiste sur mon territoire ?	<input type="checkbox"/>
Quel soutien technique, logistique, humain, le projet nécessite-t-il ?	<input type="checkbox"/>
Comment présenter le travail de l'artiste et sa création à la population ?	<input type="checkbox"/>
Quelle mémoire pour le projet artistique ?	<input type="checkbox"/>
L'entretien de l'œuvre physique / matérielle	<input type="checkbox"/>
Tout au long de votre démarche, comment mobiliser les acteurs locaux ?	<input type="checkbox"/>



La Région est engagée vers un Agenda 21 de seconde génération.

Son objectif est une prise en compte intégrée, globale et cohérente des quatre piliers du développement durable : économique, sociétal, environnemental et de qualité démocratique. De la cohésion sociale à la biodiversité, de la valeur ajoutée pour l'économie bretonne à l'association des parties prenantes, PADUS /DURABLE (« Pour un avenir durable et solidaire », padus signifiant durable en breton) identifie 24 enjeux qui contribueront à faire de la Bretagne une Région éco-pionnière. Intégrer une dimension artistique et culturelle dans un projet participe à sa qualité et renforce son caractère durable.

La Région a la responsabilité d'accompagner ses partenaires pour une meilleure prise en compte du développement durable. Le présent guide thématique s'inscrit donc pleinement dans l'Agenda 21 de seconde génération.



■ STURLEVR PLEUSTREK ■



KUZUL-RANNVRO BREIZH
283, bali ar Jeneral Patton – CS 21101
35711 ROAZHON CEDEX 7
Pgz : 02 99 27 10 10 – Plr : 02 99 27 11 11
www.rannvro-breizh.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283, avenue du Général Patton – CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 – Fax. : 02 99 27 11 11
www.bretagne.fr